

EBOOK offert par

OVDHM



La Séfirat Haômèrè

49

CHAQUE JOUR COMPTE

MORDÉKHAÏ BISMUTH

OVDHM



# 49

CHAQUE JOUR COMPTE



OVDHM

Première Édition

## AVIS IMPORTANT

Nous n'avons pas vérifié l'état de chaque livre. Quiconque trouverait des défauts d'impression dans un livre qu'il aurait acheté pourra nous demander un nouveau livre. En cas de non réclamation, nous considérons qu'il a renoncé à ce droit et à toute revendication ultérieure.

Du même auteur :



**Paracha**

# OVDHM Collection



**Pourim**



**Pessa'h**



**Kétorète**



**Séli'hot**



**Roch Hachana**



**Soukot**

©Tous droits appartenant à l'auteur

Nous autorisons la reproduction et l'enregistrement de parties de cet ouvrage, pour une diffusion et utilisation personnelle et non commerciale, ou pour une étude de groupe.  
Merci de nous faire part de vos remarques et suggestions.

OVDHM

Israël : 054 841 88 36 - France : 01 77 47 81 67

info@ovdhm.com

Imprimé en Erets Israël - Bnei Brak  
Première Édition Nissan 5776

# LETTRE D'APPROBATION DU RAV RON CHAYA CHLITA

ROCH HAYÉCHIVA - RAV DES INSTITUTIONS YÉCHOOUT YOSSEF - JERUSALEM - ISRAËL

Institutions  
**Yechouot Yossef**  
Jerusalem



מוסדות  
**ישועות יוסף**  
ירושלים

Jérusalem le 5 Adar Beth 5776

C'est avec un grand plaisir que le public francophone découvrira cette nouvelle publication du Rav Mordekhaï Bismuth.

Son livre, « 49, chaque jour compte », nous apporte de riches enseignements sur cette période si particulière qu'est la Sefirat HaOmèr ; chacun trouvera un vif intérêt à lire cet ouvrage grâce auquel il découvrira différentes explications sur l'origine et l'importance de ce compte.

Je souhaite à l'auteur, Rav Mordékhaï Bismuth, toute la réussite possible dans cette entreprise sainte de diffusion de la Torah à laquelle il est si particulièrement attaché.

Je bénis tous ceux qui ont contribué et contribueront à ce projet, spirituellement et matériellement, eux et leur descendance.

Rav Ron Chaya

**LA YESHIVA:** ETUDES SUPERIEURES TALMUDIQUES EN FRANÇAIS ET EN HEBREU. KOLLEL.  
INITIATION AU TALMUD, PENSEE ET PRATIQUE JUIVE, OULPAN, INTEGRATION DES BAAL TECHOVA EN ISRAEL ET AU MONDE DE LA TORAH.

**LES SEMINAIRES LEAVA:** SEMINAIRES DE TECHOVA DANS TOUTS LES PAYS FRANCOPHONES, SEMINAIRES POUR AVANCES, CONFERENCES,  
VOYAGES D'ETUDE ET D'EXCURSION EN ISRAEL.

סניף בישראל: רחוב סרמטי 39/3 רמת ד' ירושלים. טל': 97284 - 02)5868490. סניף: 97284 - 02)5868490 (Jerusalem) - Tel: (02)5868490  
סניף בצרפת: טל': 0478847221 (Lyon) - 0491742048 (Marseille) - Tel: 0140404026 (Paris) - 0491742048 (Marseille)  
Roch Yeshiva : Rav Ron M. Chaya, Tel/Fax : (02) 6518588 (02) 6541883. מל"מ: 83 - 6541883 (02) 6518588  
Adresse de la Yeshiva: Shabbat Hizkya, 8 - Ramot Dalet, Jérusalem - ירושלים - רמת ד' - רחוב 8. מכתב הדישבה: רח' שבתא חזקת 8. רמת ד'. ירושלים  
www.leava.fr - rchaya@leava.fr



sait d'après la Guémara (Yevamot 62) : « Pendant cette période, les disciples de Rabbi Akiva sont morts parce qu'ils ne faisaient pas preuve de respect l'un envers l'autre ». Nous devons donc nous purifier davantage encore grâce à l'étude de la Torah et l'amélioration de nos midot. Le saint Zohar dit dans la parachat Emor : le compte du Haômère lui-même est utile pour la purification de l'âme de l'homme, car le fait de compter donne à l'homme une part dans la Torah.

Comme on le sait, il existe cinquante portes de la sagesse. Moché en a pénétré 49 portes mais pas la cinquantième, la porte de « *atsmout debina* ». Parallèlement, il existe 49 jours du compte du Ômère et le cinquantième jour est le « *atsmout debina* », le jour du don de la Torah. De même qu'il existe cinquante portes de sagesse et de sainteté, il existe parallèlement cinquante portes d'impureté. Le bon et le mauvais penchant, le côté de la pureté et l'opposant, sont des entités contraires – la sainteté d'une part et l'impureté de l'autre. Lorsque le peuple juif se trouvait en Égypte, il était plongé dans les 49 portes de l'impureté. Le Saint béni soit-Il désirait purifier progressivement le peuple juif des 49 portes d'impureté. Face à chaque porte d'impureté, Il leur a éclairé une porte de sainteté parallèle, chaque jour entre le premier jour de Pessa'h et la fête de Chavouot. Ce tikoun (rectification) s'éveille de nouveau chaque année grâce au compte des 49 jours du Ômère entre Pessa'h, le jour de la sortie d'Égypte, et Chavouot, le jour du don de la Torah, jour de l'illumination de la cinquantième porte de la sagesse pour le peuple juif. Ces jours-là sont donc propices au progrès dans la Torah et le travail sur soi.

Le Rav de Jérusalem, le « Adéret », écrit dans son livre « Néfech David » : « Lorsque je terminais le commandement de compter le Ômère, mon cœur était très joyeux d'avoir pu accomplir ce grand commandement dont la longueur est exceptionnelle parmi les mitsvot : sept semaines qu'on ne peut raccourcir... Ce commandement est le seul pour lequel on récite tant de bénédictions (49) ». Lorsqu'il avait terminé de l'accomplir, il demandait tristement : « Quand cette mitsva reviendra-t-elle à moi ? Dans un an seulement ! » C'est ainsi que ce Rav se réjouissait de faire ce commandement et attendait impatiemment de pouvoir l'accomplir de nouveau.

Nous avons vu la même chose chez mon père, le Gaon Rabbi Nissim Pérets זצ"ל. Il avait une mélodie particulière pour compter le Ômère, avec enthousiasme et crainte sacrée, avec sérieux, profondeur, simplicité et joie, simplement pour honorer D. et sans aucune volonté personnelle. A la fin du compte de chaque jour, on discernait une joie spéciale sur son visage, et le dernier jour, sa joie s'intensifiait encore. En l'observant, nous comprenions l'importance de la mitsva. Combien nous regrettons son absence !

Je termine en priant le Créateur, d'après les propos du Zohar cités dans le Ben Ich 'Haï : « Compte-le nous comme si nous T'avions honoré selon Ta volonté. »





# SOMMAIRE



## CHAPITRE 1

### SÉFIRAT HAÔMÈRE

1) L'origine dans le texte.....	31
2) Étymologie du mot Sefira.....	42
3) La Séfirat Haômère, midé-oraita ou midé-Rabanan.....	44
4) Compter le temps pour ne pas oublier Hachem.....	47
5) Le moment prévu pour le Korbane Haômère.....	49
6) Le chiffre 7.....	53

## CHAPITRE 2

### LE DON DE LA TORAH

1) Direction Matane Torah.....	69
2) Le compte des Bnei Israël après la sortie d'Égypte.....	74
3) Le but de l'attente.....	76
4) Quarante-neuf.....	81

## CHAPITRE 3

### VOUS COMPTEZ POUR VOUS

1) « Vous comptez pour vous ».....	91
2) Beïn adam le'havéro.....	96
3) Pirkeï Avot .....	101
a) Un traité particulier.....	101
b) Le but de cette étude.....	103
4) Se rapprocher de notre Créateur.....	105
a) En souvenir de la mort des élèves de Rabbi Akiva.....	105
b) Se raser et se couper les cheveux.....	106
c) Ne pas faire de travail après le coucher du soleil.....	107
5) Notre plan d'action.....	109
6) Les 48 Kinyanim [moyens d'acquisition] de la Torah.....	118

## CHAPITRE 4

### TIRER LE MEILLEUR PARTI DU COMPTE

Introduction.....	127
Le sel du Ômère.....	128
Le temps.....	132
Lechem yi'houd.....	133
La bénédiction.....	134
Le compte.....	139
Hara'hamane.....	140
Lamenatséa'h.....	140
Ana Békhoa'h .....	144
Les Téfilot à réciter après la Séfira.....	150
Téfila supplémentaire.....	153

## CHAPITRE 5

### QUESTIONS-RÉPONSES

Index des questions-réponses.....	157
I. Les lois du compte.....	160
II. Les coutumes de la période du Omère.....	178





# REMERCIEMENTS





## REMERCIEMENTS

**I**l est écrit dans la Guémara (Bérakhot 7b) : « Et Rabbi Yo'hanane a dit au nom de Rabbi Chim'one bar Yo'haï : du jour où Hakadoch Baroukh Hou créa Son monde, il n'y eut personne qui remercia Hakadoch Baroukh Hou jusqu'à que vînt Léa et Le remercia, comme il est dit : 'Cette fois je remercie D.ieu' (Beréchit 29;35). »

Rachi explique que Léa avait vu par inspiration divine que Yaakov allait donner naissance aux douze tribus. Elle présumait que, puisqu'il avait quatre femmes, chacune mettrait au monde trois garçons. Mais lorsqu'elle donna naissance à son quatrième, elle le nomma Yéhouda/יהודה, de la même famille du mot יהודא/gratitude. En nommant son fils ainsi, elle montra sa reconnaissance envers Hakadoch Baroukh Hou pour lui avoir donné plus que ce qui lui revenait.

Le Rav Pinkus Zatsal en apprend que l'essence de la gratitude est lorsque l'on reçoit une chose qui ne nous revient pas. Même s'il est vrai qu'Hachem ne nous est redevable de rien, il existe un système qui nous laisse croire qu'Il est « obligé » de nous donner la vie, les enfants, la parnassa etc.

Le Juif, le Yéhoudi/יהודי porte ce nom qui vient de la הודאה/gratitude. Il doit remercier Hakadoch Baroukh Hou à chaque instant pour tout ce qu'Il nous apporte, car nous devons être conscients que rien ne nous est dû. C'est la nature du Yéhoudi/יהודי, reconnaissant et conscient qu'Hachem agit envers nous avec 'Hessed.

Pour cette raison, nos Sages ont institué de dire dès le réveil « modé ani/je Te remercie », avant même de s'être lavé les mains ou d'avoir fait tout autre acte. Comme il est dit « מַה הִי אָדָם יִתְאָוֶיֶן /De quoi se plaint l'homme vivant ? » (Lamentations 3;39). De quoi pouvons-nous nous plaindre, nous qui sommes en vie ? Dès le réveil nous devons remercier D.ieu.

En gardant ce principe à l'esprit, tout est un "plus".

Aussi, **Merci Hachem** de m'avoir guidé et permis, dans Ton immense bonté, de mener à bien l'édition de cet ouvrage. Tout au long de l'écriture de ce livre, j'ai ressenti à quel point Tu m'as aidé et guidé.

Sans cette « siata dichemaya / aide du Ciel», cet ouvrage n'aurait jamais pu voir le jour.

« Que ferai-je pour l'Éternel en retour de toutes Ses bontés pour moi ? » comme l'a dit David Hamélekh (Téhilim 116;12). Je prie D.ieu que cet ouvrage soit utile et qu'il constitue une pierre dans l'édifice du peuple juif tel qu'Il le désire. Je prie aussi qu'il soit l'instrument de la sanctification de Son Nom et aide à ramener Ses enfants unis dans Ses voies, afin que nous voyions très bientôt la Délivrance avec la venue du Machia'h et que nous puissions cette année accomplir la Mitsva de la Séfirat Haômère au Beth-Hamikdache, Amen.

**Merci Hachem** pour la bonté que Tu me témoignes en me permettant de m'investir jour après jour dans l'étude de la Torah. Je Te supplie de m'accorder, dans Ton immense miséricorde et Ta grande générosité, la possibilité de continuer à étudier, à diffuser la Torah et à faire connaître Ton Nom dans le monde.

**Merci Hachem**, de m'avoir permis de grandir dans un foyer chaleureux, entouré de parents attentifs, patients et dévoués. Cela m'a permis de m'épanouir et de grandir dans les meilleures voies. Je Te demande de leur accorder une bonne santé, bonheur, réussite et de les aider à toujours s'élever dans les voies d'Hachem et dans l'accomplissement des Mitsvot.

**Merci Hachem**, de m'avoir accordé des beaux-parents à notre écoute et disponibles pour nous. Qu'Hachem leur accorde bonheur, santé et réussite, et qu'Il leur permette de continuer à s'élever dans les voies de la Torah et des Mitsvot.

**Merci Hachem**, de me permettre de réaliser ce que nous demandons chaque matin dans la Téfila : « וְלִלְמֹד וְלִלְמֹד /pour apprendre et enseigner », aux cotés du Rav Brakha Chlita qui m'a accueilli au sein de son Collel à Raanana où je peux étudier tout en enseignant.

**Merci Hachem** de m'offrir différents compagnons d'étude qui me font grandir et me permettent d'évoluer au fil des jours en étudiant avec eux.

**Merci Hachem**, de m'avoir entouré de personnes dévouées à la diffusion de la Torah, toutes les personnes qui répandent nos ouvrages à travers la Terre d'Israël et en dehors, pour la gloire de D.ieu et la transmission de la Torah.  
Que Hakadoch Baroukh Hou leur accorde une bonne santé, le

bonheur et la réussite dans toutes leurs entreprises, et leur permette de toujours continuer dans cette voie.

**Merci Hachem**, de m'avoir gratifié d'une Échet 'Hayil, car il ne fait pas de doute que tout ce que j'ai pu et que je pourrai entreprendre, avec l'aide d'Hachem, est dû à son dévouement. Que le Maître du Monde la bénisse et lui accorde la santé, le bonheur et la réussite dans tout. Et qu'Hachem nous accorde une longue vie ensemble et nous permette encore d'accomplir de grands projets pour honorer Son Nom.

Toutes nos actions, tout notre limoud, tout notre dévouement pour Hachem sont pour nos enfants. Ils sont le moteur de notre vie.

**Merci Hachem** de nous les avoir accordés. Je prie qu'Hachem nous donne le mérite de voir les fruits de tous nos efforts en nous octroyant la satisfaction de voir nos enfants et générations futures s'élever dans les chemins de la Torah et devenir des talmidei 'hakhamim qui éclairent le monde par leurs mérites.

**Merci Hachem** de me permettre de pouvoir réaliser mes projets par l'intermédiaire de généreuses personnes qui répondent toujours présent pour nous soutenir. Puisse Hachem leur accorder, par le mérite de leur généreux soutien, toutes les bénédictions promises à ceux qui soutiennent la Torah ainsi que santé, bonheur, parnassa et réussite dans toutes leurs entreprises spirituelles et matérielles.

Merci

Mordékhäï Bismuth





# PRÉFACE



# PRÉFACE

**P**ourim est passé, nos placards sont emplis de Michloah Manot. C'est alors que nous commençons un comptage de 30 jours !

Nous avons 30 jours jusqu'à Pessa'h pour éliminer tout le 'Hamets que nous possédons.

Nous faisons notre « to do list » pour n'oublier aucun recoin de notre maison.

Jusqu'au grand moment : la recherche du 'Hamets et son annulation.

Puis nous voilà au soir du Sédère de 'Pessah. Fatigués, mais heureux !

Nous avons réussi !

Plus une trace de 'Hamets ! Nous sommes libres ! Nous dégustons la Matsa avec fierté.

Pessa'h, jour 1, nous sommes sortis d'Égypte !

C'est alors qu'un autre compte commence...

**Vous compterez pour vous du lendemain du Chabbat** [c'est-à-dire du lendemain du premier jour de la fête de Pessa'h], **du jour où vous apporterez le Ômère de l'offrande balancée, sept Chabbatot** [semaines] **complètes.** {16} **Jusqu'au lendemain du septième Chabbat** [semaine], **vous compterez cinquante jours, et vous offrirez une nouvelle *Min'ha* à Hachem.**

Ce sont 49 jours d'attente où chaque jour compte.

Mais que compte-t-on ?

Avant Pessa'h nous avons un but : éliminer tout le 'hamets. Quel est notre but aujourd'hui ? Où nous mènent ces 49 jours ?

Curieusement, nous recommençons le même parcours !

Nous avons le même but : éliminer tout 'Hamets, mais spirituel cette fois. Nous allons effectuer une introspection, examiner chaque recoin de notre être, faire une « to do list » pour travailler nos midot/qualités et sortir de notre « Égypte » personnelle.

Et arriver au grand jour... « **Lorsque Moché annonça la délivrance aux Bnei Israël, il ajouta qu'au terme de 50 jours après la délivrance, ils recevraient la Torah. Comme il est dit (Chémot 3;12) : « ... Quand tu auras fait sortir le peuple d'Égypte, vous servirez Ha-Elokim sur cette montagne ».** Le texte fait allusion au don de la Torah sur le mont Sinaï. »

Matane Torah, le don de la Torah !

Le Ômère est un sacrifice.

Que signifie ce Korbane ?

Pourquoi Hachem nous a-t-Il demandé de compter sept semaines depuis cette offrande ?

Puis au bout de ce compte, nous fêtons les semaines passées, Chavouot ! Quel est le lien avec Matane Torah ?

Que signifie cette ordonnance d'Hachem : « **Vous compterez pour vous** » ? Oui, je compte, mais moi ? Pourquoi « pour moi » ?

Nous aborderons toutes ces notions Béezrat Hachem à travers cet ouvrage.

Nous allons expliquer l'origine et la signification de ce sacrifice, les détails de ce compte et le lien avec le don de la Torah.

Nous découvrirons la sainteté de ce moment, la façon de nous développer en comptant et de nous diriger dans le respect de cette ordonnance.

Par ses nombreuses références, ses midrachim cités, ses lois expliquées et ses illustrations, ce livre nous aidera à comprendre et à optimiser cette période.

Nous nous croyons libres, accoudés comme des rois et buvant nos 4 verres de vin.

Mais nous gardons des traces d'Égypte que nous devons éliminer et purifier.

C'est le moment de se relever, de se préparer à recevoir notre Sainte Torah.

Le Rav Yossef 'Haïm Sitruck chlita dit :  
« Le temps se perd ; chaque minute est une construction  
qu'on rate si l'on en fait rien. Il s'agit d'être conscient du  
temps qui passe. »

49 jours...

Le compte a débuté...





# INTRODUCTION

Enseignement pour la période de la Séfirat Haômère  
du kabbaliste Rabbi Nissim Pérets zatsal  
(extrait de l'ouvrage « Pardès Nissim », parachat Kedochim et Emor)

Le verset dit : « Vous compterez pour vous du lendemain du Chabbat, du jour où vous apporterez le Ômère de l'offrande balancée, sept Chabbatot [semaines] complètes. Jusqu'au lendemain du septième Chabbat [semaine], vous compterez cinquante jours et vous offrirez une nouvelle Min'ha à Hachem ».<sup>1</sup>

Le verset lie le compte des semaines à l'offrande du Ômère fait d'orge, un aliment destiné aux animaux : « du jour où vous apporterez le Ômère de l'offrande balancée, sept Chabbatot [semaines] complètes ».

Par contre, lorsque la Torah parle du compte des jours, elle écrit : « vous compterez cinquante jours et vous offrirez une nouvelle Min'ha à Hachem ». Il s'agit d'une Mitsva spéciale : l'offrande des deux pains de blé, un aliment destiné à l'homme.

L'offrande des deux pains a-t-elle un rapport avec l'offrande du Ômère ?

Nous voyons que l'offrande d'orge est faite d'un aliment destiné aux animaux alors que la nouvelle offrande est composée d'un pain de blé, un aliment destiné aux hommes.

On nous recommande ici : « Regardez, Hachem a donné la Torah dans ce monde pour des créatures matérielles. Mais

---

1 Vayikra 23 ;15-16.

sachez que vous ne pouvez pas prendre la Torah et rester un animal. Vous devez raffiner votre corps et le transformer d'animal en homme ».

La Guemara<sup>2</sup> dit : « C'est une mitsva de compter les jours et c'est une mitsva de compter les semaines ». Elle parle de cette période de la Séfirat Haômère pendant laquelle l'homme peut acquérir toutes les Midot, qui sont les sept Midot et les sept semaines qui symbolisent le domaine de la nature.

Il convient donc bien de compter sept semaines, pas plus. Le chiffre sept représente la nature, incluse dans le concept de sept, ce qui est en rapport avec le Korbane Haômère, et ensuite il faut compter cinquante jours.

La Guemara<sup>3</sup> pose la question suivante : pourtant, nous ne comptons que 49 jours ; où sont les 50 jours ? On explique que cela ressemble aux coups administrés sur ordre du Beth-Din : « il lui donnera 40 coups »<sup>4</sup>, moins un. Là où il est écrit 40 coups, on ne frappe le coupable que 39 fois.<sup>5</sup> De même, si l'on arrive à 50, c'est comme si l'on avait compté 50.

Cependant, l'idée est plus profonde.

« Vous compterez cinquante jours » veut dire que par le compte des jours, on arrive à un niveau qui dépasse la nature.

Il est écrit : « Le huitième jour, il retranchera la chair de son excroissance ». Le chiffre 8 dénote quelque chose qui

---

2 'Haguiga 17b.

3 Menahot 65b. Un verset dit : « Vous compterez cinquante jours » et un autre dit : « Sept semaines complètes ». Comment [les réconcilier] ?

4 Devarim 25 ;3.

5 Michna Makot 3.11.

dépasse la nature, de même que le chiffre 50.

Par exemple, on sait que la notion des 50 Portes de la sagesse dépasse la nature. En Egypte, les Bnei Israël sont descendus aux 49 portes d'impureté mais pas à la 50ème. Le Yovel/jubilée est composé de sept années de Chemitta, et les dépasse ; c'est la notion du monde futur. Tous les esclaves sont libérés, les terres retournent à leur propriétaire ; c'est une notion spirituelle très élevée, qui dépasse la nature.

Tel est le message : si vous vous efforcez de rectifier vos Midot/traits de caractère, si vous prenez les sept semaines et les divisez en jours et les rectifiez, si vous vous transformez d'animal en homme, dans ce cas « l'homme et la bête Tu délivres, Eternel » – le cinquantième jour, vous recevrez la Torah et vous serez spirituel. Par ce perfectionnement de Matane Torah le cinquième jour, tout sera changé en vous.

Si l'homme réfléchit, il voit que notre travail la nuit du Sédère, c'est de « recevoir ». Le soir du Sédère, dit Rabbi 'Haïm Delarosa, auteur du « Torat 'Hakham », c'est le thème appelé embryon, la Séfirat Haômère c'est le thème de l'allaitement et Chavouot c'est le thème de maturité.

Il faut comprendre ce que veut dire l'idée que le soir du Sédère, c'est le thème de l'embryon. L'embryon existait avant cela, avant Pessa'h. En fait, à Pessa'h, c'est la naissance et la naissance se produit en un instant. Tant que l'enfant n'est pas né, il n'y a rien. On voit peut-être un ventre arrondi, mais on ne voit pas l'enfant, on ne voit pas de création. La naissance amène quelque chose de nouveau dans le monde.

Aussi, le soir du Sédère, quelque chose qu'on reçoit du Ciel naît dans l'âme du peuple juif, en un instant.

La naissance vient en un instant ; elle n'est pas due à notre effort. Nous ne faisons que recevoir l'enfant. Aussi, notre point de travail à Pessa'h, c'est recevoir.

Chavouot, oh ! Quel cadeau ! C'est encore plus important que le soir du Sédère, c'est une grandeur particulière : la 50ème porte, le 50ème jour. Le 50ème jour, nous recevons un grand cadeau d'Hachem : Il donne la Torah au peuple juif.

Par conséquent, à Pessa'h nous recevons un cadeau et à Chavouot nous recevons aussi un cadeau. Que nous reste-t-il à faire ? Où est notre travail pour obtenir ces cadeaux ? Notre travail, c'est la Séfirat Haômère.

Dieu sait que nous sommes des hommes et que nous ne pouvons rien faire en un instant. Il faut nous donner aujourd'hui un petit travail, demain encore un petit travail et ainsi de suite, et c'est comme cela que nous nous élevons.

J'ai quelques élèves qui, je le constate, ne peuvent pas venir étudier tous les jours. Parmi eux, il y en a un qui aime les « occasions ». Si on lui dit qu'aujourd'hui, il y a quelque chose de spécial, il viendra. Cette semaine, nous faisons telle chose : il viendra. Mais un travail quotidien lui est difficile.

Pourtant, c'est ce qu'on demande à l'homme. L'homme doit se prendre en main. « Vous compterez pour vous » – pour vous-mêmes. C'est un compte personnel entre nous et Hachem.

C'est prendre l'animal qui est en nous et le transformer en homme, raffiner sa personnalité autant que possible. Moins de colère, moins de fierté, moins de désirs, moins de paresse, travailler sur la Mida de 'hessed/bonté et sur celle de Guevoura/force, vaincre, se contrôler. Cette semaine en particulier, qui est sous le signe du travail sur la crainte du Ciel,<sup>6</sup> il faut dominer son yétser hara, vaincre les mauvaises Midot.

Par conséquent, le travail principal se fait pendant la Séfirat Haômère ; le reste, c'est D.ieu qui le fait. A Pessa'h, Il nous donne un point de départ et à la fin, à Chavouot, Il nous donne la récompense du travail que nous avons fourni. Mais tout dépend du travail de la Séfirat Haômère.

Le compte du Ômère n'est pas un commandement comme un autre parmi les 613. Même dans son sens simple, nous voyons que ce n'est pas un commandement semblable aux autres.

Il n'est écrit « complètes » à propos d'aucune autre Mitsva que la Séfirat Haômère. Toutes les Mitsvot, nous avons pour principe qu'il faut les accomplir le plus tôt possible. Mais pour la Séfirat Haômère, il faut présenter à Hachem le compte d'un jour entier. Si vous comptez une demi-heure ou une heure après l'heure, ce ne sont pas des semaines « complètes ». Vous aurez mal agi même d'après le sens dévoilé, et à plus forte raison d'après la kabbala !

---

<sup>6</sup> Ce cours a été donné la deuxième semaine du Ômère, qui correspond à la Mida de Guevoura.

Selon la Kabbala, la Séfirat Haômère n'est pas une Mitsva de plus, c'est la Mitsva qui illumine (comme le mot safir/saphir) pendant les vingt-quatre heures du jour.

Les 24 heures attendent de recevoir la lumière de la Séfirat Haômère.

Les kavanot du Ari ou du Rachach que nous nous efforçons d'avoir lors de la Téfila du matin, du port du talith et des téfilines, de la prière de Min'ha etc., nous n'avons pas besoin de les avoir pendant la période de la Séfirat Haômère. Car nous les avons automatiquement ! Par le compte lui-même, vous avez toutes les Kavanot.

Qu'avez-vous besoin de faire encore ? La Kavana y est, cela suffit.

Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas avoir les kavanot du Ari et du Rachach pour les autres Mitsvot pendant le Ômère parce qu'il n'y a pas de kavanot pendant la période du Ômère.

Il y en a ! Mais toutes les kavanot de toutes les Mitsvot des 24 heures de la journée se trouvent dans la Séfirat Haômère.

Comment donc considérer cette Mitsva comme « une Mitsva de plus » et compter à 10 heures du soir, à 11 heures, quand on en a envie ?

Pendant cette période, il faut être sérieux, laisser tout en plan et compter à l'heure. Ce n'est pas une Mitsva simple, c'est une Mitsva qui a une influence sur tout.

Il faut s'y accrocher, bien s'y accrocher.

### Note de l'auteur :

Je remercie Hakadoch Baroukh Hou qui, dans Son immense bonté, m'a offert l'opportunité de connaître le Rav Nissim Pérets Zatsal et la communauté de Beth-El. Cette rencontre a illuminé mon Avodat Hachem.

Le Rav Nissim Pérets Zatsal a été la source d'inspiration de cet ouvrage.

Sans lui, la Séfirat Haômère serait restée pour moi un compte simple et banal. Il lui a donné une toute autre dimension.

En effet, le Rav avait une approche exceptionnelle, comme pour toutes les Mitsvot, même les plus simples [à nos yeux]. On ressentait que chaque Mitsva était pour lui une pierre précieuse.

Je vous décrirai en quelques mots la Séfirat Haômère à laquelle j'ai assisté dans sa communauté. Elle dure chaque soir environ une vingtaine minutes :

On récite auparavant des Téfilot et des chants, puis la bénédiction, le compte, ensuite d'autres Téfilot et des chants de conclusion.

De plus, après le compte, le Rav évoquait le programme journalier, le travail personnel à faire envers D.ieu et envers les hommes.

La Séfirat Haômère était une vraie démarche, et pas juste un compte.

Que la mémoire du Rav Nissim Pérets Zatsal nous accompagne en cette période de la Séfirat Haômère et que ses enseignements nous aident à optimiser ces jours pour nous préparer au mieux au Don de la Torah.

# SÉFIRAT HAÔMÈRE







## CHAPITRE 1

# SÉFIRAT HAÔMÈRE



**I**l est dit dans les Pirkeï Avot (1;2) : « Chimone Hatsadik était l'un des derniers membres de la Grande Assemblée. Il disait : 'Le monde repose sur trois piliers : [l'étude de] la Torah, la Avoda (les sacrifices) et la Guémilout 'hassadim (actes de bienfaisance) ».

De nos jours, en l'absence du *Beth Hamikdache*, nous ne pouvons plus offrir de sacrifices. Aussi, qu'en est-il de l'équilibre du monde ? Peut-il reposer sur deux piliers seulement ?

Nos Sages nous enseignent qu'en attendant la construction du troisième *Beth Hamikdache* qui, avec l'aide de D.ieu, est imminente, nos paroles remplacent les sacrifices.

Il est en effet écrit dans le livre de Hochéa (14;3) : « Armez-vous de paroles et revenez vers Hachem ! Dites-Lui : fais grâce entière à la faute, agréé la réparation, nous voulons remplacer les taureaux par [les paroles de] nos lèvres. » Ces « paroles » ne sont autres que nos prières (*Téfilot*) figurant dans nos *sidourim*, les livres de prières.

Rabénoù Yona rapporte aussi dans son Chaarei Téhouva (4;8) : « De nos jours où, par nos fautes et celles de nos pères, nous n'avons plus recours aux sacrifices, si un homme pêche par la pensée ou en transgressant une mitsva positive, il devra lire les passages concernant le sacrifice au début des sections de Vayikra et Tsaw.

La lecture des passages concernant le sacrifice, que ce soit dans la Torah écrite ou orale, en remplace l'offrande, comme le disent nos Sages : 'Quiconque étudie le passage concernant le sacrifice *Ola*, c'est comme s'il avait offert un sacrifice *Ola*'...»

Aussi, afin de compenser l'absence de l'offrande *du Omère*, nos Sages nous prescrivent de réciter le premier soir de 'Hol Hamoed Pessa'h les versets et les michnayot concernant l'offrande et décrivant le déroulement du Korbane.

Ainsi, explique le Rav Chmouéli, le fait de nous pencher sur l'étude des lois du *Beth Hamikdache* est une façon de nous préparer à le recevoir, comme il le montre à travers la parabole suivante :

Lorsqu'une fiancée est vêtue de sa belle robe de mariée, maquillée comme une reine, ornée d'une parure de bijoux et prête à entrer sous la *'houpa*, puisque tout est prêt, le fiancé s'empresse de chercher sa fiancée, de l'épouser et de construire un foyer pour l'éternité...

Ainsi en est-il de notre situation.

Nous connaissons l'amour d'Hakadoch Baroukh Hou envers les *Bnei Israël*, au point qu'Il se fait appeler « fiancé », comme il est dit (Yechaya 62;5) :

« וַיִּמְשׁוּשׁ הַתָּנָן עַל בְּלָהּ יִשִּׁישׁ עָלֶיךָ אֱלֹהֶיךָ /et comme le fiancé se réjouit de sa fiancée, ton D.ieu se réjouira de toi ».

Préparons-nous comme une fiancée afin que notre Fiancé se précipite à notre rencontre ! Habillons-nous de Torah, ornons-nous de connaissance des lois du *Beth Hamikdache* et soyons prêts à entrer sous la *'houpa*... Alors notre Fiancé, Hakadoch Baroukh Hou, nous conduira dans Sa demeure et nous vivrons ensemble afin que nous puissions L'honorer et faire grandir Son Nom.

C'est pour cela que quiconque souhaite voir la rédemption finale s'investira dans l'étude de la Torah, notamment les lois du *Beth Hamikdache* et des sacrifices.

Dans cette première partie, nous allons expliquer l'origine du Korbane Haômère, et son lien avec la Séfirat Haômère. Pourquoi, même en l'absence du Beth Hamikdash, Hachem nous a-t-Il donné l'ordonnance de compter le Omère ? En conclusion, nous aborderons la notion de la période qui sépare Pessa'h de Chavouot.

## 1) L'ORIGINE DANS LE TEXTE

Dans la Torah, parachat Emor (Vayikra 23;9-15), il est écrit ce qui suit :

<p>{9} <b>Hachem parla à Moché en disant :</b> {10}<b>Parle aux Bnei Israël et dis-leur :</b> « <b>lorsque vous viendrez vers le pays</b></p>	<p>(ט) וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל מֹשֶׁה לֵאמֹר: (י) דַּבֵּר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי תָבֹאוּ אֶל הָאָרֶץ אֲשֶׁר</p>
---	---

que **Je vous donne** [Erets  
Israël], **vous ferez sa moisson**  
**et vous offrirez le Ômère,**  
**prémices de votre moisson, au**  
**Cohen.**

אני נתן לכם וקצרתם  
את קצירה והבאתם את  
עמר ראשית קצירכם אל  
הכהן:

La Torah nous enseigne ici la Mitsva de l'offrande du Ômère : Min'hat Haômère.

Le Ômère est une mesure égale à un dixième d'eïfa, ce qui correspond au volume de 43,2 œufs moyens (1 eïfa est égale à 24,88 litres). De cette quantité d'orge moissonnée, on prélevait une Kemitsa/poignée qui constituait la Min'ha. C'est aussi le nom par lequel on désigne cette offrande – Min'hat Haômère.

Cette mitsva ne pourra être accomplie que lorsque les Bnei Israël seront entrés en Erets Israël.

{11} **Il** [le Cohen] **fera balancer**  
**le Ômère devant Hachem**  
**pour que vous soyez agréés ;**  
**dès le lendemain du Chabbat**  
**le Cohen fera balancer le**  
[Ômère]. {12} **Le jour où vous**  
**ferez balancer le Ômère, vous**  
**offrirez un mouton sans**  
**défaut âgé d'un an, en**  
**sacrifice ola pour Hachem.**  
{13} **Et sa min'ha** [sera] : **deux**  
**dixième de fleur de farine**  
**pétrie dans l'huile, un**

(יא) והניף את העמר  
לפני יהוה לרצונכם  
ממחרת השבת  
יניפנו הכהן: (יב)  
ועשיתם  
ביום הניפכם את העמר  
כבש תמים בן שנתו  
לעלה ליהוה: (יג)  
ומנחתו שני עשרנים  
סלת בלולה בשמן  
אשה ליהוה ריח

**sacrifice par le feu pour יין וְנִסְכָּה  
Hachem, odeur agréable, et sa רְבִיעֵת תְּהֵינָּה  
libation de vin : un quart de  
hin.**

Les détails du déroulement de ce Korbane sont expliqués dans le dixième chapitre du traité Ména'hot. Les voici :

Ce Korbane devant être balancé le lendemain du "Chabbat", c'est-à-dire le deuxième soir de Pessa'h, selon la tradition de la Torah orale reçue par nos Sages.

Nous l'expliquerons plus en détail au chapitre suivant.

Étant donné que des personnes qui s'opposaient à la loi orale remettaient cette date en question, les sages instaurèrent que le processus de préparation du Korbane s'organisât publiquement, et dût se faire sous forme de questions-réponses.

Afin de réfuter au mieux les contestataires, chaque information était répétée à trois reprises. La récolte du Korbane Haômère s'organisait en grande pompe, en présence d'une foule nombreuse, dans une grande joie en l'honneur de la Mitsva.

Voici comment se déroulait la cueillette du Ômère.

Tout d'abord, la veille de Pessa'h, des envoyés du beth-din se rendaient au champ où l'on devait moissonner l'orge destinée au Korbane Ômère. Ils liaient ensemble les épis debout afin de faciliter la coupe le lendemain.

A l'issue du premier yom tov de Pessa'h, c'est à dire le 16 nissane, trois envoyés du beth-din munis d'une serpe avaient pour mission de moissonner l'orge.



Les trois envoyés du beth-din faisaient participer les observateurs en leur demandant successivement à trois reprises les questions suivantes :

### בָּא הַשֶּׁמֶשׁ ? אוֹמְרִים לוֹ: הֵן.

« **Le soleil s'est-il couché ?** » [car la Mitsva devait commencer à la tombée de la nuit].

Le public répondait : Oui !

« **Le soleil s'est-il couché ?** »

Le public : Oui !

« **Le soleil s'est-il couché ?** »

Le public : Oui ! Les deux envoyés suivants posaient ensuite à leur tour ces mêmes questions.

Il demandait ensuite :

### מִגַּל זֶה ? אוֹמְרִים לוֹ: הֵן.

« **[Dois-je couper] avec cette faucille ?** »

Le public : Oui ! [cette question était aussi répétée à trois reprises, et par les deux autres envoyés].

Il demandait ensuite :

### קַפָּה זֶה ? אוֹמְרִים לוֹ: הֵן.

« **[Dois-je mettre les épis] dans ce panier ?** »

Le public : Oui ! [et cela aussi à trois reprises, ainsi que par les deux envoyés suivants].

Si c'était un Chabbat, afin de rappeler qu'il était permis de moissonner le Chabbat pour le Korbane Haômère Chabbat (cette Mitsva dit se faire le lendemain du premier jour de Pessah', quel que soit le jour, comme par exemple la Brit Mila), il demandait :

**שַׁבַּת הַיּוֹם? אוֹמְרִים לוֹ: הֵן.**

« **Est ce Chabbat aujourd'hui ?** »

Le public : Oui ! [et cela aussi à trois reprises, ainsi que par les deux envoyés suivants].

Il posait enfin la dernière question :

**אֶקְצֹר? וְהֵם אוֹמְרִים לוֹ: קְצוֹר.**

« **Dois-je moissonner ?** »

Le public : Moissonne ! [et cela aussi à trois reprises ainsi que par les deux envoyés suivants].

Une fois avoir récolté environ trois séa (8kg) d'orge, la céréale était apportée à la azara/parvis du Beth-Hamikdache. On y battait les grains avec des roseaux frais pour ne pas les broyer, puis on les vannait. On versait les grains propres dans un récipient de cuivre perforé pour les torréfier au feu. Après la torréfaction, on étalait l'orge en plein air sur la azara/parvis du Beth-Hamikdache, afin d'activer le processus de séchage.

Par la suite, l'orge était moulue dans une meule de grès. On prélevait de cette semoule un dixième d'eïfa (une eïfa est égale à 24,88 litres) qu'on tamisait treize fois dans treize tamis différents, pour qu'il soit absolument pur.

On le mélangeait à un log d'huile et une poignée d'encens (levona), et le Cohen pétrissait le tout pour préparer l'offrande de la manière prescrite.

Une fois la pâte prête, on pouvait procéder à la Ténoufa/balancement.

On versait la pâte obtenue dans un ustensile sacré et le Cohen procédait à la Ténoufa vers les quatre points cardinaux, puis vers le haut et vers le bas.

La Ténoufa consistait en un mouvement de va-et-vient, de soulèvement et d'abaissement (comme on le fait à Soukot avec les quatre espèces).

La Guémara (Mena'hot 62a) explique que le mouvement de va-et-vient est destiné à arrêter les mauvais vents, et le soulèvement et l'abaissement servent à refouler les mauvaises rosées. Le Ômère était ensuite apporté à l'angle sud-ouest du Mizbéa'h, où le Cohen prélevait une poignée de pâte, ce que l'on appelle une Kemitsa. La pâte prélevée était salée puis brûlée sur le Mizbéa'h.

Le reste de la pâte était consommé par les Cohanim dans l'enceinte de la azara. Telle était l'offrande du Ômère – Min'hat Haômère. Pour accompagner cette Min'hat Haômère, on offrait un mouton d'un an sans défaut en tant que Korbane ola [entièrement consommé sur le feu du Mizbéa'h, à l'exception de la peau.].

On offrait aussi une min'ha, une offrande de farine composée de deux dixièmes d'éifa de fine fleur de farine, d'huile et d'encens, dont une partie est brûlée sur le Mizbéa'h. [A l'époque du Beth Hamikdach, chaque Korbane (sacrifice) devait être accompagné d'une min'ha.]

Enfin, on apportait une libation de vin d'un quart de hin, ce qui correspond à 1,03 litre [un hin est une mesure égale à 4,14 litres], qui était versée sur le Mizbéa'h/autel.

{14} **Du pain, du grain grillé** (יד) וְלֶחֶם וְקָלִי  
 [farine faite de grains séchés au וּבְרֶמֶל לֹא תֹאכְלוּ  
 four], **et du gruau** [les grains עד עֵצֶם הַיּוֹם הַזֶּה  
 eux-mêmes] **vous ne mangerez** עד הַבִּיאָתְכֶם אֶת  
**pas jusqu'à ce jour même,** קָרְבַּן אֱלֹהֵיכֶם  
**jusqu'à que vous ayez apporté** חֲקֵת עוֹלָם  
**le Korbane [du Ômère] de votre** לְדֹרֹתֵיכֶם בְּכֹל  
**D.ieu. C'est un décret pour** מִשְׁבְּתֵיכֶם: (ד)  
**toujours pour vos générations,**  
**dans tous vos lieux de**  
**résidence. (Vayikra 23;14)**

Tant que ce Korbane, la Min'hat Haômère, n'était pas offert, il était interdit de consommer toute céréale de la nouvelle récolte. Cet interdit porte le nom de « Issour 'Hadach ».

Il faut savoir que cette interdiction est encore en vigueur de nos jours.

Avant le troisième jour de Pessa'h, il sera interdit de consommer toute nouvelle récolte des cinq céréales (blé, épeautre, orge, avoine et seigle).

C'est une chose assez fréquente dans les pays où l'on produit plusieurs récoltes par an du fait des différents climats, comme aux États-Unis par exemple. Aussi, du blé récolté en été ne pourra être consommé qu'après le troisième jour de Pessa'h, soit presque une année entière. C'est pour cela que sur de nombreux produits alimentaires fabriqués aux États-Unis (bière, biscuits etc.), la mention de

« ללא חשש חדש » (sans soupçon de 'hadach) sera indispensable, et même pour du simple pain.

Ce ne sera qu'une fois le Korbane apporté ou, de nos jours, Pessa'h passé, qu'il sera permis de consommer les céréales de cette nouvelle récolte.

Le Rav Dessler explique que ce Korbane d'après la loi, vient permettre de tirer profit de la nouvelle récolte. Mais dans le sens profond, ce Korbane vient nous apprendre que l'on consacre toute la récolte à D.ieu, comme pour marquer le fait que nous ne sommes autorisés à faire usage des biens de ce monde [olam azé] que comme moyen de Le servir.

{15} **Vous compterez pour vous du lendemain du Chabbat** [c'est à dire du lendemain du premier jour de la fête de Pessa'h], **du jour où vous apporterez le Ômère de l'offrande balancée, sept Chabbatot** [semaines] **complètes.**

{16} **Jusqu'au lendemain du septième Chabbat** [semaine], **vous compterez cinquante jours, et vous offrirez une nouvelle Min'ha à Hachem.** {17} **De vos lieux de résidence, vous apporterez deux pains de balancement, deux dixièmes** [d'eïfa] **de fleur de farine, cuits levés** ['hamets], **en prémices pour Hachem.** (Vayikra 23;15-17)

(טו) וּסְפַרְתֶּם לָכֶם  
מִמּוֹחֶרֶת הַשַּׁבָּת  
מִיּוֹם הַבִּיאָכֶם אֶת  
עֹמֶר הַתְּנוּפָה שִׁבְעַת  
שַׁבָּתוֹת תְּמִימוֹת  
תִּהְיֶינָה: (טז)  
עַד  
מִמּוֹחֶרֶת הַשַּׁבָּת  
הַשְּׁבִיעִת תִּסְפְּרוּ  
חֲמִשִּׁים יוֹם  
וְהִקְרַבְתֶּם מִנְחָה  
חֲדָשָׁה לַיהוָה:  
מִמּוֹשְׁבֵיכֶם תְּבִיאוּ  
לָחֶם תְּנוּפָה שְׁתֵּי  
עֲשָׂרִים סֹלֶת  
תִּהְיֶינָה חֲמִיץ  
תִּאֲפֶינָה בִּכְבוֹרִים  
לַיהוָה:

La Torah nous enseigne ici la Mitsva de compter le Omère, ce que l'on connaît sous le nom de Séfirat Haômère.

Ce compte commencera le deuxième jour de Pessa'h, jour où l'on apporte le Korbane Min'hat Haômère au Beth-Hamikdache. Il consiste à compter sept semaines entières, cinquante jours, qui se termineront le jour de la fête de Chavouot où nous offrons une Min'ha de blé nouveau et deux pains de 'hamets.

La suite de l'ouvrage expliquera ces deux versets plus en détail.

Une seconde source dans la Torah, cette fois-ci dans parachat Réé (Devarim 16;9), nous indique ce qui suit :

<p>{9} <b>Tu compteras pour toi sept semaines à partir du moment où la faucille commence à être utilisée pour la récolte debout, tu commenceras à compter sept semaines.</b></p>	שְׁבַעַת	שְׁבַעַה
	מִהַחֵל	תִּסְפֹּר לָךְ
	בַּקָּמָה	הָרִמִּישׁ
	שְׁבַעַה	תִּחַל לְסַפֵּר
		שְׁבַעוֹת:

Comme le précédent (Vayikra 23;15), ce verset nous enseigne la Mitsva de compter le Omère, ce que l'on connaît sous le nom de Séfirat Haômère.

De plus, Rachi explique que le « moment où la faucille commence à être utilisée pour la récolte sur pied » est la moisson du Omère, qui constitue les prémices de la moisson.

Ce verset nous apprend également une loi importante sur la façon de compter le Omère.

Le Choul'hane Arou'h (489;1) tranche qu'il faut être debout pour compter la Séfira Haômère . Le Béer Etev commente que nous l'apprenons de ce verset. En effet, nos sages expliquent qu'il ne fait pas lire « בְּקוֹמָה /debout », mais « בְּקוֹמָה », qui signifie debout.

## 2) ÉTYMOLOGIE DU MOT SEFIRA

« Vous compterez (oussefartem) pour vous du lendemain du Chabbat... » dit le verset, et non pas « vous dénombrez... » (oumanitem).

Le terme « Séfira/ספירה » évoque de nombreux aspects.

L'auteur de l'ouvrage « Toldot Aharon » en explique certains. Tout d'abord, il désigne un compte. לספור signifie compter. Mais en hébreu, la racine du mot Séfira/ספירה est la même que « coupe de cheveux/תספורת » ou encore « ספיר /Saphir ».

Nous pouvons rapprocher ces termes en suggérant que ce compte « Séfira/ספירה » renferme la capacité de « תספורת », couper les mauvaises herbes qui auraient poussées à l'intérieur de nous, et grâce à cela se purifier et briller comme le saphir/'ספיר'.

Notre âme est semblable à une pierre précieuse : pour qu'elle puisse briller de toutes ses facettes, elle doit être la plus pure possible.

Plus la lumière pourra y pénétrer, plus elle pourra la refléter.

Ainsi plus nous ferons pénétrer en nous la lumière de la Torah, plus nous refléterons la Kédoucha/sainteté qui nous habite.

La Séfira/ספירה va nous permettre de polir notre néchama/âme pour la faire resplendir.

Nous pouvons aussi découvrir une allusion supplémentaire. Le terme de Séfira/ספירה renferme aussi la racine ספר/séfer, livre. Il s'agit évidemment de l'étude de la Torah par laquelle nous pourrions nous élever, nous sanctifier et nous rapprocher d'Hachem, comme il est écrit : « Soyez saints ! Car Je suis Saint, Moi Hachem votre D.ieu /קדשים /תְּהִיוּ בִּי קְדוֹשׁ אֲנִי ה' אֱלֹהֵיכֶם » (Vayikra 19;2).

Le Rav Nissim Yaguen זצק"ל offre une parabole pour mieux comprendre ce concept.

Un homme revêt un beau costume blanc pour se rendre à un rendez-vous important. Soudain, juste avant son départ, son jeune fils taché de boue vient se jeter sur lui pour l'embrasser.

Même si le père aime beaucoup son fils et qu'il souhaite le prendre dans ses bras, il désire malgré tout garder son costume blanc propre.

Il éloigne son fils et lui demande de se laver et de se changer.

Le père n'a ni puni son fils ni ne l'a rejeté. Cependant, tant que son fils est sale, ils ne peuvent pas être proches l'un de l'autre.

Il en est ainsi avec Hakadoch Baroukh Hou. Il souhaite Lui aussi nous prendre dans les bras, Il nous aime, Il se réjouit que nous voulions nous rapprocher de Lui.

Mais pour cela, nous devons nettoyer la « boue » qui nous souille.

L'étude la Torah et l'application des Mitsvot sanctifient et affinent la personnalité de l'homme. Car la Torah possède cette force de métamorphoser l'homme qui s'y implique réellement.

Pour terminer, ce compte n'est pas un compte à rebours (49 jours, 48, 47...). Nous comptons vers l'avant (jour 1, jour 2,...) en mode de « massif ve-olekh /aller en augmentant ». Cela montre notre volonté d'aller de l'avant, de grandir, comme nous l'expliquerons plus loin.

### 3) LA SÉFIRAT HAÔMÈRE, MIDÉ-ORAITA OU MIDÉ-RABANAN

Une controverse existe entre les Richonim (premiers décisionnaires), à savoir si la Séfirat Haômère de nos jours où nous ne pouvons apporter le Korbane – puisque nous n'avons pas de Beth Hamikdach – est une Mitsva d'ordre « DéOraïta » [Mitsva prescrite par la Torah] ou d'ordre « DéRabanane » [prescrite par nos sages].

À l'époque du Beth-Hamikdache, la Mitsva de la Séfirat Haômère était d'ordre « Dé-Oraïta », car elle était intrinsèquement liée au Korbane Haômère.

Mais après la destruction du Beth-Hamikdache, étant donné que nous ne pouvons apporter le Korbane Haômère, les avis sont partagés.

Certains, comme le Rambam (Hilkhot Temidim Oumoussafim 7:22), sont d'avis que le compte du Ômère reste une Mitsva Dé-Oraïta. Pour d'autres, tels que les Tossafot (Menahot 66a) et le Roch, le Ran et le Baal Hamaor, c'est une Mitsva d'ordre « Dé-Rabanane » [prescrite par nos sages] en souvenir du Beth-Hamikdache.

Les A'haronim (derniers décisionnaires), tranchent que d'après la majorité, la Séfira est de nos jours<sup>1</sup> d'ordre « Dé-Rabanane ». Toutefois, tous sont unanimes pour affirmer la sainteté de ces jours où le travail personnel de midot/traits de caractère et de tikoun/réparation est du même niveau qu'à l'époque du Beth-Hamikdache.

Le Rachba demande dans ses Techouvot (Tome3 Chap284) comment pouvons-nous faire la bénédiction sur la Séfirat Haômère alors que nous n'offrons plus le Korbane en l'absence du Beth-Hamikdache ?

Généralement, pour pouvoir faire une bénédiction sur un acte, l'objet de la Mitsva doit être présent, comme la Méguila, le Chofar, les Tsitsit, la nourriture... Le Rachba répond : à l'époque du Beth-Hamikdache, la bénédiction ne dépendait pas du fait d'apporter le Korbane du Ômère car elle portait sur la Séfira, une Mitsva à titre individuel, comme il est dit « וּסְפַרְתֶּם לְכֶם / Vous compterez *pour vous...* », alors que le Korbane du Ômère était collectif.

---

1 À l'heure où nous éditons cet ouvrage, le Beth-Hamikdache n'a toujours pas été reconstruit et c'est pour cette raison que nous avons répondu ainsi. Mais avec l'aide d'Hachem, nous espérons voir très bientôt la délivrance finale et la construction de troisième Beth-Hamikdache, et accomplir la Mitsva de la Séfirat Haômère « Dé-Oraïta » selon tous les avis.

Même hors des limites de Yérouchalayim, il fallait compter la Séfira avec brakha. Car la Séfira ne dépend pas du fait que l'on ait apporté le Korbane ou pas ; le Korbane marque seulement la date du début de ce compte.

De nos jours aussi, en l'absence du Beth Hamikdash, nous n'avons pas la possibilité d'apporter le Korbane mais nous devons tout de même compter avec brakha.

Il est une deuxième raison à ce compte, celle de célébrer la fête de Chavouot le cinquantième jour, comme la Torah nous le recommande : « Vous compterez pour vous, du lendemain du Chabbat ... jusqu'au lendemain du septième Chabbat, vous compterez cinquante jours, vous approcherez une nouvelle *Min'ha* à Hachem ». Et c'est sur ce compte que nos sages ont institué la brakha de la Séfirat Haômère.

Le Rachba termine en rapportant au nom du Rav Baal Ha Itour un Midrach relatant que Moché annonça la délivrance prochaine aux Bneï Israël et ajouta qu'au terme de cinquante jours après leur sortie d'Égypte, ils recevraient la Torah. « Quand tu auras fait sortir le peuple d'Égypte, vous servirez Ha-Elokim sur cette montagne-ci » (Chémot 3;12), ce qui fait allusion au don de la Torah sur le mont Sinai.

Enthousiasmés par cette nouvelle, dès la sortie d'Égypte les Bneï Israël se mirent à compter les jours qui les séparaient du don de la Torah : « Un jour est passé, deux jours » et ainsi de suite, en se disant qu'ils se rapprochaient de ce jour tant attendu.

Hakadoch Baroukh Hou ordonna, les années suivantes, de compter les jours qui séparent Pessa'h de Chavouot.

Le Rav Baal Ha Itour explique que nos sages ont institué ce compte pour savoir à quel moment célébrer la fête de Chavouot, comme l'on fait les Bnei Israël après leur sortie d'Égypte.

#### 4) COMPTER LE TEMPS POUR NE PAS OUBLIER HACHEM

Le Maté Moché explique que le monde est dans un état d'inquiétude de Pessa'h à Chavouot à propos des récoltes des champs et des fruits.

La Michna (Roch Hachana 16a) enseigne que le monde est jugé à quatre périodes : à Pessa'h sur la récolte des champs, à Chavouot sur les fruits de l'arbre, à Roch Hachana sur le destin de l'homme et à Souccot sur l'eau.

Rabbi Yéhouda, au nom de Rabbi Akiva, explique la raison pour laquelle la Torah demande d'apporter le Ômère à Pessa'h.

Puisque Pessa'h est le moment du jugement pour la récolte des champs, Hakadoch Baroukh Hou ordonne d'apporter le Korbane du Ômère afin de bénir les futures récoltes.

Et pourquoi la Torah demande t-elle d'apporter deux pains à Chavouot ?

Les deux pains apportés à Chavouot sont issus des prémices de la récolte du blé. Ces deux pains permettront d'apporter au Beth-Hamikdache les prémices/bikourim, les premiers fruits arrivés à maturité de chacune des sept espèces par lesquelles la Torah fait la louange d'Erets Israël (Devarim 26;1). Ces fruits ne peuvent être apportés qu'après l'offrande des deux pains. Hakadoch Baroukh Hou a donc ordonné au Bnei Israël d'apporter ces deux pains pour les

faire bénéficier de la bénédiction sur la récolte des fruits de l'arbre.

Étant donné que les travaux des champs conduisent l'homme à oublier la dimension spirituelle, la Torah entoure les travaux agricoles de Mitsvot obligeant l'agriculteur à garder à l'esprit que tout dépend du Tout-Puissant. Hakadoch Baroukh Hou demande de compter sept semaines entre Pessa'h et Chavouot pour nous rappeler l'inquiétude du monde en cette période [à propos des récoltes des champs et des fruits], où chacun prie de pouvoir récolter et apporter les deux pains de la nouvelle récolte. Cette « inquiétude collective » nous conduira à faire téchouva et à revenir vers notre Créateur.

Le Maté Moché nous offre une seconde explication :

Rachi dans son commentaire sur le verset 13;35 de Bamidbar explique que « la superficie d'Erets Israël est de 400 parsas sur 400 parsas et qu'un homme moyen n'est capable de parcourir que dix parsas par jour ». Le Maté Moché fait le calcul suivant :

le Beth-Hamikdache est situé précisément au centre d'Erets Israël, ce qui laisse 200 parsas de chaque côté. Il fallait au maximum 20 jours pour parcourir à pied ces 200 parsas, car un homme normal parcourt 10 parsas par jour.

Lors de la fête de Pessa'h, les pèlerins restaient sept jours à Yérouchalayim et après la fête, le dernier à arriver rentrait chez lui après vingt jours de marche. Il lui fallait aussi encore vingt jours pour retourner à Yérouchalayim pour la fête de Chavouot, soit un total de 47 jours.

Sur les 49 jours qui séparaient Pessa'h de Chavouot, il restait donc au maximum deux jours où les voyageurs

pouvaient rester se reposer dans leur demeure.  
De peur qu'ils se reposent plus que prévu et ne soient pas de retour à temps pour Chavouot, la Torah ordonne de compter les jours pour éviter tout oubli malencontreux !

Dans le même ordre d'idées, Aboudaram explique que les jours qui séparent Pessa'h de Chavouot sont des jours où les agriculteurs travaillent leurs terres et se trouvent de ce fait constamment dans les champs.

Pris par leur activité intense, ils risquent de perdre la notion du temps et des dates. Ils pourraient donc manquer la fête de Chavouot et le Korbane qu'ils devaient offrir.

C'est pour cela, termine Aboudaram, que la Mitsva de la Séfirat Haômère a été donnée, pour leur permettre de ne pas perdre la notion du temps grâce au compte des 49 jours entre Pessa'h et Chavouot.

## 5) LE MOMENT PRÉVU POUR LE KORBANE HAÔMÈRE

« **Vous compterez pour vous, du lendemain du Chabbat** », La Torah nous donne dans ce verset le commandement de compter.

Ici, l'expression « Chabbat » désigne le premier jour de Pessa'h. Nous commençons donc à compter le Omère le deuxième jour de la fête de Pessa'h, lorsqu'on offrait le Korbane du Omère.

A partir de ce jour, nous comptons sept semaines entières et le cinquantième jour, nous fêtons la fête de Chavouot et y offrons une Min'ha du nouveau blé.

Les sadducéens/tsédoukim, personnes appartenant à une secte hérétique à l'époque du second Beth-Hamikdache, niaient la loi orale et refusaient d'accepter l'interprétation de la Torah écrite que donnent les Sages de la Torah.

Dans le cas de la Séfirat Haômère, ils prétendaient que le "Chabbat" mentionné dans notre verset correspond au Chabbat de la semaine (samedi). Selon eux, le compte débute toujours un dimanche et de ce fait, Chavouot aussi tombe toujours un dimanche.

Nos sages rapportent plusieurs preuves pour réfuter la thèse des Sadducéens :

- Dans la Torah, le mot « Chabbat » est souvent employé pour désigner un jour de fête. Chabbat étant un jour de repos où nous n'effectuons aucun travail, il convient aussi aux jours de fête.

Aussi, comme il est écrit dans la Torah : « vous compterez cinquante jours », cela signifie que même si Pessa'h tombe au milieu de la semaine, le compte sera de 50 jours et Chavouot tombera au milieu de la semaine.

- Le compte doit être exactement de 50 jours. Si nous suivons l'avis des sadducéens et que Pessa'h tombe par exemple un jeudi, le compte serait de 52 jours.

- Si la Torah parlait du dimanche, duquel s'agirait-il ? Alors qu'ici, il est clair que c'est le lendemain de Pessa'h.

La Torah ordonne : « Vous compterez pour vous, du lendemain du Chabbat » et non pas le lendemain de Pessa'h. Le Méam Loetz explique que le terme « Chabbat » signifie cessation, repos.

Le verset peut se comprendre ainsi : « Vous compterez pour vous, du lendemain de la cessation »... de votre impureté.

Dés la sortie d'Égypte, les Bnei Israël cessèrent d'être imprégnés de l'atmosphère impure égyptienne.

Nous pouvons faire un parallèle avec l'impureté féminine due à la menstruation/nida. Le compte des sept jours de pureté ne peut débuter qu'après l'arrêt total du flux.

Les Bnei Israël sont sortis d'Égypte le jour de Pessa'h, jour où ils étaient encore en contact avec l'impureté égyptienne. Ils n'ont donc pu commencer le compte de sept semaines complètes que le lendemain de la sortie d'Égypte, soit le lendemain de Pessa'h'.

Le Rav Dessler va dans le même sens, et explique que la Torah fait allusion à un concept déjà utilisé du terme Chabbat en tant que cessation.

Dans le verset : « בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן תַּשְׁבִּיתוּ אֶת מִצַּת הַבַּיִתִּים /... Le premier jour [de Pessa'h] vous ferez cesser/tachbitou le levain de vos maisons... » (Chémot 12;15), le terme « cesser/tachbitou » et le terme « Chabbat » ont la même racine.

Ainsi, dans le verset concernant le compte du Omère, le Chabbat désigne une cessation de notre association avec l'impureté égyptienne. Dans le même ordre d'idées, pourquoi la Torah demande-t-elle de compter « jusqu'au lendemain du septième Chabbat » et non pas « jusqu'à Chavouot » ?

Le Rav Dessler explique que les semaines qui suivent du compte sont aussi appelées « Chabbat », afin de bien enraciner l'idée que la note dominante qui les caractérise est l'extraction complète, au moyen d'un effort continu et soutenu, de toute l'impureté qui pourrait subsister en nous.

Aussi la Torah désigne ces semaines par l'expression « Chabbat/cessation ». Elle dit : « sept Chabbatot complètes », et non pas sept semaines complètes, pour nous faire comprendre que lors de chacun de ces « Chabbat », leur impureté décroissait jusqu'à cesser totalement à la fin du septième Chabbat.

Comme nous l'avons écrit précédemment, le premier jour de la Séfirat Haômère, l'offrande est constituée d'orge, mais à Chavouot elle sera une offrande de blé, deux pains 'hamets. Pourquoi cette différence entre ces deux offrandes ?

Les sages enseignent que l'orge est une céréale réservée principalement à l'alimentation animale, tandis que le blé est destiné à l'alimentation de l'homme. Que nous enseigne ici la Torah ?

Lorsqu'elle ordonne d'offrir à Pessa'h le Korbane Haômère d'orge et non de blé, c'est parce que l'impureté contractée en Égypte faisait ressembler les Bnei Israël à des animaux se nourrissant d'orge.

Mais au cinquantième jour, lorsque cette impureté disparut, Hakadoch Baroukh Hou leur ordonna d'offrir deux pains de blé car ils n'étaient plus semblables à des animaux, mais bien au contraire, ils avaient atteint la perfection humaine.

En règle générale, on n'apportait au Beth-Hamikdache que des offrandes de Matsa, non pas de 'hamets. Quelle est donc la particularité de ces deux pains de Chavouot qui étaient 'hamets ?

Nous savons que le 'hamets symbolise le yétser hara/penchant au mal. Nouvellement sortis d'Égypte où ils avaient baigné dans l'impureté, les Bnei Israël n'étaient pas

en mesure de consommer du 'hamets, car ils n'avaient pas les moyens de surmonter le yétser hara. C'est pour cette raison que leur première offrande, celle du Omère, est composée d'orge et n'est pas 'hamets.

Par contre, cinquante jours plus tard, après s'être purifiés et avoir reçu la Torah, les Bnei Israël étaient aptes à se mesurer au yétser hara, et ont donc apporté une offrande de deux pains 'hamets.

## 6) LE CHIFFRE 7

Le chiffre 7 a une dimension très particulière dans la Torah. Il revient dans plusieurs notions importantes :

Hakadoch Baroukh Hou créa le monde en 7 jours, 7 cieux, 7 sefirot (sphères célestes), 7 jours de pureté, 7 bénédictions nuptiales, 7 jours de deuil, la septième année de chmita, Chabbat le septième jour, 7 jours de Pessa'h, 7 jours de Soukot, les 7 lois des Bnei Noa'h (non-Juifs)...

Les sages de la kabala, expliquent que le chiffre 7 représente la שלמות, l'intégralité, la perfection, l'absolu.

[Le sujet est vaste et les explications sont nombreuses et profondes. Cet ouvrage a pour but d'expliquer et de développer essentiellement le sens simple. Pour les explications ésotériques, il faudra attendre d'atteindre l'âge de quarante ans, comme le préconise le Chakh (Yoré Déa 246;6) ou bien, comme le dit le Rambam (Hilkhot Yessodei Hatorah 4;13) d'avoir bien assimilé le Chass et les Poskim.]

Le Rav Pinkus Zatsal retrouve cette intégralité dans les 7 jours de la Création, et explique notre compte du Ômère de 7 fois 7.

L'image des 7 jours de la création représentée par le ciel, la terre, la lumière, les plantes, les animaux n'est qu'extérieure. Ce n'est qu'une vitrine.

C'est en remplissant ces 7 jours par la Torah, qui est le côté intérieur du monde, que la Création prend tout son sens.

La Torah représente le plan architectural à l'origine du monde, comme le mentionne le Zohar : « D.ieu a contemplé la Torah afin de créer le monde ». D. s'est inspiré de la Torah, comme d'un plan, pour créer le monde.

L'image parfois trompeuse peut falsifier la vérité cachée à l'intérieur.

Le Rav Pinkus Zatsal l'explique à travers la parabole suivante :

Prenons par exemple un portrait du 'Hafets 'Haïm. La plus belle des photos ne nous donnera jamais la véritable dimension intérieure de la personnalité pure et sainte du 'Hafets 'Haïm.

De même pour la nature, les 7 jours de la création ne sont que le portrait du monde ; sans Torah, ce monde restera une belle image vide.

C'est le principe de la Séfira, sept fois sept (7 semaines de 7 jours).

Sept représente la שלמות/l'intégralité.

Le compte du Omère (7x7) va nous permettre de remplir de sens le sept du sept, la שלמות de la שלמות!

Grâce à la Séfira nous donnons une vie à l'image, nous ravivons la néchama/âme qui est en nous.

De plus, le chiffre 7 s'écrit en hébreu שֶׁבַע/chéva, mot ayant la même racine que שבוע/chevoua qui signifie serment.

Ce serment est un signe d'engagement d'accomplir notre sainte Torah, qui ne sera donnée qu'à la fête de Chavouot/שבועות, nom que l'on peut traduire soit par fête des semaines soit par fête des serments.

Nous pouvons constater que Chavouot n'a pas de traité de Guémara portant son nom, contrairement aux autres fêtes : Pessa'him pour Pessa'h, Méguila pour Pourim, Souka pour Soukot etc.

Cependant, il existe le traité שבועות/Chevouot qui a priori n'a rien à voir avec la fête, car il traite principalement des serments.

Mais curieusement, ce traité comporte 49 pages !

Il y a un lien intrinsèque entre le serment, le fait de s'engager, et le don de la Torah.

Lors du don de la Torah, chacun des Bnei Israël a fait le serment de recevoir la Torah. L'ouvrage « Minagueï 'Hatam Sofer » rapporte que le 'Hatam Sofer avait pour habitude d'étudier ce traité entre Pessa'h et Chavouot.

La fusion des notions de serment et d'intégrité sont des éléments essentiels envers Hakadoch Baroukh Hou pour recevoir la Torah.

Le verset dit à propos de la Sefirat Haômère :

**« Vous compterez pour vous, du lendemain du Chabbat , du jour où vous apporterez le Ômère de l'offrande balancée, sept semaines complètes. »** (Vayikra 23.15)

Ensuite, à la fin de ce compte, « **Ce jour-là [Chavouot] sera célébré comme une convocation sacrée. Vous ne ferez où aucun travail d'utilité. C'est un statut éternel pour toutes les générations, partout où vous vivrez.** » (Vayikra 23.21).

Il est intéressant de voir que la fête de Chavouot/semaines tire son nom du temps écoulé. Chavouot tire son nom des « semaines/chavouot » passées. Chavouot commence, si l'on peut dire, à Pessa'h.

Le Ramban (parachat Emor), explique que les 7 semaines qui séparent Pessa'h de Chavouot sont considérées comme des jours de 'Hol Hamoëd.

La fête de Chavouot porte aussi le nom de Atsérète, qui signifie clôture, à l'instar de Chémini Atsérète qui clôture les sept jours de Soukot.

Il est écrit : « Au huitième jour, ce sera pour vous une convocation de sainteté... c'est une clôture » Il s'agit du huitième jour qui suit la fête de Soukot, désigné par le nom de Chémini Atsérète/le huitième de clôture.

Aussi, il y a 7 semaines entre Pessa'h et Chavouot. Chavouot est surnommée par nos sages Atsérète parce qu'elle est le Chémini Atsérète de Pessa'h : elle vient clôturer la fête, elle est son aboutissement.

Chavouot est en fait l'aboutissement de Pessa'h. Ces semaines de compte viennent expliquer la raison de la sortie d'Égypte.

Ces sept semaines commencent par la semaine de Pessa'h et par la consommation de la Matsa, après l'annulation de tout 'hamets.

La Matsa est un aliment ayant presque un rôle thérapeutique sur la néchama.

Le Rav Rav Pinkus Zatsal demande : si la Matsa est tellement bonne pour la néchama, pourquoi ne pas s'en nourrir tout au long de l'année ? Pourquoi sept jours seulement ?

Il répond qu'un nouveau-né se nourrit uniquement de lait maternel, car cette nourriture est saine et complète pour sa croissance. En effet, il ne peut pas tout manger à cet âge précoce.

Mais une fois ce stade passé, il aura reçu tous les éléments essentiels à sa croissance et pourra passer à une autre nourriture.

De la même façon, Pessa'h et la sortie d'Égypte représentent la naissance du Am Israël/peuple juif, un événement qui rend Israël comparable à un nourrisson aux yeux de D.ieu. La Matsa représente ce lait maternel, essentiel pour la croissance du peuple ; une fois passée cette étape, elle ne lui sera plus indispensable.

Le Rav Dessler fait remarquer que la Mitsva de compter existe aussi lorsque l'on contracte une impureté et qu'il faut compter les « sept jours de pureté » avant de se purifier, comme il est dit : « Lorsque l'homme ayant eu un écoulement sera purifié de son écoulement, il comptera pour lui sept jours pour sa purification... Lorsqu'une femme a son flux, du sang qui s'échappe de son corps, pendant sept jours elle sera [impure] à cause de sa menstruation ... elle devra compter pour elle-même sept jours, et seulement ensuite elle pourra entreprendre sa purification » (Vayikra 15;13, 19, 28).

Quel lien y a-t-il entre la Mitsva de Séfirat Haômère et du compte de la **Nida**<sup>2</sup> ?

Le Zohar (parachat Emor 98b) établit un lien entre ces deux comptes :

« Lorsque les Bneï Israël sont sortis d'Égypte, ils sont sortis de leur impureté et ont pu offrir le Korbane Pessa'h et manger à la table de leur Père. De ce moment-là, ils ont compté les jours pour se rapprocher, comme une femme compte pour s'unir à son mari. Ces cinquante jours de compte sont des jours de purification pour recevoir la Torah. »

Pour introduire notre sujet et mieux le comprendre, étudions un état impureté que nous connaissons et qui s'applique de nos jours : celui de la femme nida.

La Torah considère le statut d'une femme nida comme un état d'impureté spirituelle.

Pour s'en défaire, il est nécessaire de procéder à une purification prescrite par la Torah qui obéit à deux principes indissociables, qui sont le temps et l'acte.

Le temps, c'est le **hefsek tahara**<sup>3</sup> suivi des **chiva nekiim**<sup>4</sup> (7 jours de propreté).

2 **Nida** : Statut de la femme impure lié généralement à un écoulement sanguin issu de l'utérus. Lorsqu'elle est nida, la femme n'est pas autorisée à avoir de contact physique avec son mari. Ce statut sera en vigueur jusqu'à ce que se soit écoulé le nombre de jours requis et qu'elle ait accompli le processus de purification qui se termine par l'immersion dans un Mikvé.

3 **Hefsek Tahara** : Examen qui permet de constater l'arrêt des écoulements et de commencer le compte des chiva nekiim, indispensable avant l'immersion.

4 **Chiva nekiim** : Il s'agit du compte des sept jours de propreté. Ils sont indispensables pour que la purification par l'immersion dans le Mikvé soit valide. Durant ces sept jours, la femme effectue quotidiennement un examen intime assurant l'absence de saignement.

Rappelons-le, les 7 jours de propreté doivent être consécutifs, c'est-à-dire que durant ces sept jours, aucun flux sanguin ne doit se manifester. Le moindre signe d'impureté invalide les jours déjà comptés et écoulés, et il faut reprendre le compte depuis le début. Quant à l'acte, c'est l'immersion dans le **mikvé**<sup>5</sup>.

Ces trois procédures successives – hefsek tahara, chiva nekiim et immersion dans le mikvé – sont indispensables, et le moindre défaut de l'une d'elles maintiendra la femme dans son statut de nida.

Nos sages comparent la relation des Bnei Israël à Hakadoch Baroukh Hou à celle d'une femme et son mari. Les Bnei Israël représentent une jeune fiancée sortie d'Égypte qui doit se marier à Hakadoch Baroukh Hou sous la 'houpa au mont Sinaï.

Comme toute fiancée, les Bnei Israël devaient procéder à un processus de purification pour pouvoir s'unir à leur Fiancé. Le Maharcha (Avoda Zara), définit les sept semaines de la Séfirat Haômère comme Kadoch/saintes, pures, car c'est le moment où Am Israël s'est purifié devant Hakadoch Baroukh Hou jusqu'à ce qu'ils aient mérité l'union à D.ieu par le don de la Torah.

Nous savons que les Bnei Israël avaient atteint en Égypte 49 degrés d'impureté et d'immoralité. Se trouvant au seuil du cinquantième degré qui constitue une chute irrévocable, ils devaient remonter les échelons vers la sainteté.

---

5 **Mikvé** : Bain rituel aux caractéristiques précises définies par la Torah, qui a la propriété de purifier les personnes et les objets qui s'y trempent. L'eau qui le compose doit être recueillie par des moyens naturels et contenir un volume d'eau d'au moins 40 séa (environ 332 litres).

En effet, le Zohar (parachat Bechala'h) enseigne que s'ils avaient atteint ce cinquantième degré, Hakadoch Baroukh Hou n'aurait pas voulu les délivrer. C'est pourquoi, dans Sa grande bonté, Hachem précipita leur délivrance et écourta leur séjour, des 400 ans prévus, à 210 ans.

L'ouvrage « 'Hessed lé Avraham » affirme que même aujourd'hui, si une personne se conduit de manière mauvaise ou de manière juste pendant 400 jours consécutifs, elle entrera par la cinquantième porte, de laquelle elle n'aura « presque pas » la possibilité de sortir.

Aussi le Yalkout Yits'hak (Mitsva 307\$7) et le Méam Loez expliquent que ces sept semaines correspondent à sept types d'impureté contractée en Égypte et dont ils n'avaient pas pu se purifier.

Les voici :

1. *Toumat nida*, due à la menstruation. (Vayikra 15;24)
2. *Toumat zav* ou *zava*, flux masculin ou féminin. (Vayikra 15;13/28)
3. *Toumat yolédeth*, l'accouchée. (Vayikra 12;3)
4. *Toumat mèt*, le contact avec un mort. (Chémot 19;16)
5. *Nigueï hagouf*, la tsaraat (affection de la peau). (Vayikra 13;34)
6. *Nigueï begadim*, la tsaraat sur les vêtements. (Vayikra 13;50)
7. *Nigueï batim*, la tsaraat sur les murs des maisons. (Vayikra 14;38)

Le compte du Ômère sera pour nous aussi, qui voulons nous unir à la Torah, un moyen de transition du mal vers le bien, de l'impur vers le pur.

Ce compte de sept fois sept semaines nous demande d'examiner très attentivement nos faits et gestes afin d'éviter tout retour vers une pollution morale.

La Séfirat Haômère va nous permettre de nous déconnecter de l'obscurité de ce monde empli d'irisation, d'illusion et de mensonge, semblable à l'atmosphère égyptienne qui règne encore de nos jours.

Le Rav Leib 'Hassman, dit que le monde ressemble un écran sur lequel on projette un film. Une fois la lumière rallumée, les images sur l'écran disparaissent ! La Séfirat Haômère nous permet de rallumer la vraie lumière du monde, la lumière de la Torah, comme il est dit : « Car la Mitsva est une bougie, et la Torah une lumière » (Michlé 6;23).

La parabole suivante illustre bien la notion du compte suivi : si nous voulons faire bouillir un litre l'eau dans une bouilloire, il faudra la laisser au moins quinze minutes sur le feu pour qu'elle arrive à ébullition. Mais attention : quinze minutes, ce n'est pas trois fois cinq minutes. Si nous retirons la bouilloire du feu toutes les cinq minutes pour l'y reposer ensuite, l'eau n'arrivera jamais à ébullition.

Il en sera ainsi pour nous : si nous voulons « entrer en ébullition » pour la Torah, il faut le faire sincèrement, sans interruption qui pourrait nous refroidir.

Il est écrit : « **Vous compterez pour vous, depuis le lendemain du Chabbat** » – on ne commence le compte qu'après être sorti d'Égypte.

Le Séfer Ha'hinoukh explique que la Torah nous ordonne de commencer ce compte le deuxième jour de Pessa'h seulement et non le premier. Car le premier jour doit être réservé à la réflexion sur la sortie d'Égypte, qui est le fondement de notre Emouna envers Hakadoch Baroukh Hou. En ce jour, aucun autre sujet ne doit détourner notre attention de cette méditation essentielle.

Aussi, comme nous venons de l'expliquer, comme le compte des jours de propreté de la femme Nida doit être successif, il en est de même de la Séfirat Haômère.

Et puisque la sortie d'Égypte s'est déroulée le jour, on ne pourra commencer le compte qu'après avoir réellement quitté l'Égypte, le deuxième jour de Pessa'h'.

Le Or Ha'haïm explique que puisque le jour de leur sortie d'Égypte, ils sont restés quelques heures dans cette Égypte impure, cela aurait annulé leur compte.

Et comme le dit le verset au sujet du compte, ces semaines doivent être « complètes » !

Le Kaf Ha'haïm (simane 489 §4) rapporte le passage suivant du Zohar (parachat Emor 97b) : « Tout homme qui n'a pas effectué ce compte de sept semaines entières, pour mériter d'être pur, ne sera pas appelé pur et ne sera pas considéré comme pur. Il ne vaudra pas la peine pour lui d'avoir une part dans la Torah !

Et celui qui arrivera pur ce jour [de Chavouot], avec le compte [du Omère] entier, devra la nuit de Chavouot étudier et se lier à la Torah, pour garder la grande Kédoucha/sainteté qui se déversera sur lui cette nuit là, et il sera purifié. »

En conclusion, la particularité de la fête de Chavouot est l'offrande qui devait être apportée en ce jour.

Contrairement à tous les autres jours de l'année où il est interdit d'apporter une offrande communautaire 'Hamets (fermentée), la communauté devait apporter à Chavouot deux pains faits à partir de la nouvelle récolte. « **Du pain, du grain grillé** [farine faite de grains séchés au four] **et du gruau** [les grains eux-mêmes], **vous ne mangerez pas jusqu'à ce jour même, jusqu'à que vous ayez apporté le Korbane** [du Ômère] **de votre D.ieu. C'est un statut éternel pour vos générations, dans tous vos lieux de résidence.** »

La précipitation de la sortie d'Égypte, symbolisée par la Matsa de Pessa'h qui n'a pas eu le temps de lever, n'a plus de raison d'être ! Au jour du don de la Torah, nous offrons deux pains de blé fermenté en signe de liberté totale.

La liberté ! Mais pour quoi faire ? Pour ne pas détourner notre pensée de notre amour pour Hachem, nous nous mettons immédiatement à compter.

La Séfirat Haômère est un train dont la station de départ est le lendemain de Pessa'h' et au trajet de 7 semaines. Nous avons l'obligation de nous arrêter à chaque station, chaque jour, pour nous rappeler de l'infinie bonté d'Hachem et nous rapprocher de lui pour arriver à notre destination, le don de la Torah au Mont Sinai.



# LE DON DE LA TORAH







## CHAPITRE 2

# LE DON DE LA TORAH



**S**i Chavouot est la fête du Matane/don de la Torah, c'est aussi celle de la Kabala/réception de la Torah.

Lors de tout don, une personne expédie ce don et une autre le réceptionne.

À Chavouot, Hakadoch Baroukh Hou est l'expéditeur : Il va nous donner à nouveau la Torah, au niveau individuel. Nous, nous serons les destinataires.

Cependant, pour optimiser ce don, il nous faudra préparer des réceptacles.

Illustrons-le par la parabole suivante.

On annonce dans un village que la semaine suivante, une distribution d'eau gratuite aura lieu pour tous les habitants. Dans ce but, on distribue à chacun des villageois une motte d'argile qu'il doit travailler pour se confectionner un ustensile. Les plus sages d'entre eux travailleront et exploiteront au maximum cette motte, pour en faire un ustensile large et profond. Quant aux plus fainéants, ils laisseront le temps passer et ne pourront pas obtenir grand-chose lors de la distribution d'eau.

Le Rav 'Haïm de Vologine explique, dans son ouvrage Roua'h 'Haïm, que lorsqu'un artisan fabrique un verre, plus il creuse et affine la matière brute, plus ce verre pourra contenir de liquide. Jusqu'à preuve du contraire, il est très difficile, voire impossible, de remplir un objet plein.

Ainsi en est-il de la fête de Chavouot. Hakadoch Baroukh Hou nous annonce lors de la sortie d'Égypte qu'Il donnera la Torah dans 49 jours.

Lorsque nous sommes sortis d'Égypte, nous étions semblables à des mottes d'argile. Pour que la Torah puisse résider en nous, nous devons lui faire de la place, et pour cela nous devons nous creuser, nous affiner. Aujourd'hui aussi, pour recevoir à nouveau la Torah à Chavouot, chacun d'entre nous doit faire des efforts et tirer parti au maximum des 49 jours de la Séfirat Haômère, qui sont des jours de construction.

Ainsi nous comprenons pourquoi la fête de Chavouot se nomme la fête du « don » de la Torah (Matane Torah), mais aussi fête de la « réception » de la Torah (Kabalat HaTorah).

La Séfirat Haômère est un commandement ordonné chaque année et pour toutes les générations, afin que nous aussi puissions exprimer notre désir de recevoir la Torah et ne pas manquer ce grand rendez-vous.

La Séfirat Haômère est donc bien plus qu'un compte, elle est une préparation à recevoir le cadeau que nous désirons tant.

## 1) DIRECTION MATANE TORAH

Nous lisons dans la Hagada de Pessa'h :

הָא לְחֵמֵא עֲנִיא. דִּי אָכְלוּ אַבְהַתְנָא בְּאַרְעָא דְּמִצְרַיִם... לְשָׁנָה  
הַבָּאָה בְּאַרְעָא דְּיִשְׂרָאֵל בְּנֵי הוֹרִין

« Voici le pain de pauvre que nos pères mangeaient en Égypte... L'année prochaine, en Erets Israël, des hommes libres ».

Mais dans toutes les Téfilot aussi, nous répétons : « Zeman 'héroutenou »/l'époque de notre liberté...

Mais que signifie l'expression בְּנֵי הוֹרִין ? Si l'on nous posait la question, chacun d'entre nous répondrait : « libre, liberté, affranchi... ». Mais si on pose la question à un olé 'hadach (nouvel arrivant en Israël) peu hébraïsant, qui chercherait dans son dictionnaire, il la traduirait par : « les fils des trous... ».

Cette traduction littérale semble étrange, mais elle est d'une extrême profondeur !

Dans les Pirkeï Avot 6;2 il est dit :

וְאוֹמֵר וְהִלָּחַת מְעֵשָׂה אֱלֹהִים הַיּוֹם וְהַמָּכָתֵב מְכָתֵב אֱלֹהִים  
הוּא תְּרוּתָּה עַל הִלָּחַת (Chémot 32;16), אַל תִּקְרָא תְּרוּתָּה אֵלָּא  
תְּרוּתָּה, שְׂאוֹן לֶדֶךָ בֶּן הוֹרִין אֵלָּא מִי שְׁעוֹסֵק בְּתַלְמוּד תּוֹרָה.  
וְכֹל מִי שְׁעוֹסֵק בְּתַלְמוּד תּוֹרָה הֵרִי זֶה מִתְעַלֵּה, שֶׁנֶּאֱמַר  
(במדבר כא) וּמִמֵּתְנָה נְחִיאַל וּמִנְחִיאַל בְּמוֹת :

« Les tables de la loi étaient l'œuvre de D.ieu, et l'écriture était celle de D.ieu, gravée sur les tables » (Chémot 32;16) ; ne lis pas תְּרוּתָּה/gravée mais תְּרוּתָּה/liberté.

Car il n'y a d'homme réellement libre que celui qui

s'adonne à l'étude de la Torah, comme il est écrit : « Et de Matana Na'haliel et de Na'haliel Bamot (Bamidbar 21)... »

Il est fréquent de trouver dans la Michna ce genre d'enseignement : « ne lis pas de cette façon, mais plutôt ainsi ». On pourrait se demander pourquoi, et surtout de quel droit, on pourrait changer ce qu'il est écrit.

L'intention de la Michna n'est pas de corriger le texte de l'Écriture. Elle veut simplement montrer que le verset peut être interprété différemment.

Le Maharal de Prague explique ce qui suit :

Lorsque l'on taille la pierre pour y graver des lettres, c'est grâce à l'action de creuser que la lettre va apparaître, en tapant des petits coups qui font des trous. L'accumulation de tous ces petits trous va donner naissance à une lettre, puis une autre, puis un mot...

Ainsi, les Lou'hot/tables de la loi ont été taillées par Hakadoch Baroukh Hou. Il les a gravées ! Il a gravé les Dix Commandements et, par cette action, a « imprimé notre carte d'identité » dans la pierre.

Celle-ci en main, nous sommes un peuple, un peuple libre, des Bnei 'Horine.

Établissons maintenant un lien entre la traduction de notre olé 'hadach et la Michna dans les Pirkeï Avot qui nous demande de ne pas lire Gravée mais Liberté.

En effet, Bnei 'Horine signifie les hommes libres, mais aussi les « fils des trous ». C'est grâce à ces trous, les trous de la gravure des Lou'hot/tables de la loi, que nous sommes libres !

Ainsi, l'expression Bnei 'Horine prend tout son sens<sup>1</sup>:

---

1 D'après le Maharal de Prague

hommes libres mais aussi fils des trous, qui sont issus de la taille des Lou'hot !!

Nous comprenons donc que le but de la fête de Pessa'h, ce n'est pas juste la sortie d'Égypte.

Le but principal, c'est de recevoir la Torah !

Comme le dit la Michna : Car il n'y a d'homme réellement libre que celui qui s'adonne à l'étude de la Torah !

il ne faut pas confondre cette notion avec le terme de liberté employé en hébreu moderne : « 'hofchi », car un juif n'est jamais « 'hofchi »/affranchi.

Comme l'exprime David Hamélekh dans les Téhilim (88;6) : « בְּפִתִּים הַפְּשִׁי /les morts sont libres ». Et la Guémara (Chabat 30a) explique dans quel sens les morts sont libres : lorsqu'un homme meurt, il devient libre/'hofchi de la Torah et des Mitsvot, dans la mesure où il ne peut plus étudier ni accomplir des Mitsvot.

Un juif vivant ne peut pas être 'hofchi/affranchi, et encore moins lorsqu'il vit en Erets Israël (contrairement au passage de l'hymne national israélien : « lihyot am 'hofchi beartsénou.... »/être un peuple affranchi sur notre terre).

Nous sommes dans ce monde dans un seul but, Hachem nous a libérés d'Égypte pour une seule raison :

Le Midrach Hagada enseigne : « Moché annonça la délivrance aux Bnei Israël et ajouta qu'au terme de 50 jours après la délivrance, ils recevraient la Torah.

Comme il est dit : « Quand tu auras fait sortir le peuple d'Égypte, vous servirez Ha-Elokim sur cette montagne-ci » (Chémot 3;12), et le texte fait allusion au don de la Torah

sur le mont Sinaï.

Le Séfer Ha'hinoukh est un ouvrage ayant pour but de nous expliquer la racine et la nature de chaque Mitsva, ainsi que ses raisons de cette dernière, afin de mieux comprendre les Mitsvot et définir notre rôle et notre travail.

Il explique que la Mitsva de Séfirat Haômère n'est pas simplement l'action de compter. Tout le monde sait compter.

Que la Torah attend-elle de nous ?

La sortie d'Égypte, précédée des plaies et accompagnée de miracles, n'a été orchestrée et accomplie que dans un seul but : la venue des Bnei Israël au Mont Sinaï pour recevoir la Torah.

Dans quel but Hakadoch Baroukh Hou nous a-t-Il délivrés de l'esclavage ?

Est-ce pour que nous puissions souffler, respirer, échapper à nos souffrances, pouvoir profiter du soleil du désert ?

Non !

Hachem nous a délivrés et nous a fait sortir d'Égypte par les prodiges que nous connaissons – les 10 plaies, l'ouverture de la mer, etc. – uniquement pour que nous puissions nous rendre au mont Sinaï et recevoir la Torah !

Tous les événements de la sortie d'Égypte n'ont été que des signes, que le Séfer Ha'hinoukh qualifie de Tafel/accessoires, par rapport au Ikar/l'essentiel qui est le don de la Torah.

Rachi (Beréchet 2;31) explique à propos du mot « yom Hachichi » / le sixième jour, que la lettre « ן » semble être

superflue car elle n'apparaît pas pour les autres jours de la création.

Hachem ayant terminé la création du monde ce jour-là, nous devons comprendre que toute Son œuvre est destinée à nous faire savoir que Hakadoch Baroukh Hou l'a accompagnée d'une condition : que le peuple juif accepte les cinq (valeur numérique de la lettre ה) Livres de la Torah.

Le prophète affirme : « אִם לֹא בְרִיתִי יוֹמָם וְלַיְלָה הַקּוֹת /Si ce n'était pour Mon alliance [la Torah] le jour et la nuit, Je ne maintiendrais pas les lois du ciel et de la terre » (Yirmiyaou 33;25). Ce verset nous apprend que l'existence du monde dépend de l'étude de la Torah !

Le Séfer Ha'hinoukh poursuit en expliquant que la Torah nous a ordonné de compter depuis le lendemain du premier yom tov de Pessa'h jusqu'au don de la Torah pour exprimer notre désir immense de recevoir la Torah.

Nous comptons jour après jour, non pas dans un compte à rebours, mais le nombre de jours passés. Nous introduisons quarante-neuf jours dans notre « compteur à Mitsvot » pour mériter d'atteindre ce grand événement, Matane Torah.

## 2) LE COMPTE DES BNEÏ ISRAËL APRÈS LA SORTIE D'ÉGYPTE

Le Midrach relate que lorsque Moché annonça aux Bneï Israël la délivrance, il ajouta qu'au terme de 50 jours, ils recevraient la Torah au mont Sinai.

Enthousiasmés par cette nouvelle, dès la sortie d'Égypte, les Bneï d'Israël se mirent à compter les jours qui les séparaient du don de la Torah : « Un jour s'est écoulé, deux jours se sont écoulés » et ainsi de suite, en se disant qu'ils se rapprochaient ce jour tant attendu.

C'est à la suite de ce compte qu'Hakadoch Baroukh Hou ordonna les années suivantes de compter les jours qui séparent Pessa'h de Chavouot.

Le Rambam dans son ouvrage « Moré Névoukhim » (3-43) écrit :

« Chavouot est le jour du don de la Torah. Pour rehausser ce jour, ils ont compté les jours depuis la première fête (Pessa'h) jusque là. Quelqu'un qui attendrait une personne qu'il aime comptera les jours et même les heures [qui le séparent de son arrivée]. C'est la raison du compte du Ômè, des jours qui séparent la sortie d'Égypte du don de la Torah qui était l'intention et le but de leur sortie. »

Le Midrach Rabba (1 ; 72) nous enseigne que nous avons reçu la Torah à travers trois choses : l'eau, le désert et le feu.

Ce que le Midrach nous apprend nous permet de tracer les règles de conduite que nous devons appliquer, d'une part pour acquérir la Torah, d'autre part pour nous pénétrer de sa morale.

Le feu est le symbole de l'enthousiasme sacré et de l'entrain avec lesquels nous devons accueillir les paroles de Torah. Il représente également l'ardeur qui doit nous animer lors de l'accomplissement des Mitsvot. Il évoque aussi le sacrifice de notre vie pour Hachem, comme le fit notre père Avraham qui refusa de prêter foi à la Avoda zara/idolâtrie et se laissa jeter dans la fournaise.

L'eau est un autre moyen d'acquisition de la Torah. Elle représente l'humilité et la modestie, puisque, naturellement, elle coule du haut vers le bas.

Elle symbolise aussi la pondération, le sang-froid, les gestes réfléchis indispensables pour éviter de tomber dans la fosse de la passion et du vice.

Enfin, elle nous rappelle le dévouement collectif de nos ancêtres, témoignant d'une foi inébranlable en la promesse Divine lors de la traversée de la mer Rouge. Ils n'hésitèrent pas à se jeter à l'eau lorsqu'ils entendirent : « Ordonne aux Bnei Israël de se mettre en marche ».

Le désert symbolise le réceptacle que tout homme doit être. Celui qui veut être « Mékabel ète HaTorah »/recevoir la Torah devra être humble et se considérer tel qu'il est, semblable à la poussière de la terre et au sable (tout en restant conscient de sa valeur intrinsèque d'être humain). Il faut savoir dépasser le côté matériel de ce monde pour laisser la place à la spiritualité.

La Torah ne pénètre en nous que si nous lui faisons de la place.

Le désert symbolise également la confiance illimitée en Hachem, puisque le peuple L'a suivi dans le désert, une région aride et dénuée de toute plantation.

Chavouot et Kabalat Hatorah supposent un enthousiasme, une humilité et un don de soi illimités !

### 3) LE BUT DE L'ATTENTE

Hakadoch Baroukh Hou délivre les Bneï Israël dans le seul but de leur donner la Torah, comme il est dit : « Quand tu auras fait sortir le peuple d'Égypte, vous servirez Ha-Elokim sur cette montagne » (Chémot 3;12).

Les commentateurs demandent pourquoi la Torah préfère employer le futur « vous servirez/תַּעֲבֹדוּן », plutôt que l'impératif « servez/תַּעֲבֹדוּ ». Ils répondent que c'est pour nous informer que le don de la Torah ne suivrait pas immédiatement la sortie d'Égypte, mais aurait lieu après une période d'attente de cinquante jours. Ils y voient une allusion dans la lettre « noun » [du mot תַּעֲבֹדוּן], qui a pour valeur numérique 50.

Pourquoi fallait-il attendre ? N'aurait-il pas mieux valu recevoir la Torah immédiatement !?

Cette période est une transition, une préparation pour être digne de recevoir la Torah.

Le Midrach illustre cette idée à l'aide de la parabole suivante :

Le fils du roi tomba gravement malade et dut être hospitalisé pendant une longue période. Après ce long séjour, il retrouva la santé et revint au palais royal.

Les conseillers royaux suggérèrent à son père qu'après cette longue période, il serait bon que le prince entreprenne des études afin qu'il puisse acquérir des

connaissances dignes d'un prince.

Le roi accepta la proposition de ses conseillers, mais leur expliqua que le moment était précoce pour commencer. Le prince venant juste de se rétablir, il avait besoin d'une convalescence pour retrouver les forces nécessaires pour entreprendre ces études.

C'est ainsi que le roi accorda à son fils une période de convalescence et de rétablissement avant de commencer les études.

Il en était de même pour les Bnei Israël, après leurs deux cent dix ans d'esclavage dans des conditions éprouvantes, tant pour le corps que pour l'âme. Pour le corps, par l'esclavage et les travaux forcés et pour l'âme, par l'atmosphère immorale de l'Égypte où ils avaient sombré au 49<sup>ème</sup> degré d'impureté.

Dès leur sortie d'Égypte, les anges ont conseillé à Hakadoch Baroukh Hou de leur donner la Torah. Mais Il leur répondit que les Bnei Israël devaient d'abord se remettre de cet exil égyptien si éprouvant.

C'est ainsi que pendant cinquante jours, les Bnei Israël se renforceront physiquement comme spirituellement. Ils renforceront leur corps en se nourrissant de la manne et des caillies et en buvant l'eau du puits de Myriam. Ils affermiront leur âme et leur foi grâce à la traversée de la mer Rouge et la guerre contre Amalek. Ce ne sera qu'après ce processus que les Bnei Israël seront aptes à recevoir la Torah.

Ainsi, pendant cinquante jours, les Bnei Israël vont faire l'effort de quitter leurs 49 degrés d'impureté pour s'élever et accéder aux 49 degrés de tahara/pureté qui seront leur

ticket d'entrée au mont Sinai. (L'aspect de cette tahara/purification sera exposé plus en détail ultérieurement.)

Le Rav Pinkus zatsal explique que chaque jour de la Séfirat Haômère ne doit pas constituer une distance entre nous et Chavouot. Au contraire, il doit représenter une opportunité pour nous préparer au mieux au don de la Torah.

Chacun des cinquante jours est une opportunité réelle de nous construire et de nous enrichir spirituellement.

Il ne faut pas sous-estimer la préparation à la réception de la Torah par le biais du Compte du Ômère, vu l'importance du jour du Don de la Torah.

La Torah dit : « וַיַּעֲבֹד יַעֲקֹב בְּרַחֵל שִׁבְעַ שָׁנִים וַיְהִיוּ כְּעֵינָיו וַאֲתָהּ בְּאַהֲבָתוֹ אֵתָהּ / Yaakov travailla pour Ra'hel sept années ; elles furent à ses yeux comme quelques jours, en raison de son amour pour elle. » (Beréchit 29;20). Lorsque Yaakov Avinou demanda Ra'hel en mariage, Lavan exigea de lui sept ans de travail en échange de sa fille. La Torah raconte que ces sept années ont passé extrêmement vite pour Yaakov, « comme quelques jours ».

Le Rav Aaron Kotler zatsal demande comment cela est possible : ces sept années auraient dû lui paraître interminables, au contraire ! En effet, lorsque l'homme attend une chose qu'il désire, cette attente lui semble longue.

Le Rav Kotler répond que Yaakov considérait ces jours non pas comme une simple attente, mais comme des jours de construction. Yaakov savait qu'il devait optimiser chaque jour de ces sept années pour se construire et s'élever, afin de fonder avec Ra'hel le Klal Israël. C'est pour cette raison

que le temps ne lui a pas paru long. Lorsque l'on a des projets, le temps passe toujours très vite.

Le Rav Pinkus Zatsal l'explique à l'aide de la parabole suivante. Imaginez qu'une personne apprenne qu'elle recevrait cent jours plus tard la somme d'un million de dollars.

Dans un premier cas, ces cent jours lui paraîtront une éternité car ces jours sont pour lui un obstacle entre le jour de l'annonce et le jour de la réception de cette somme d'argent.

Cependant, si cette personne reçoit durant cette période mille dollars par jour, elle se rapproche chaque jour du million, elle progresse. Aujourd'hui, elle possède davantage qu'hier. Pour elle, ces jours fileront.

Quelle est la différence entre ces deux cas ?

Dans le premier, cette période de cent jours est une attente pénible, des jours vides. Mais pour le second, chaque jour est une progression ; il a reçu quelque chose, il a construit. Chaque jour est une nouvelle brique de son bâtiment, chaque jour il s'enrichit. Il avance dans le temps, il n'attend pas que le temps passe !

Il en est de même pour Yaakov Avinou Pendant les sept années d'attente de son mariage à Ra'hel, il considérait chaque jour comme une brique.

Au cours de cette période, il construisit des fondations solides et essentielles pour être digne de devenir le père des Bnei Israël. C'est ainsi que ces années « furent à ses yeux comme quelques jours ».

Nous aussi, entre Pessa'h et Chavouot, sommes dans cette attente de recevoir la Torah. Si nous devions seulement attendre une date, alors nous aurions compté ainsi : 49, 48, 47... comme une personne qui attend que le temps passe. Mais étant donné que ces jours sont des jours de préparation, de construction, nous allons avancer dans le temps et nous rapprocher du don de la Torah, sans attendre placidement la date de la fête de Chavouot.

La Séfirat Haômère représente 49 jours de construction de soi pour recevoir la Torah, 49 jours de progression, d'évolution. Nous devons être en mode de « *mossif ve olekh* /aller en augmentant », comme il est écrit par allusion dans la Torah : « *אֵלֶּה תִּלְדוֹת יַעֲקֹב יוֹסֵף* » /voici les générations de Yaakov, Yossef... » (Beréchet 37;2). Car le nom de Yossef rappelle la notion de « *mossif* »/augmenter. Cela nous apprend que l'héritage de Yaakov est de toujours aller de l'avant et pas d'attendre que le temps passe. D'ailleurs, les expressions françaises « tuer le temps » ou « un passe-temps » représentent nettement ce concept étranger au mode de vie des Bnei Israël. Car comme le disent nos sages : « *אין אבידה כאבידת הזמן* »/il n'y a pas de perte comme celle du temps ».

Le Rav Nissim Yaguen Zatsal montre parfaitement ce concept. Il explique que la fête du don de la Torah porte le nom de Chavouot parce que Hakadoch Baroukh Hou donne la Torah à celui qui s'y est préparé. Celui qui ne se sera pas préparé ne recevra rien.

Chavouot est le nom de l'époque de préparation.

Par exemple, lorsqu'un étudiant reçoit son diplôme de médecine après sept ans d'études, on n'appelle pas cette

cérémonie « la fête du diplôme ». Le diplôme en lui-même ne vaut rien, ce n'est qu'un bout de papier. Le diplôme montre qu'il a étudié durant sept ans et qu'il a réussi l'examen. Le diplôme prouve combien et comment il s'est préparé à devenir médecin.

La fête du don de la Torah porte le nom de « Chavouot » pour nous enseigner que celui qui mérite de recevoir la Torah est celui qui s'est construit et préparé, pendant cette période de Séfirat Haômère.

#### 4) QUARANTE-NEUF

Le Zohar Hakadoch (parachat Emor 98b) enseigne :  
« Lorsque les Bneï Israël sont sortis d'Égypte, ils sont sortis de leur impureté et ont pu offrir le Korbane Pessa'h et manger à la table de leur Père. De ce moment-là, ils ont compté les jours pour se rapprocher, comme une femme compte pour s'unir à son mari. Ces cinquante jours de compte sont des jours de purification pour recevoir la Torah. »

De plus, le Zohar 'Hadach (parachat Yitro) enseigne :  
« Lorsque les Bneï Israël étaient en Égypte, ils ont été souillés et ont contracté différentes sortes d'impureté jusqu'à avoir atteint le 49<sup>ème</sup> degré d'impureté. Mais Hakadoch Baroukh Hou les a arrachés à ces impuretés pour les conduire dans les voies des 49 portes de sainteté opposées. Et c'est cela que l'on compte durant la Séfirat Haômère, du deuxième jour de Pessa'h jusqu'à Chavouot. Chaque jour de ce compte, nous sortons [nous aussi] de nos impuretés pour nous élever vers la sainteté opposée. »

Le Séfer Bnei Issaskhar rapporte, au nom du 'Hida, une des raisons pour laquelle la Séfirat Haômère fut instituée.

La Torah étant entièrement rou'hanite/spirituelle et pure, elle ne pourra être reçue par un homme dont les pensées et le cœur sont souillés par le mal.

C'est pour cela que Hakadoch Baroukh Hou a fait descendre les Bnei Israël en Égypte et les a fait asservir pour y affaiblir leur yétser hara, qui réside du côté gauche du cœur de l'homme.

La Guémara (Brakhot 61a) enseigne en effet que le conseil pour le bien vient de la droite et le conseil pour le mal vient de la gauche, comme il est dit dans Kohélet (10;2) : « Le cœur du sage est à sa droite et le cœur de l'insensé, à sa gauche ».

Une fois le yétser hara affaibli, le yétser hatov qui réside à droite du cœur pourra prendre le dessus et dominer le yétser hara et faire ainsi résider la Torah en lui.

C'est pour cela que nous devons compter 49 jours, 49 étant la valeur numérique de l'expression לב טוב / bon cœur. Pendant ces 49 jours, nous devons aller « de bon cœur » nous améliorer afin de pouvoir faire habiter en nous la Torah que nous recevrons à l'issue de ces 49 jours, à Chavouot.

Le séfer Tsida Ladérekh rapporte que les générations avant le don de la Torah vénéraient ce que l'on appelle שבועה לכת כוכבי / les sept astres : le Soleil - חמה, Vénus - נוגה, Mercure - כוכב, la Lune - לבנה, Saturne - שבתאי, Jupiter - צדק et Mars - מאדים.

Chacun de ces sept astres idolâtrés possède lui-même sept forces, qui représentent un total de 49 astres.

Hakadoch Baroukh Hou ordonna de compter 49 jours et donna la Torah le cinquantième jour pour montrer qu'il ne fallait pas servir ces astres. Hakadoch Baroukh Hou et la Torah sont au-dessus de ces astres et les gouvernent.

Le Midrach (Devarim Raba 2;32) rapporte que lors du don de la Torah, Hachem a ouvert devant les Bneï Israël les sept firmaments, afin de leur montrer qu'Il était unique. Comme il est dit : « אַתָּה הָרַצְתָּ לְדַעַת בִּי ה' הוּא הָאֱלֹהִים אֵין עוֹד / Il t'a été donné de savoir que Hachem est Ha-Elokim, il n'y en pas d'autre à part Lui. » (Devarim 4;35).

Développons notre raisonnement sur un autre point.

Comme nous l'avons déjà expliqué, les Bneï Israël ont atteint en Égypte les 49 degrés d'impureté. Pour échapper à cette situation et arriver purs pour recevoir la Torah, Hakadoch Baroukh Hou leur donna 49 jours de préparation, de sanctification.

Mais une question se pose : s'ils étaient au degré moins 49, ils auraient dû arriver après 49 jours à zéro. Pourquoi nos sages nous disent-ils qu'ils sont arrivés à la 49<sup>ème</sup> porte de sainteté ?

Une progression dans la Kédoucha n'est pas une formule mathématique, du type  $1+1=2$ .

Dans la Torah, cette équation est formulée par un verset dans les Tehilim (34, 15) : «Écarte-toi du mal et fais le bien», notion que nous développerons à présent.

Durant les sept semaines de la Séfirat Haômère, nous allons compter jour après jour pour avancer et atteindre les sept sphères célestes, qui correspondent aux sept semaines.

Le Ben Ich 'Haï a, pour l'occasion, rédigé des Téfilot à réciter après la Séfirat Haômère. Nous allons prier et implorer Hakadoch Baroukh Hou en proclamant « Hochaana !/De grâce secours-nous ! » Grâce à l'aide divine, nous pourrons prendre le dessus sur le mal.

Faisons une petite parenthèse et rappelons la conquête d'Israël qui a débuté par Yeri'ho où Yehochoua Bin Noun conduisit les Bnei Israël. Ils encerclèrent pendant sept jours la ville pour en faire tomber les murailles. Pendant six jours ils ont fait une fois le tour de la ville et le septième jour, sept fois.

A travers les sept semaines du Omère où nous désirons nous purifier, nous allons briser et faire tomber la muraille qui nous sépare d'Hakadoche Baroukh Hou. Par cette action, nous nous renforcerons dans la Mitsva de « écarte-toi du mal », pour nous situer plus près du Bien.

Pourtant, comme nous le dit le verset, il ne suffit pas de « s'écarter du mal », il faudra aussi « faire le bien ». En effet les murailles effondrées et l'adversaire conquis, viendra un jour où ce dernier se relèvera pour revenir à la charge.

Et pour éviter d'être en position de défense, il nous faut attaquer les premiers !

Comment ?

Au travers de l'étude et de notre désir d'adhérer à la Torah. Pendant sept semaines, nous allons d'une part faire tomber les murailles du yétser hara qui nous empêchaient

d'accéder à la Torah et de l'autre, nous allons agir positivement en étudiant afin d'atteindre les sphères célestes.

Par notre étude, nous détruisons notre mauvais penchant et construisons une muraille de Kédoucha qui sera notre bouclier contre le Mal, et nous permettra d'atteindre le Bien.

Le Rav Dessler nous enseigne que l'on peut seulement prendre ce qui a été donné, et que l'on peut seulement acheter (avec de l'argent et des efforts pour réaliser cet achat) ce qui est offert à la vente. Celui qui désire recevoir la Torah doit se trouver là où on la « vend », c'est-à-dire dans les maisons d'études ou les synagogues. Toutefois, on ne l'acquerra qu'au prix d'un effort intensif.

La Guémara Kidouchine 30b nous offre la parabole suivante :

Un père corrigea sévèrement son fils et lui causa de graves blessures, mais il lui donna un pansement très efficace pour le guérir, que le fils devait poser sur la plaie.

Le père dit à son fils : « Tant que ce pansement restera sur la plaie, tu pourras manger et boire ce que tu veux sans aucune crainte, même ce qui est contre-indiqué pour de telles blessures, et tu ne sentiras pas la douleur. Mais si tu l'enlèves, la blessure s'infectera. »

Ainsi Hakadoche Baroukh Hou dit aux Bnei Israël : « Mes enfants, J'ai créé le Yétser Hara, mais J'ai aussi créé la Torah comme antidote. »



Il est écrit dans la Torah : « Vé samtem éth devarai haélé/ Vous placerez Mes paroles-là... » (Devarim 11, 18) ; il s'agit des paroles de la Torah. La Guémara dit de lire le mot « Vé samtem » comme « SAM-TAM/remède complet ». Rachi explique que ce remède contient tous les éléments de défense contre le Yétser Hara.

« Fais le bien » est l'unique moyen dont nous disposons pour nous construire des barrières afin de nous « écarter du mal » en utilisant le remède suprême : le limoud Hatorah.

Nous comprenons maintenant comment l'on peut passer de moins 49 à plus 49. Le fait de nous écarter du mal nous ramène à zéro, et de faire le bien nous propulse à la 49<sup>ème</sup> porte de Kédoucha .

En conclusion, il est important de souligner une notion essentielle pour comprendre la profondeur et l'impact de tous ces enseignements.

Le Ram'hal [Rabbi Moché 'Haïm Luzato] explique, dans son œuvre « Dérekh Hachem », qu'il existe une particularité en plus de la sanctification relative à chacun des jours de fête. Chaque Tikoun [réparation] et chaque illumination s'étant produit à une époque déterminée resplendiront de nouveau à son jour anniversaire.

À la date commémorant l'événement sera émise une illumination du type de la première, par exemple celle dont les Bnei Israël ont bénéficié après la sortie d'Égypte et dont on bénéficie tous les ans à Pessa'h. Tous les jours saints sont basés sur ce principe.

Aussi, le Rav Dessler nous recommande de prendre conscience que les dates de notre calendrier sont bien plus que de pieuses commémorations d'événements passés.

Lors de chacune des fêtes, chaque juif peut et doit retrouver le contenu spirituel qu'elle possédait à l'origine.

Le Rav rapporte à ce sujet un enseignement de son Maître, Rabbi Tsvi Hirch Broide de Kelm : nous ne devons pas nous sentir immobiles à contempler le temps s'écoulant devant nous, mais comme engagés dans un voyage marqué par des cycles.

C'est ainsi que le premier Chabat de l'histoire a constitué, si l'on peut dire, une sorte de « gare » dans le temps que l'on appelle « Chabat ». Nous y faisons halte chaque semaine, pour retrouver le même riche contenu spirituel qui a marqué le Chabat Beréchet originel.



Comme le dit le Ram'hal, il en sera de même pour toutes les fêtes, qui seront des « gares » dans l'année.

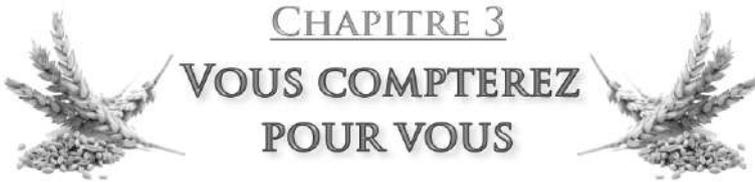
Nous devons nous remettre dans l'esprit de la sortie d'Égypte et dans l'attente et les étapes vécues par les Bnei Israël pour accéder à Matane Torah.

En prenant conscience de ce concept essentiel, chacun devra se préparer au mieux afin d'aborder et d'optimiser chaque instant de la Séfirat Haômère sans en perdre une seule seconde, afin de s'y purifier au maximum.

# VOUS COMPTEREZ POUR VOUS







## CHAPITRE 3 VOUS COMPTEZ POUR VOUS

**A**près avoir offert le Korbane du Ômère, nous avons un but : Matane Torah. Nous devons à présent compter 49 jours, 7 semaines.

Ce compte n'a pas pour objectif de voir défiler le calendrier, de regarder le temps qui passe et d'attendre le prochain yom tov pour obtenir un jour de congé.

Dans l'acte, Chavouot ne demande pas beaucoup de préparations.

A l'approche de Pessa'h, nous devons procéder au ménage et à la cachérisation, faire des achats, conduire le Sédère ...

Roch Hachana est une fête où toute la famille se réunit et fait le Sédère des Simanime.

Avant Soukot, nous devons préparer la Souka, chercher les arbat amiim/ 4 espèces, etc.

A priori, Chavouot ne demande pas « beaucoup d'efforts », à part préparer des mets lactés pour suivre la coutume.

Physiquement peut-être... mais intérieurement, elle représente le plus grand bouleversement de l'année !

« Vous compterez *pour vous* » – nous devons chaque jour faire le point par rapport à la veille. Certes, j'ai compté un jour de plus, mais « pour moi », pour mon développement personnel, qu'ai-je ajouté ?

Comme nous l'avons écrit au chapitre précédent, parallèlement au compte, un travail personnel nous incombe : éliminer notre mauvais penchant et accomplir de bonnes actions. Ce compte a pour but de nous purifier de nos impuretés, de nous débarrasser de notre esclavage aux vanités de ce monde et de notre assimilation.

Mais par où commencer ? Comment y arriver ? Dans quels domaines travailler ?

Ce chapitre nous aidera à donner à notre démarche une direction, des points de repère. Ensuite, il restera à chacun de se connaître et de se fixer ses objectifs personnels....

### 1) « VOUS COMPTEREZ POUR VOUS »

Le Rachach écrit dans son ouvrage « Nahar Chalom » que Pessa'h et les jours de la Séfirat Haômère sont la source de tous les jours de l'année, c'est-à-dire que notre comportement pendant cette période influence tout le reste de l'année.

Le Sfat Emet dit qu'il faut durant cette période s'attacher autant que possible à Hakadoch Baroukh Hou, car ces jours préparent toute l'année.

Nos ancêtres ont agi ainsi lors de la sortie d'Égypte, comme il est dit : « Je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse, de ton amour au temps de tes fiançailles quand tu Me suivais dans le désert... » (Jérémie 2;2).

La période du Ômère est donc considérée comme une période de fiançailles qui prépare à la 'houpa ayant lieu à Chavouot. Cette période d'amour entre Hachem et Son peuple revient chaque année. C'est pourquoi il est écrit : « וּמִפְּרִיָתֶם לָכֶם / Vous compterez **pour vous** ». L'expression « **pour vous** » évoque le même amour qu'autrefois, à cette même période, qui est accessible aujourd'hui aussi (comme nous l'avons écrit précédemment au nom du Ram'hal).

Le Sfat Emet va jusqu'à dire que quiconque observe la Séfirat Haômère et la fête de Chavouot comme il se doit n'aura pas besoin de passer en jugement à Roch Hachana !

La notion de « pour vous » indique que ce compte, outre le fait qu'il soit pour nous, est aussi *à cause de nous*, parce que nous gardons l'impureté de la société égyptienne d'antan...

Rappelons que les Bnei Israël avaient atteint 49 degrés d'impureté.

Comment étaient-ils arrivés là ?

Tant que les enfants de Yaakov étaient en vie, les Bnei Israël n'avaient aucun contact avec les Égyptiens et leur culture. Ils vivaient paisiblement à part, dans le pays de Gochen. Mais après la mort des enfants de Yaakov, leurs descendants commencèrent à se répandre en Égypte, et se mêler aux Égyptiens, à leur culture et à leurs coutumes.

C'est ainsi qu'ils ont commencé à vouer un culte idolâtre et à fréquenter les théâtres et les cirques égyptiens.

Malgré cette décadence, les Bnei Israël n'avaient pas totalement sombré dans la perversité et dégénérescence de la culture égyptienne. Nos sages nous enseignent que les Bnei Israël en Égypte se différencièrent des Égyptiens dans trois domaines :

ils ne portaient pas un nom égyptien, ils ne s'habillaient pas selon la coutume égyptienne, et n'ont jamais adopté la langue égyptienne mais continuaient à parler en hébreu.

Cependant, malgré leurs efforts, à la mort des fils de Yaakov, Pharaon décréta que la brit mila serait dorénavant interdite en Égypte.

Ce décret accéléra leur assimilation. Mais dans Sa grande bonté, Hachem changea les sentiments des Égyptiens et suscita en eux une haine contre les Bnei Israël.

À partir de cette période commença une vague de décrets antisémites, notamment le terrible esclavage.

Malheureusement, l'Histoire se répète, comme nous l'avons vu lors de la Shoa...

Dans le verset « **Vous compterez pour vous** », l'expression « pour vous » évoque aussi « à cause de vous » ! C'est parce que nous nous sommes assimilés, laissés tenter par le monde extérieur et ses belles tentations, c'est à cause de notre légèreté, de notre insouciance, de notre soif de plaisirs, que nous nous sommes éloignés de D. Par ce compte, cette introspection quotidienne, nous avons, comme les Bnei Israël, une opportunité d'acquérir la Torah d'Hachem et ses bénédictions.

Pour ce faire, un travail personnel nous est demandé. Chacun d'entre nous connaît, ou devrait connaître, ses failles et les domaines où il doit s'améliorer.

C'est dans ce sens que la Torah nous ordonne de compter « pour vous-mêmes » : chacun doit tenir sa comptabilité intérieure et savoir là où il en est.

Dans son introduction, le livre « Or'hot Tsadikim » explique qu'un grand nombre de personnes désirent devenir meilleures et suivre le droit chemin. Le problème, c'est qu'elles ne connaissent pas leur voie personnelle ; elles ont chaque jour de nouvelles aspirations et en fin de compte, n'arrivent à rien.

La cause de tout cela n'est pas la mauvaise volonté mais tout simplement l'ignorance de leurs carences. Elles ne pourront jamais réparer leurs défauts, bien qu'elles cherchent à avancer.

Pour l'illustrer, imaginons une voiture à trois roues : le chauffeur a beau appuyer sur l'accélérateur, cela ne sert à rien.

Le « Or'hot Tsadikim » compare cette situation à celle de Réouven qui va chercher un certain Chimone à la gare. Le problème, c'est que Réouven ne connaît pas Chimone. Il aura beau le chercher toute la journée, il pourra même passer devant lui, mais étant donné qu'il ne le connaît pas, sa recherche ne servira à rien.

Ainsi en est-il de l'homme qui veut s'améliorer : malgré sa volonté d'avancer dans le droit chemin, il doit d'abord connaître ses défauts pour les corriger.

Généralement, on connaît très bien ceux des autres, mais pour soi-même c'est toujours plus difficile. C'est pourquoi la Torah ajoute l'expression « **pour vous** ».

Ce travail personnel est une condition pour recevoir la Torah.

## 2) BEÏN ADAM LE'HAVÉRO

Hakadoch Baroukh Hou a attendu le troisième mois<sup>1</sup> après la sortie d'Égypte, le mois de Sivane, pour donner la Torah.

En voici les raisons :

Chaque mois dans le calendrier possède un Mazal, une donnée zodiacale qui représente ses prédispositions naturelles.

Le « Séfer Hayétsira » (Chap.5) dit que le Mazal du mois de Sivane est « Téomim/les Gémeaux ».

Le Séfer « 'Avodat hagnerchoni » nous dévoile que son nom renferme cette notion.

En effet, « l'intériorité » des lettres qui forment le mot Sivane/סיון possède la même valeur numérique que les lettres elles-mêmes.

En d'autres termes, la lettre "ס", ayant pour valeur numérique 60, s'écrit en hébreu "סמך". Son « intériorité » – "סך" – a aussi pour valeur numérique 60. Il en est de même

---

1 Puisque l'on considère que le premier mois de notre calendrier est le mois de Nissane, comme il est dit : « Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois, le premier des mois de l'année » (Chémot 12;2). Rachi explique que le deuxième mois est appelé Iyar, le troisième Sivane, et ainsi de suite.

des autres lettres qui forment le mot Sivane/סיון. (voir le tableau ci-dessous)

Nous retrouvons cette notion de Gémeaux dans son nom lui-même.

« L'intériorité » des lettres qui forment le mot Sivane/סיון possède la même valeur numérique que les lettres elles-mêmes.				
ן	ו	י	ם	Lettres qui forment le mot סיון
נו	וו	יוד	סמך	Nom des lettres
50=נו	6=וו	10=י	60=ם	Valeur numérique extérieure
50=ן	6=ו	10=4+6 ו+י	60=20+40 נו+ו	Valeur numérique intérieure

On retrouve cette notion dans les Tables de la Loi, données au mois de Sivane. Elles aussi sont « Téomim/Gémeaux », semblables à des jumeaux.

Elles sont constituées de deux Tables, chacune contenant cinq commandements : d'un côté cinq qui représentent les lois beïn adam la Makom/ l'homme envers Hachem, et cinq de l'autre qui représentent les lois beïn adam la 'havéro/ l'homme envers son prochain.

Être un bon juif, c'est savoir respecter les deux côtés. Chaque côté ressemble à l'autre et a la même valeur que l'autre. Recevoir la Torah, c'est être capable d'être intègre envers D.ieu comme envers les hommes.

Le Machguia'h Rav Yé'hezkel Lévinstein zatsal rappelait que le travail personnel de la Séfirat Haômère porte sur deux points essentiels : la Emouna/foi et les midot/qualités de caractère.

C'est donc un travail envers le Créateur [beïn adam la Makom] et un autre envers les hommes [beïn adam lé 'havéro], car c'est sur cela que la Torah repose.

La Guémara (Chabat 31a) raconte qu'un non-Juif candidat à la conversion se présenta devant Hillel. Il lui demanda de le convertir au judaïsme à la condition de lui apprendre toute la Torah pendant qu'il se tenait sur un pied. Hillel lui répondit : « Ce qui t'est haïssable, ne le fais pas à ton prochain. Telle est la Torah tout entière, le reste n'est que des explications de ce principe. »

Les commentateurs s'étonnent de la déclaration d'Hillel. A priori, elle ne semble s'appliquer qu'aux Mitsvot qui régissent les rapports de l'homme envers son prochain [beïn adam lé 'havéro]. En quoi ce principe s'applique-t-il aux Mitsvot qui traitent des relations de l'homme envers D.ieu [beïn adam la Makom] ?

Rachi répond à cette question en expliquant que la définition d'Hillel des Mitsvot s'applique aussi à celles envers D.ieu. En effet, D.ieu est parfois appelé « l'ami de l'homme », comme il est écrit : « N'abandonne ni ton ami ni l'ami de ton père [D.ieu] » (Michlé 27;10).

Selon cette explication, la réponse d'Hillel nous encourage à observer toutes les Mitsvot, aussi bien envers les hommes qu'envers D.ieu.

De la même façon que nous trouvons haïssable qu'une personne puisse ignorer nos désirs, nous ne devons pas ignorer les désirs de D.ieu, exprimés dans les Mitsvot de la Torah.

Notre comportement envers notre prochain dépend en réalité de notre Emouna. Lorsqu'il nous arrive quelque chose, si nous l'attribuons à l'homme et pas à la volonté du Ciel, c'est que notre Emouna n'est pas parfaite.

Illustrons cette idée par cette histoire :

Deux très bons amis, David et Moché, ont fait ensemble leurs études de comptabilité. Après l'obtention de leurs diplômes avec mention, David trouva rapidement un très bon poste alors que Moché n'arrivait pas à trouver un emploi stable. Lorsqu'une place s'est libérée dans la société de David, il a tout de suite proposé son fidèle ami, qui fut engagé.

Après un certain temps, leur supérieur a pris sa retraite et il fallait le remplacer. Les deux amis étaient tous deux candidats privilégiés pour ce poste. David était persuadé que son ancienneté serait à son avantage, mais ce fut Moché qui a été promu.

Déçu, David n'en tient pas rancune à son ami, car il savait que tout est pour le bien.

Plusieurs années passèrent. Le fils de David a trouvé un bon chidoukh, qui n'était autre que la fille de son fidèle ami Moché.

Comme cadeau de mariage, Moché offre au jeune couple un appartement tout frais payé.

Il expliqua à David qu'à partir de sa promotion, il a mis la différence de salaire de côté, et c'est grâce à cela qu'il a pu

financer cet appartement.

Si David avait été promu, il n'aurait peut-être pas fait la même chose...

Hachem a récompensé David, en assurant à son fils un appartement gratuit, pour avoir cru en la décision du Ciel et ne pas avoir tenu rigueur à son ami.

Rabbi 'Hanina enseigne dans la Guémara ('Houline 7b) :  
« Un homme ne se cogne le doigt que si cela à été décrété en Haut, comme il est dit : "Les pas de l'homme sont préparés par Hachem" (Téhilim 37;23). »

Si nous prenons conscience que l'autre est un envoyé de D.ieu, nous n'avons aucune raison de lui en vouloir à titre personnel. Cela nous mène à nous remettre davantage en question.

Nous pouvons désormais comprendre que la Mitsva d'aimer son prochain découle totalement de notre niveau de Emouna.

Si nous sommes conscients que tout vient du Ciel et que tout ce que fait Hakadoch Baroukh Hou est pour notre bien, nous ne ressentirons jamais de jalousie, de rancune, d'amertume, voire de haine envers notre prochain.

Toutes ces mauvaises midot sont en quelque sorte une révolte envers notre Créateur, et ont pour conséquence que nous L'écartons de notre vie.

C'est ainsi que pour recevoir et acquérir la Torah, il faut effectuer parallèlement un travail sur nos midot et notre Emouna.

### 3) PIRKEI AVOT

Les Chabat entre Pessa'h et Chavouot, la coutume veut que l'on étudie les Pirkeï Avot.

Pourquoi ce traité de Michna porte-t-il le nom de Pirkeï Avot, que l'on traduit communément par « Maximes des pères » ? Et quel est le but de cette étude durant cette période ?

Tout d'abord, ce traité se nomme « Avot/pères », parce qu'il est composé de leçons de morale et de réprimandes à l'intention de l'homme, comme le fait un père pour diriger son fils dans le droit chemin.

Le Gaon de Vilna explique que le Talmud emploie le terme de « Av/père » [Avot au pluriel] pour exprimer l'origine d'une idée. À l'instar d'un père qui est à l'origine de sa descendance, les notions de base d'une réflexion sont les fondements de tous ses développements.

De ce fait, en utilisant ce titre, nos sages ont exprimé l'idée que l'ensemble des développements de ces sujets dans la Michna et la Guémara trouvent leurs origines dans le traité de Avot.

Ainsi en étudiant les enseignements des Pirkeï Avot, on découvrira les fondements de tous les préceptes relatifs au comportement, transmis par la Torah pour élever l'homme.

#### **a) Un traité particulier**

À la différence des autres traités de Michna, les Pirkeï Avot ne traitent pas des lois relatives à une Mitsva spécifique.

Son contenu est axé sur l'apprentissage des bonnes midot, les règles de bonne conduite et de savoir-vivre.

On pourrait avoir tendance à penser que les grands principes contenus dans ce traité ont déjà été abordés par les philosophes et les sages non juifs. Mais ne nous trompons pas.

Ceux-ci ont pu découvrir ces principes d'éthique à travers leurs propres réflexions ou expériences, dans le seul but de vivre dans un monde meilleur en essayant de parfaire la société.

Mais pour nous, ces règles d'éthique font partie intégrante de notre Torah, qui a été donnée à Moché Rabénou au Sinaï puis transmise de génération en génération, comme le souligne la première Michna de ce traité : « Moché a reçu la Torah au mont Sinaï et l'a transmise à Yéhocoua, qui l'a transmise aux anciens et les anciens aux prophètes ; qui à leur tour l'ont transmise aux membres de la grande assemblée... »

Aujourd'hui, pour continuer cette chaîne et nous rattacher à Hachem, il est indispensable, disent nos sages, de nous rapprocher d'un Rav, un Rav digne de ce nom, bien entendu, c'est-à-dire un homme de référence à tous les niveaux, empli de crainte du Ciel, d'amour et de connaissances de la Torah.

Ce Rav a lui-même un Rav car telle est notre tradition énoncée dans notre Michna : « Moché a reçu la Torah au mont Sinaï et l'a transmise à Yéhocoua... ».

Cette première Michna nous apprend une notion essentielle : le juif fonctionne sur le mode de la

transmission et non sur celui de la découverte autodidacte. Car qui, mieux que D.ieu, connaît l'homme, ses faiblesses et ses états d'âme ?

Étant notre Créateur, Il est le seul capable de nous transmettre un mode d'emploi pour notre vie. À l'image d'un ingénieur qui conçoit un appareil, il connaît parfaitement son produit et peut rédiger son mode d'emploi.

### **b) Le but de cette étude**

Comme nous l'avons expliqué, durant la période qui séparait la sortie d'Égypte du don de la Torah, les Bnei Israël ont procédé à une purification. Ils sont passés de 49 degrés d'impureté à 49 degrés de sainteté.

Nous aussi avons le devoir de nous purifier de nos fautes durant ces 49 jours.

Le Méam Loez explique que les jours du Ômèr sont des jours saints semblables à ceux du mois d'Elloul. Pendant cette période, nous devons trembler de crainte et nous repentir comme on tremble à Roch Hachana.

En cette saison printanière, le temps se réchauffe, les pulsions physiques s'éveillent et le yétser hara se renforce. L'homme se libère, il sort se promener pour se divertir et est attiré par les plaisirs de ce monde. Le climat ne convenant que trop à ce délassement, il est très facile de se laisser aller aux tentations.

C'est alors que l'homme risque de négliger le service d'Hachem, l'étude de la Torah et l'accomplissement des

Mitsvot.

C'est pour ces raisons qu'il est d'usage d'étudier ce traité en cette période, car il est composé de paroles de morale, de règles de bonne conduite et de savoir-vivre. Cette étude empêchera l'homme de succomber à ses désirs, l'orientera et l'encouragera dans l'accomplissement des Mitsvot et l'étude de la Torah grâce à laquelle il dominera le yétser hara.

Ainsi, cette étude nous préservera et nous préparera à recevoir la Torah à Chavouot.

Étudier les Pirkeï Avot ne signifie pas se contenter de les lire ou de les chanter à la synagogue le Chabat.

La tradition veut certes qu'on les lise, mais ce n'est pas de cette manière qu'on pourra s'imprégner de tout leurs richesses. Il faut les étudier.

Chacun de nous doit s'efforcer de les étudier durant tous les jours du Ômèr, Michna après Michna, de les lire et de les comprendre.

Il existe aujourd'hui, Baroukh Hachem, de nombreux ouvrages traduits et expliqués accompagnés de magnifiques commentaires.

Organisons notre temps pour étudier chaque jour, avec l'aide de D.ieu, deux ou trois Michnayot, et ainsi optimiser cette remarquable tradition.

Bien sûr, rien ne nous empêche de continuer ensuite. Il n'est pas interdit d'étudier les Pirkeï Avot après Chavouot et durant toute l'année !

#### 4) SE RAPPROCHER DE NOTRE CRÉATEUR

Il existe différentes coutumes pour la période de la Séfirat Haômère.

##### **a) En souvenir de la mort des élèves de Rabbi Akiva**

Voici plus de 1900 ans, pendant la période du Ômère, une terrible épidémie frappa les élèves de Rabbi Akiva. 24000 élèves sont morts de Askara/diphthérie, l'une des morts les plus douloureuses parmi toutes celles dont parle la Guémara (Berakhot 8a). C'est une des maladies les plus terribles. Rachi explique que la gorge du malade se resserre et qu'il s'étouffe lentement jusqu'à en mourir.

Selon certains avis, les élèves furent punis parce qu'ils ne se respectaient pas suffisamment. D'autres pensent que c'est parce qu'ils ne voulaient pas s'enseigner la Torah l'un à l'autre, ce qui constitue une faute grave. Si un juif a des connaissances en Torah, il doit les transmettre aux autres. Il est interdit d'étudier uniquement pour soi-même, pour sa culture personnelle !

Cette épidémie a pris fin le 33<sup>ème</sup> jour du Ômère. Pour s'en rappeler, nous avons l'usage d'adopter plusieurs coutumes de deuil pendant cette période. Nous ne célébrons pas de mariages, nous n'écoutons pas de musique et nous ne nous coupons pas les cheveux ni se rasons notre barbe. Mais il faut savoir que le compte du Ômère se poursuit après cette période. Parfois, certains se trompent entre les coutumes du Ômère et le compte, et cessent de compter après le 33<sup>ème</sup> jour du Ômère.

## b) Se raser et se couper les cheveux

Le Choul'hane Arou'h (simane 493;2) écrit que nous avons coutume de ne pas nous couper les cheveux et de ne pas se raser la barbe pendant la Séfirat Haômère jusqu'à Lag Baômère le 33<sup>ème</sup> jour. On attendra le 34<sup>ème</sup> jour du Ômère pour se couper les cheveux. Cet usage est en signe de deuil pour les 24000 élèves de Rabbi Akiva.

Les femmes et les enfants ne sont pas concernés par cette coutume.

Cependant, il est dit dans le séfer «Chaar Hakavanot » que le Ari Zal ne se coupait pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot. Le Rachach recommande de faire très attention à l'avis du Ari Zal.

Le séfer « 'Hemdat Yamim » explique d'une tout autre manière le fait de ne pas se raser pendant la période de la Séfirat Haômère. Ce n'est pas à cause du deuil que l'on porte pour les 24000 élèves de Rabbi Akiva mais pour nous sanctifier d'une « sainteté supérieure ». Pendant cette période, dit-il, chaque juif a la chance de s'élever et d'atteindre deux niveaux, celui de kadoch/saint, et celui de tahor/pur.

« Pur » grâce à la Séfirat Haômère qui, comme cela a été expliqué auparavant, sont des jours de purification.

« Kadoch » en se laissant pousser les cheveux, car il ressemble au Nazir, comme il est dit : « קָדַשׁ יְהוָה גִּדְּל פְּרַע /il sera saint, il laissera pousser la chevelure de sa tête » (Bamidbar 6;5).

Les cheveux, disent les sages, sont une marque d'orgueil et de ce fait, une véritable source d'oubli d'Hakadoch Baroukh

Hou. En laissant pousser désordonnée sa chevelure, l'homme se détache de ce qui peut mener à l'orgueil et renonce a priori au plaisir de s'embellir, dans l'unique intention de se préserver de la faute et de s'attacher à Hachem.

En se séparant de ce qui véhicule la faute, on s'élève et on se sanctifie.

C'est ainsi que le « 'Hemdat Yamim » conseille à quiconque désire se sanctifier de se laisser pousser les cheveux durant ces 49 jours. Puis la veille de Chavouot, il les coupera et se trempera au Mikvé en préparation à la fête de Chavouot, comme le fait une femme pour se purifier avant de s'unir à son époux.

### **c) Ne pas faire de travail après le coucher du soleil**

Les soirs de la Séfirat Haômère, hommes et femmes ont coutume de ne faire aucun travail depuis le coucher du soleil jusqu'à la nuit, le moment du compte. (Nous définirons dans la quatrième partie ce qu'est un travail.)

Le Tour (simane 393) explique que c'est en souvenir des 24000 élèves de Rabbi Akiva, dont les enterrements avaient lieu chaque soir de cette période.

Or une loi stipule qu'à la mort d'un grand Rav, il nous est interdit de travailler pour pouvoir participer à son enterrement.

Si on s'arrêtait à cette seule explication, on pourrait travailler le soir à partir du 34<sup>ème</sup> jour du Ômère.

Mais une seconde raison est mentionnée. Le verset dit :

« וְסַפַּרְתֶּם לָכֶם מִמָּחָרֵת הַשַּׁבָּת מִיּוֹם הַבִּיאָכֶם אֶת עֹמֶר /  
וְסַפַּרְתֶּם לָכֶם מִמָּחָרֵת הַשַּׁבָּת מִיּוֹם הַבִּיאָכֶם אֶת עֹמֶר /  
Vous compterez pour vous, du lendemain du Chabat, du jour où vous  
apporterez le Ômère de l'offrande balancée, sept Chabatot  
[semaines] complètes ». Le terme שַׁבָּת fait allusion à l'idée  
de cessation, comme le Chabat qui est l'arrêt de la création.  
De même, jusqu'au moment de la Séfira/compte, à l'heure  
de la sortie des étoiles, on devra cesser toute activité.

Cette pause nous donnera aussi l'occasion de réfléchir  
chaque soir et de nous rapprocher de notre Créateur. Car  
parfois, nous courrons tant que nous ne savons plus pour  
quoi et pour qui nous vivons.

À ce sujet on raconte une histoire qui, malheureusement,  
est parfois vraie.

David dit à son ami : « Tu t'imagines ! Hier j'ai rêvé de  
D.ieu ! »

Son ami lui répond que de nos jours, les rêves sont le reflet  
de nos réflexions de la journée.

« Penses-tu ! Quand ai-je le temps de songer à D.ieu ? Le  
matin, je me lève, je vais à la Téfila, puis j'accompagne mes  
enfants au Talmud Torah. Je vais ensuite étudier une heure  
au Kollél, je vais travailler et à 13h00, je prie min'ha. Je fais  
suivre la Téfila d'un cours de Torah, je retourne travailler, je  
rentre à la maison, je retourne étudier le soir, et je termine  
par Arvit ! Dis-moi, à quel moment ai-je le temps de penser  
à D.ieu dans tout cela ? »

Nos actes sont parfois tellement habituels qu'ils manquent  
de contenu, d'intention.

Notre travail sera de réfléchir et de nous rendre compte de leur valeur.

De plus, nous abstenir de travailler nous aidera à ne pas oublier qu'il faut compter !

## 5) NOTRE PLAN D'ACTION

Les Bnei Israël ayant atteint les 49 degrés d'impureté devaient échapper à cette situation et s'élever spirituellement pour pouvoir recevoir la Torah.

Les 49 jours de la Séfirat Haômère les ont non seulement sortis des moins 49 degrés d'impureté, mais les élever vers le « plus ». Après 49 jours, ils ne sont pas seulement arrivés au niveau zéro mais se sont élevés au 49<sup>ème</sup> degré de Kédoucha/sainteté.

Comment atteindre ces 49 degrés et que sont ces échelons ?

Les sages de la Torah cachée, ce que l'on appelle « Torat Ha Sod » ou la kabbale, comptent sept midot de base dans la nature de l'homme, qui sont en corrélation avec les sept semaines de la Séfirat Haômère.

Par ces sept midot, Hakadoch Baroukh Hou gouverne le monde. Ce sont : 'Hessed/Bonté – Guévoura/Puissance – Tiférète/Splendeur – Nétsa'h/Eternité – Hod/Majesté – Yessod/Fondement – Malkhout/Royauté.

Ainsi, chaque semaine du Ômère a une caractéristique, hessed, guevoura... qu'il faudra ressentir et exploiter.

Derrière ces sept midot se cachent ceux que l'on surnomme les « sept bergers ». Le terme bergers signifie des dirigeants, fidèles à notre Créateur par leur foi et leur dévouement. Chacun de ces sept bergers s'est imprégné d'une des sept midot citées auparavant.

Ces « sept bergers » que nous mentionnons lors de la fête de Soukot lorsqu'ils viennent en tant qu' « Oushpizine »/ invités dans nos Soukot sont Avraham, Yits'hak, Yaakov, Moché, Aharon, Yossef et David.

-**Avraham** avinou, exemple de Hakhnassat Orkhim/hospitalité et de Messirout néfesh/sacrifice de soi, représente le '**Hessed**. Toute sa vie, il s'est efforcé d'accueillir des invités chez lui. Sa tente avait quatre portes pour que les voyageurs puissent entrer de chaque côté et que personne ne manque d'être accueilli. Pour Avraham, qu'on soit jeune, vieux, malade ou fatigué, rien ne nous dispense de notre Avodat Hachem. A 99 ans, le troisième jour suivant sa Brit Mila, sous une canicule intense, Avraham était assis à l'entrée de sa tente pour guetter les voyageurs et pouvoir accomplir la Mitsva de Guemilout 'Hassadim/Acte de bonté.

- **Yits'hak** avinou est le pilier et le précurseur de la rigueur, la **Guévoura**. Serviteur d'Hachem dans une crainte absolue, comme la Torah le caractérise : « וַיִּתְחַדַּד יִצְחָק » / [D.ieu,] la crainte d'Yits'hak » (Beréchet 31;42), il a su surmonter toute peur autre que celle d'Hachem. Âgé de 37 ans, il est monté sans trembler sur Mizbéa'h/l'autel pour que son père l'offre en sacrifice. C'est grâce à sa rigueur qu'il pu intégrer les enseignements de son père.

- **Yaakov** avinou, qui fut capable de mêler les midot de 'hessed/bonté et de guévoura/rigueur, représente la mida de **Tiférette**/Splendeur.

La splendeur, c'est l'équilibre, c'est la capacité de faire la synthèse de la bonté et de la rigueur. C'est en cela que Yaakov représente la Torah et qu'il a mérité le surnom de « יַעֲקֹב אִישׁ תְּהִלָּה / Yaakov était un homme intègre, assis dans les tentes » (Beréchit 25;27), les tentes où il étudiait la Torah.

Grâce à l'étude de la Torah, Yaakov a atteint la perfection dans l'équilibre des midot. De la même façon, nous aussi devons trouver grâce à la Torah l'équilibre dans nos midot et notre vie.

- **Moché** Rabénoù représente la mida de **Nétsa'h**, qui signifie éternité. L'éternité, c'est la réussite de l'assimilation des trois premières midot. La réussite nous engage sur la route du temps pour accomplir des actions qui perdurent, des actions pour l'éternité.

L'éternité est magnifiquement représentée par la Torah que Moché Rabénoù a reçue et qui fut par la suite transmise à toutes les générations à venir, comme le dit la première Michna des Pirkeï Avot : « Moché a reçu la Torah au mont Sinai et l'a transmise à Yéhoçoua, qui l'a transmise aux anciens et les anciens aux prophètes, qui à leur tour l'ont transmise aux membres de la grande assemblée... » – symbole d'une transmission éternelle.

- **Aharon** Hacoheh représente la mida de **Hod**, la majesté. Quelle est cette majesté ?

Quel fut le rôle de Aharon au sein du camp des Bnei Israël ? Dans « Avoth de Rabbi Nathan », Chapitre 12, il est écrit :

« Dès que Aharon entendait que deux personnes étaient en différend, il allait trouver l'une d'elles et lui décrivait à quel point l'autre regrettait cette dispute. Il expliquait que le seul souhait de son antagoniste était de s'excuser pour se réconcilier mais qu'il n'arrivait pas à surmonter la honte qui le paralysait.

Il parlait patiemment, expliquait avec douceur, raisonnait, sans compter son temps ni sa fatigue, jusqu'au moment où il était certain d'avoir déraciné toute idée de rancune ou de vengeance chez son interlocuteur. Après avoir achevé sa mission envers le premier, il se rendait chez le second pour lui tenir le même discours. Inlassablement, il agissait ainsi jusqu'à ce que les deux personnes se réconcilient sincèrement. »

Il intervenait également de cette façon entre les époux, pour régler les différends qui rompaient l'harmonie dans les foyers. C'est d'ailleurs pour cette raison que lorsque Aharon quitta ce monde, toute la maison d'Israël le pleura pendant trente jours. Des milliers d'enfants reçurent son nom car sans son intervention, ils n'auraient jamais vu le jour.

Aharon servait de médiateur entre les membres de la communauté et rétablissait la paix au sein du peuple juif.

Mais pourquoi poursuivait-il tant le Chalom/la paix ?

Le Chalom est précieux, dit le Séfer « Maalat Hamidot ». « Chalom » est l'un des Noms de D.ieu. Refuser de chercher la paix dans une situation donnée revient à exclure Hachem [D.ieu nous en préserve]. Il ne faut jamais se dire que le Chalom est inatteignable ; il faut tout mettre en œuvre et essayer sans cesse d'y parvenir.

Le Tout-Puissant Lui-même S'est investi dans cette recherche, au point de faire effacer Son Nom en cas de doute sur l'honnêteté de la femme sota<sup>2</sup> dans le but de ramener la paix dans les foyers.

Que dire de nous qui venons de la poussière ? A plus forte raison devons-nous effacer notre moi et faire tout notre possible pour rétablir le Chalom dans notre famille, entre amis, collègues et époux.

Le comportement de Aharon fut majestueux à l'image du Roi suprême, Hakadoch Baroukh Hou.

-**Yossef** Hatsadik symbolise la mida de **Yessod**, le fondement. Pourquoi Yossef a t-il mérité l'appellation de Tsadik ? Les autres « bergers » ne l'étaient-ils pas ?

C'est parce qu'il a su résister à l'épreuve. Rappelons les faits, tels que nous les rapporte le Midrach : « Yossef, âgé de dix-sept ans, possédait toute la fougue de la jeunesse. La femme de Poutiphar, son maître, tentait chaque jour de le séduire par ses paroles. Elle changeait de tenue trois fois par jour. Les habits du matin, elle ne les portait pas l'après-midi, et ceux de la mi-journée, elle ne les portait point le soir. Dans quel but ? Afin qu'il la remarque. »

Un jour, la tentation fut trop forte, et Yossef était sur le point de succomber. Mais subitement, il reprit ses esprits : il abandonna son vêtement dans les mains de cette femme et s'enfuit.

---

2 La Sota est une femme mariée qui s'est isolée avec un homme, enfreignant ainsi les recommandations de son mari. Si elle nie avoir commis l'adultère lors de son isolement, elle sera amenée au Beth-Hamikdache où on lui fera boire une potion d'eau spéciale comme il est écrit : « Le Cohen inscrira les malédictions sur un parchemin [contenant le Nom divin] et l'effacera dans les eaux amères ». Cette eau déterminera son innocence ou sa culpabilité. (Voir Bamidbar 5;11)

A un tel moment, sur le point de fauter, se reprendre et s'enfuir ? Cela relève de l'héroïsme !

Yossef vient nous apprendre ici le Yessod/le fondement, mettre en application ce qu'il avait appris. La Torah n'est pas seulement un livre d'étude, mais une vie d'application de ses enseignements. C'est le Tsadik, le juste, qui met en conformité la théorie et la pratique.

- Enfin, **David** Hamélekh, incarnation de la royauté que l'on traduit par **Malkhout**.

Qu'est la mida de Malkhout/royauté ? Et pourquoi David est-il toujours la référence par excellence du Mélekh Israël, le roi d'Israël ?

Parce qu'il a tout simplement refusé d'être LE roi. Pour lui, un seul pouvait être le roi, c'est le Mélekh Malkhé Hamélakhim Hakadoch Baroukh Hou/le Roi des rois, le Saint béni soit-Il.

David a passé toute son existence à louer Hachem, et à éveiller la conscience des hommes sur la Malkhout de D.ieu, malgré sa vie pavée d'épreuves. Il nous en a laissé le plus beau témoignage : le livre des Tehilim, qui a été adopté par le peuple juif entier.

Qu'est-ce qu'un roi, un Mélekh ?

Mélekh s'écrit en hébreu « מֶלֶךְ », dont les lettres sont les initiales « מוֹחַ/le cerveau », « לֵב/le cœur » et « כֶּבֶד/le foie ».

Un roi est celui dont le cerveau domine le cœur (ses passions) et le foie (ses pulsions). Il s'agit d'un homme qui ne vit pas sous un mode impulsif, quand il veut juste assouvir ses pulsions et ses passions, mais sous un mode réfléchi, où la sagesse dirige et guide le corps.

Un homme qui vit sous le mode impulsif, dont les pulsions

et les passions prennent le dessus sur ses réflexions, est une personne anéantie. En hébreu, le mot « אֲנֵאֲנִיָּה /anéantie » a les mêmes lettres de « בְּזוּלָה » mais dans le sens inverse.

La Guémara (Erouvine13b) enseigne en effet : « Tout homme qui recherche les honneurs, les honneurs le fuient et quiconque s'en éloigne est poursuivi par eux. »

On a demandé au 'Hafets 'Haïm la différence entre celui qui poursuit les honneurs et celui qui est poursuivi par eux, étant donné que dans les deux cas, il y a un poursuivi et un poursuivant qui ne se rattrapent pas. Il a répondu que la différence se ressent au moment de la mort : pour l'homme qui a fui les honneurs, ils le rattrapent le jour de sa mort du fait qu'il ne peut plus les fuir. À l'inverse, pour celui qui a poursuivi les honneurs, ceux-ci s'écartent de lui car il ne peut plus les poursuivre.

C'est pour cela que David a mérité le titre de roi : on a rendu à David ce qu'il a voulu donner à D.ieu !

David et la mida de Malkhout nous apprennent qu'il faut vouloir faire régner D.ieu, dans notre comportement quotidien, et effacer ce que l'on désire pour notre moi.

Le séfer « Ténoufat Haômère » rapporte au nom du Kédouchat Halévi quel doit être le travail de la Séfirat Haômère.

Nous savons qu'à Pessa'h, Hakadoch Baroukh Hou s'est fait connaître de tous à travers Ses miracles.

Hakadoch Baroukh Hou attend en retour un éveil de notre part ici-bas. Il désire que nous montrions que nous aussi désirons nous rapprocher de Lui et de la Torah.

C'est ici qu'intervient le travail de Séfirat Haômère, un programme hebdomadaire dans lequel nous devons nous immerger comme dans un mikvé. Cette immersion symbolisera notre éveil ici-bas vis-à-vis de notre Père Céleste.

Durant ces sept semaines, nous allons prendre nos sept bergers comme exemple pour construire notre personnalité.

Comme il est dit dans Chir Hachirim 1;8 : « Ô la plus belle des femmes [Am Israël] ! Suis donc les traces des brebis et fais paître tes chevreaux près des huttes des bergers ». Dans ces sept principaux traits de caractère, il existe une infinité d'intermédiaires. Il est recommandé de ne pas adopter les extrêmes, mais de toujours chercher la voie médiane.

Trop de bonté ou trop de rigueur n'est pas recommandable. Il faut apprendre à tempérer l'amour par la rigueur. Les midot sont semblables à une épice : il faut savoir quand et combien en mettre.

C'est ainsi que l'on retrouvera chaque jour des sept semaines une mida venant équilibrer la mida particulière à travailler cette semaine-là.

La première semaine [l'Hessed], on devra exprimer notre amour envers Hakadoch Baroukh Hou.

La deuxième semaine [Guévoura], on exprimera notre crainte envers Lui.

En troisième semaine [Tiférète], on exaltera notre Père.

Les quatrième et cinquième semaines [Nétsa'h et Hod] seront dédiées à la Emouna ; nous devons faire preuve de

confiance envers Hachem.

La sixième semaine [Yessod], on s'appliquera à exprimer notre attachement à Hachem et à Son service.

Enfin, la dernière semaine [Malkhout] sera réservée à couronner Hachem en tant que Roi des rois.

Voici donc notre programme d'éveil envers notre Père céleste. Il peut certes nous paraître difficile, voire impossible.

Rappelons que Pessa'h est la fête de la naissance du Am Israël. Si l'on peut dire, Am Israël est à ce stade un nourrisson.

Pour stimuler un nourrisson, on lui offre des jeux d'éveil aux couleurs et matières diverses. Le bébé ne se laisse pas impressionner ni décourager par cette variété de couleurs et de matières. Au contraire, il essaye de les toucher et progresse en conséquence.

Nous aussi, ne nous laissons pas intimider par ce programme ! Impliquons-nous et montrons notre désir de vouloir nous élever vers Hachem.

La Guémara (Makot 10a) enseigne en effet :

« בדרך שאדם רוצה לילך בה מוליכין אותו » / on mène l'homme dans le chemin où il veut aller ».

Le Maharcha explique que chaque pensée, acte ou parole d'une personne suscite un ange à son image. Si cette pensée, acte ou parole est digne, c'est un ange du bien qui sera créé, sinon ce sera un ange destructeur, que D.ieu nous préserve.

Ainsi, si l'on choisit le chemin des Mitsvot, les bons anges créés par nos actes passés nous guideront dans ces voies. Par contre, si l'on choisit l'autre chemin, à D.ieu ne plaise, ces mauvais anges nous entraîneront vers les voies destructrices !

Le Rav Dessler rapporte les paroles de nos sages : « Celui qui veut se purifier est aidé d'en-Haut ; celui qui veut se souiller, on lui en donne l'occasion. »

L'homme est libre de choisir sa direction dans la vie, mais une fois qu'il avance dans la voie qu'il a choisie, il lui est de plus en plus difficile de faire marche arrière.

#### **6) LES 48 KINYANIM [MOYENS D'ACQUISITION] DE LA TORAH**

Comme nous l'avons expliqué, les jours de la Séfirat Haômère sont des jours de préparation au don de la Torah.

C'est la raison pour laquelle les livres saints, tels que le séfer 'Hidouchei Harim et 'Hokhma Oumoussar, disent que durant cette période, il est recommandé d'étudier les 48 Kinyanim [moyens d'acquisition] de la Torah afin de s'y préparer au mieux.

On étudiera une mida par jour et, le 49ème jour, on révisera tout ce que l'on aura appris, de façon à être prêt à recevoir la Torah. Comme plan d'étude, on se servira de la sixième Michna du sixième chapitre des Pirkeï Avot :

**L'étude de la Torah** est supérieure à la Kéhouna/prêtrise et à la Malkhout/royauté. Car la royauté s'acquiert par trente qualités et la Kéhouna par vingt-quatre, tandis que la Torah s'acquiert par les quarante-huit choses que voici :

גְּדוּלָהּ תוֹרָה יוֹתֵר מִן  
הַכְּהֻנָּה וּמִן הַמַּלְכוּת,  
שֶׁהַמַּלְכוּת נִקְנִית  
בְּשִׁלְשִׁים מַעְלֹת,  
וְהַכְּהֻנָּה בְּעֶשְׂרִים  
וְאַרְבַּע, וְהַתּוֹרָה נִקְנִית  
בְּאַרְבָּעִים וְשִׁמְנָה  
דְּבָרִים. וְאֵלוֹ הֵן,

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| 1.l'étude  | 1.בְּתִלְמוּד                     |
| 2. l'écoute  | 2.בְּשִׁמְיעַת הָאָזן             |
| 3.la prononciation par les lèvres  | 3.בְּעֵרִיכַת שְׁפָתַיִם          |
| 4. la compréhension du cœur  | 4.בְּבִינַת הַלֵּב                |
| 5.l'intelligence   | 5.בְּשִׂכְלוֹת הַלֵּב             |
| 6.le respect [des maîtres]   | 6.בְּאַיִמָּה                     |
| 7.la crainte   | 7.בְּיִרְאָה                      |
| 8.la modestie  | 8.בְּעֻנָּה                       |
| 9.la joie  | 9.בְּשִׂמְחָה                     |
| 10.la fréquentation des sages  | 10.בְּשִׂמוּשׁ חֲכָמִים           |
| 11.le choix de son entourage   | 11.בְּדִקְדוּק חֲבֵרִים           |
| 12. la discussion entre étudiants  | 12.וּבְכַפְלֵהוּל הַתְּלִמִּידִים |
| 13.la stabilité  | 13.בְּיִשׁוּב                     |
| 14.l'étude de la Torah écrite  | 14.בְּמִקְרָא                     |
| 15.l'étude de la Torah orale   | 15.בְּמוֹשָׁנָה                   |
| 16.consacrer peu de temps aux relations sociales [ou conjugales ou au travail] | 16.בְּמַעוֹט דְּרַךְ אֲרָץ        |
| 17.consacrer peu de temps au plaisir   | 17.בְּמַעוֹט תַּעֲנוּג            |



- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| 18. consacrer peu de temps<br>au sommeil          | בְּמַעוֹט שְׁינָה                  |
| 19. consacrer peu de temps<br>aux conversations   | בְּמַעוֹט שְׂיָחָה                 |
| 20. consacrer peu de temps<br>aux divertissements | בְּמַעוֹט שְׂחֹק                   |
| 21. la patience                                   | בְּאַרְךָ אַפַּיִם                 |
| 22. un bon cœur                                   | בְּלֵב טוֹב                        |
| 23. la foi en nos sages                           | בְּאַמוּנַת חֲכָמִים               |
| 24. accepter les souffrances                      | וּבִקְבֻלַת הַיְסוּרִין            |
| 25. connaître sa place                            | הַמְבִיר אֶת מְקוֹמוֹ              |
| 26. être heureux de son sort                      | וְהַשְׂמֵחַ בְּחֶלְקוֹ             |
| 27. limiter ses paroles                           | וְהַעוֹשֶׂה מִיָּג לְדַבְּרוֹ      |
| 28. ne pas se vanter                              | וְאֵינוֹ מַחְזִיק טוֹבָה לְעַצְמוֹ |
| 29. être aimé                                     | אֶהוּב                             |
| 30. aimer D.ieu                                   | אוֹהֵב אֶת הַמָּקוֹם               |
| 31. aimer ses semblables                          | אוֹהֵב אֶת הַבְּרִיּוֹת            |
| 32. aimer la justice                              | אוֹהֵב אֶת הַצְּדָקוֹת             |
| 33. aimer les vertus                              | אוֹהֵב אֶת הַמִּישָׁרִים           |
| 34. aimer les remontrances                        | אוֹהֵב אֶת הַתּוֹכָחוֹת            |
| 35. s'écloigner des honneurs                      | מֵתְרַחַק מִן הַכְּבוֹד            |
| 36. ne pas tirer vanité de<br>son étude           | וְלֹא מִגִּים לְבוֹ בְּתַלְמוּדוֹ  |
| 37. ne pas enseigner avec<br>orgueil              | וְאֵינוֹ שֹׁמֵחַ בְּהוֹרָאָה,      |
| 38. partager la charge avec<br>son prochain       | נֹשֵׂא בְעַל עִם חֲבֵרוֹ           |
| 39. juger avec indulgence                         | מְכַרְעוֹ לְכַף זְכוֹת             |
| 40. démontrer la vérité                           | מְעַמִּידוֹ עַל הָאֱמֶת            |
| 41. inciter à la paix                             | וּמְעַמִּידוֹ עַל הַשְּׁלוֹם       |
| 42. étudier avec méthode                          | מֵתִישֵׁב לְבוֹ בְּתַלְמוּדוֹ      |
| 43. interroger et répondre                        | שׂוֹאֵל וּמְשִׁיב                  |



En conclusion, l'étude la Torah et l'application des Mitsvot sanctifient et affinent la personnalité de l'homme. Car la Torah possède cette force de métamorphoser l'homme qui s'y implique vraiment.

L'étude de la Torah ne se limite pas à faire atteindre un haut niveau de connaissance, mais a pour but d'élever l'homme spirituellement. Contrairement aux autres études, il ne s'agit pas d'une préparation en vue de décrocher un diplôme au terme d'un certain nombre d'années. On ne vise ni à apprendre un métier ni à bénéficier d'un titre honorifique... Autrement dit, on ne se focalise pas sur ce que l'on va avoir, mais plutôt sur ce que l'on va être !

Cette sanctification passera inévitablement par la crainte d'Hachem.

Pour y arriver, nos sages expliquent qu'il faut établir des barrières, comme il est écrit : « לְתוֹרָה סִיָּג וְיַעֲשׂוּ/faites une haie autour de la Torah » (Avot 1;1). Rachi (sur le verset Vayikra 19;2) nous dit que partout où l'on place une barrière pour éviter la débauche, on trouve la sainteté.

D'autre part, Rabénou Yona explique que la Michna Avot 1;1 fait référence au verset : « וְשִׁמְרֵתֶם אֶת מִשְׁמְרֵתַי /Soyez fidèles à Mon observance » (Vayikra 18;30), que la Guémara (Yevamot 21a) interprète par : « ajoutez une garde à Ma garde ».

Cette haie autour de la Torah est très importante, car elle permet de ne pas trébucher dans les Mitsvot.

C'est pourquoi quiconque respecte les paroles de nos sages qui ont instauré ces barrières de protection montre son attachement inconditionnel à Hachem et sa véritable

crainte envers Celui qui nous a ordonné d'accomplir les Mitsvot.

En effet, accomplir seulement les Mitsvot ne prouve pas une réelle crainte d'Hachem. Si l'homme ne prend pas de précautions pour éviter de succomber à la tentation, il montre que l'accomplissement des Mitsvot ne tient qu'à son bon vouloir et qu'il ne sera pas désolé s'il en venait à les transgresser.

C'est en cela que les lois instituées par nos sages sont des racines qui développeront la crainte du Ciel, comme les racines d'un arbre lui permettent de se développer et de grandir. Faire croître cette crainte est le principal but de l'homme dans ce monde et la plus belle vertu qu'il peut atteindre.

Le Rav Yossef Haim Sitruck Chlita dit : « que la crainte, c'est l'écrin de la mitsva. Dans le couple, l'amour a tendance à s'éroder avec le temps, sauf si on le conserve dans un écrin qui s'appelle la crainte, le respect. Pour épouser une femme il faut l'aimer, pour rester marié il faut la respecter. Si l'amour permet de fonder un foyer, la crainte permet de le conserver. Il en est ainsi pour notre union avec Hakadoch Baroukh Hou : pour la faire perdurer, il nous faut mêler la crainte à l'amour. »

D'après le Ramban, la Kédoucha ne se limite pas au respect des Mitsvot. Pour le Ramban, la Torah nous invite à suivre une ligne de conduite fondée sur la retenue, même dans les actes permis. Car si l'on se contente d'observer les Mitsvot au pied de la lettre, on pourra facilement devenir ce qu'il appelle « נבל ברשות התורה /un débauché avec

autorisation de la Torah ». Cette attitude de « faire le minimum » nous fera vite tomber dans le laxisme, la permissivité, la gloutonnerie. C'est ainsi que d'après le Ramban, Hakadoch Baroukh Hou exige de nous bien davantage que le simple respect des Mitsvot.

« Vous compterez pour vous » – ce travail de midot, d'Emouna, d'amour envers son prochain, de rapprochement avec le Créateur, d'introspection, nous permettra d'atteindre une chlémout/ intégrité, c'est à dire de parfaire et modifier notre personnalité pour vivre avec l'autre avec plus de sérénité et d'harmonie et servir notre Créateur au mieux.

Jour après jour, nous nous construisons pour nous armer d'un bagage solide et être digne de recevoir la Torah. Ainsi, notre prochain et Hakadoch Baroukh Hou pourront « **compter sur nous** » !

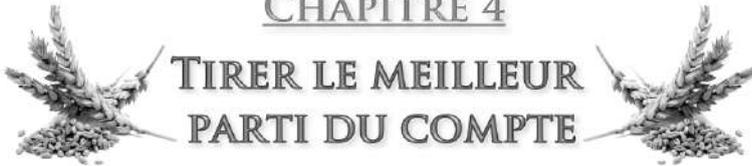


TIRER LE MEILLEUR  
PARTI DU COMPTE



## CHAPITRE 4

# TIRER LE MEILLEUR PARTI DU COMPTE



**D**urant la période du Ômère, il faut abonder en supplications, en particulier au moment du compte.

Il est bon, dans la mesure du possible, de se tremper au Mikvé avant la Séfira, car cela « adoucit l'Attribut de rigueur divin » qui règne pendant cette période.

De nombreuses ségoulot sont utiles pour optimiser cet instant.

Rappelons que la définition d'une ségoula est : action porteuse d'un effet bénéfique. Elle ne remplace certainement pas la mitsva mais montre notre investissement dans notre avodat Hachem.

Cet « extra » donnera du « na'hat Roua'h »/de la satisfaction au Créateur du monde et Le portera à répondre à nos prières.

Comme nous l'avons expliqué au chapitre précédent, le Ômère est une période de travail sur soi, en particulier dans le domaine de l'amour pour son prochain.

C'est pourquoi il faudra éviter toute dispute et contrariété dans sa famille et au-dehors, et accroître ses attentions bienveillantes auprès de ses proches et de ses connaissances.

Dans ce chapitre, nous allons expliquer le déroulement de la Sefirat Haômère afin de pouvoir optimiser cet instant et nous rapprocher au mieux de notre Créateur.

### 1) LE SEL DU ÔMÈRE

Le sel du Ômère est une ségoula importante renfermant de profonds secrets. Le premier soir du Ômère, il sera bon de prendre un peu de sel dans la main puis de lire les Téhilim 122, 131 et 133, suivis de la parachat du Ômère et du « Yéhi Ratsone ». (Vous trouverez ces textes dans la partie des Téfilot de cet ouvrage.)

#### **a) Les symboles du sel**

Le Rachach, Rabbi Chalom Charaabi, rapporte qu'il est une bonne coutume de prendre du sel dans la main lorsqu'on compte le Ômère.

Le séfer Beth Habé'hira ajoute que cela constitue une grande protection contre le mauvais œil et les mazikim/forces destructrices.

Plus encore, il dit que ce sel est une bonne ségoula pour le zéra chel kayama/fertilité et un bon augure pour la réussite.

## **b) L'alliance du sel**

Le verset dit : « Et toute offrande de ton oblation, tu la saleras et tu n'oublieras pas le sel de l'alliance de ton D.ieu sur ton oblation ; sur chacune de tes offrandes, tu offriras du sel. » (Vayikra 2, 13)

Sur ce verset, Rachi commente qu'une alliance a été conclue avec le sel lors des six jours de la Création du monde : Hachem a promis aux eaux d'en bas qu'elles seront présentes sur le Mizbéa'h/autel sous forme de sel et de Nissou'h Hamaïm/libation d'eau lors de la fête de Soukot.

En effet, comme l'explique le Yalkout Yts'hak, le second jour de la Création, lorsque Hakadoch Baroukh Hou sépara les eaux inférieures des eaux supérieures, les eaux inférieures se lamentèrent : « Malheur à nous qui n'avons pas mérité de résider dans les sphères supérieures, à proximité du Créateur ! »

Ces eaux attristées essayèrent tout de même de s'élever pour essayer de résider près de Hakadoch Baroukh Hou, mais Il les contraignit à rester en bas, sur terre.

Pour les récompenser d'avoir obéi et ainsi élevé l'honneur du Créateur, Hachem promit aux eaux inférieures qu'elles seraient répandues sur le Mizbéa'h au travers du Nissou'h Hamaïm et qu'elles participeraient à chaque Korbane par l'intermédiaire du sel.

Le Yalkout Yts'hak ajoute que l'ange de la mer se plaint auprès du Tout-Puissant en soulignant la répartition inégale des eaux.

Il présenta l'argument suivant : le monde se divise en trois parties, un tiers habité, un tiers de mer et un tiers de désert.

La Torah sera donnée dans le désert et le Beth Hamikdash sera édifié sur une terre habitée. Qu'en est-il du tiers marin, qui n'a rien reçu ?

Hakadoch Baroukh Hou promet alors à l'ange de la mer que les Bneï Israël ajouteront du sel de mer sur chacun de leurs Korbanot.

Le Rama (Or Ha'haim 167, 5) explique que c'est une Mitsva d'apporter du sel à table, car la table est comparée au Mizbéa'h, et la nourriture, au Korbane.

C'est pourquoi, après avoir récité la brakha sur le pain, nous le trempions dans le sel avant de le consommer, de la même façon que les Korbanot étaient salés.

Mais que signifie ce geste ?

Tout d'abord, nous pouvons remarquer que les lettres des mots pain en hébreu : לחם et sel : מלח sont les mêmes.

Ces deux aliments ont un caractère très particulier. Le pain a la particularité qu'on ne s'en lasse jamais. Il accompagne tous nos repas matin, midi et soir et cela ne nous dérange pas, au contraire. Il prend une place importante sur nos tables.

Ensuite, le sel a cette particularité d'une part de conserver les aliments et de l'autre de ne jamais se gâter.

Pourquoi trempions-nous trois fois le pain dans le sel ? Ces trois gestes correspondent à trois fois la valeur numérique du nom d'Hachem יהוה, qui est égale à celle du mot לחם.

Nous montrons ainsi que notre amour pour Hachem est semblable au pain et au sel. Au pain, car il nous accompagne toujours sans que jamais nous ne nous en lassions et aussi au sel, car cet amour ne se gâte jamais.

### c) Les bienfaits du sel

La Guémara Brakhot 5a discute du but des souffrances dans ce monde-ci. Reich Lakich fait le lien entre deux contextes pour appliquer les lois d'un contexte à l'autre, ce que l'on appelle une guezéra chava. Il nous offre l'enseignement suivant :

Dans la Torah, le mot alliance a été employé en ce qui concerne le sel ainsi qu'en ce qui concerne les souffrances.

À propos du sel, comme il est dit : « Et toute offrande de ton oblation, tu la mettras dans **le sel** et tu n'oublieras pas **le sel de l'alliance** de ton D.ieu sur ton oblation. Sur chacune de tes offrandes, tu offriras du **sel**. » (Vayikra 2, 13).

Et au sujet des souffrances, comme il est dit à la suite du passage exposant les punitions divines : « Tels étaient les termes de **l'alliance** que D.ieu ordonna à Moché de faire avec les enfants d'Israël dans le pays de Moav, en plus de celle conclue avec eux au Horev » (Devarim 28;69).

Reich Lakich fait le rapprochement suivant : de même que le sel vient adoucir le goût de la viande, les souffrances viennent expier les fautes d'une personne.

En effet, le sel déposé sur la viande crue va être absorbé et fera dégorger le sang et toutes les impuretés, et ainsi adoucira le goût de la viande. De la même façon, les souffrances et les épreuves qu'Hachem nous envoie viennent expier nos fautes, réparer et purifier notre néchama. C'est pour cela que les épreuves devront être absorbées et acceptées comme le sel est absorbé par la viande.

### **d) Le sel du Ômère**

Voici le symbole du sel du Ômère : nous le prenons dans les mains pour montrer notre volonté de nous parfaire, de venir de nous-mêmes expier nos fautes sans attendre les épreuves et les souffrances, par amour et par désir de recevoir la Torah avec une âme pure dans un corps pur !

Mais aussi, nous voulons que cet amour et ce désir ne se gâtent jamais et soient conservés, comme le sel.

## **2) LE TEMPS**

Le Choul'hane Arou'h (Chap. 489 §1) tranche qu'a priori [לכתחלה], l'heure adéquate de la Séfirat Haômère commence après la sortie des étoiles [צאת הכוכבים]. Ce n'est qu'a posteriori [בדיעבד] que l'on pourra compter toute la nuit.

En effet il est écrit dans la Torah : « שֶׁבַע שָׁבָתוֹת תְּמִימוֹת /sept Chabatot [semaines], elles seront complètes. » (Vayikra 23;15).

Le Choul'hane Arou'h tranche ainsi en tenant compte de l'avis de certains Richonim (Tossfot, Rabénou Tam, Roch) qui considèrent que l'expression « תְּמִימוֹת תְּהֵינָה /elles seront complètes » dans le verset se rapporte aux nuits. En d'autres termes, toutes les nuits de la Séfirat Haômère doivent être complètes. C'est pour cela qu'il est préférable de compter dès le début de la nuit. Une personne qui prie Arvit plus tard dans la soirée comptera seule dès la sortie des étoiles [צאת הכוכבים], et priera Arvit par la suite. (Or Lé Tsion Tome 3 p. 175)

### 3) LECHEM YI'HOUD

Avant d'accomplir la Mitsva de la Séfirat Haômère, nous avons coutume de réciter le Lechem yi'houd. Ce texte nous mettra en éveil avant l'accomplissement de la Mitsva et nous permettra de mieux l'aborder, de prendre conscience de l'acte que nous allons accomplir devant Hachem.

Voici le texte standard du « Lechem yi'houd » que l'on trouve dans la plupart des sidourim.

Au nom de l'unité d'Hakadoch Baroukh Hou et Sa Présence divine, avec crainte et amour, avec amour et crainte, pour unifier le Nom [composé des] lettres Youd, Hé, avec la lettre Vav et la lettre Hé, pour une unité parfaite au nom de tout Israël. Voici, nous nous apprêtons à accomplir la Mitsva de la Séfirat Haômère pour réparer leur racine dans un lieu supérieur, donner de la satisfaction à notre Auteur et accomplir la volonté de notre Créateur. Que la bienveillance de Hachem notre D.ieu soit sur nous, et l'action de nos mains dirige-la pour nous, l'action de nos mains dirige-la. (Téhilim 90:17) L'Éternel me rétribuera. Eternel ! Ta bonté est sans fin ; n'abandonne pas l'œuvre de Tes mains !

לְשֵׁם יְהוּד קִדְשָׁא בְּרִיךְ  
 הוּא וּשְׂכִינְתָהּ, בְּדְחִילוֹ  
 וּרְחִימוּ, וּרְחִימוּ וּדְחִילוֹ,  
 לְיַחְדָּא שְׁם אוֹת יו"ד אוֹת  
 ה"א באוֹת וְא"ו אוֹת ה"א,  
 בְּיַחְדָּא שְׁלִים בְּשֵׁם כָּל  
 יִשְׂרָאֵל. הִנֵּה אֲנַחְנוּ בְּאִים  
 לְקָיִים מְצוֹת סְפִירַת הָעֵמֶר,  
 לְתַקּוֹן אֵת שְׂרָשָׁה בְּמָקוֹם  
 עֲלִיּוֹן, לְעֲשׂוֹת נְחַת רוּחַ  
 לְיוֹצְרֵנוּ וּלְעֲשׂוֹת רְצוֹן  
 בּוֹרְאֵנוּ. וַיְהִי נַעַם אֲדָנָי  
 אֱלֹהֵינוּ עָלֵינוּ, וּמַעֲשֵׂה יְדֵינוּ  
 כּוֹנֵנָה עָלֵינוּ, וּמַעֲשֵׂה יְדֵינוּ  
 כּוֹנֵנָהּ: יְהוָה יְגַמֵּר בְּעַדֵּי,

(Téhilim 138;8). Je crie vers le D.ieu suprême, vers le Tout-puissant qui prend ma cause. (Téhilim 57;3) Et il est écrit : « Je suis passé au-dessus de toi et Je t'ai vu te roulant dans tes sangs, Je t'ai dit : par ton sang tu vivras ! Et Je t'ai dit : par ton sang tu vivras ! » (Yé'hezkel 16;6). « Mon âme, bénis l'Éternel ! Éternel mon D.ieu ! Tu es infiniment grand, Tu es vêtu de splendeur et de majesté. Tu T'enveloppes de lumière comme d'un manteau, Tu déploies les cieux comme une tenture. » (Téhilim 104;4).

יְהוָה חֲסֵדֶךָ לְעוֹלָם, מְעֵשֵׂי  
 יְדִיךָ אֵל תִּתְּרַף: אֶקְרָא לְאֱלֹהִים  
 עֲלִיּוֹן, לְאֵל גָּמַר עָלַי: וְנֹאמַר:  
 וְאֶעֱבֹר עָלֶיךָ וְאֶרְאֶךָ  
 מִתְּבוֹסֶסֶת בְּדַמֶּיךָ. וְאֹמַר לְךָ  
 בְּדַמֶּיךָ חַיִּי, וְאֹמַר לְךָ בְּדַמֶּיךָ  
 חַיִּי: בְּרַכְּוֵי נַפְשִׁי אֶת יְהוָה |  
 יְהוָה אֱלֹהֵי גְדֻלַּת מְאֹד, הוֹד  
 וְהַדָּר לְבִשְׂתֶּךָ: עֵטָה אֹר  
 כְּשֶׁלְמָה, נִטָּה שָׁמַיִם כִּיִּרְעֶה:

#### 4) LA BÉNÉDICTION

##### a) Il faut s'assurer du compte du jour

Avant de réciter la bénédiction, on s'assurera du compte du jour, car il est indispensable a priori de connaître le nombre du jour du Ômère avant et lors de la bénédiction.

##### b) Réciter la bénédiction debout

On récitera cette bénédiction debout, comme le tranche le Choul'hane Arou'h (simane 489;1).

Le Béer Etev explique, que nous l'apprenons du verset (Devarim 16;9) : « Sept semaines tu compteras pour toi, à partir du moment où la faucille commence à être utilisée

pour la récolte sur pied, tu commenceras à compter sept semaines. /שָׁבְעָה שָׁבְעַת תִּסְפֹּר לְךָ מִהַיּוֹם הַרְּמִישׁ בְּקַמָּה. /שָׁבְעָה שָׁבְעַת תִּסְפֹּר לְךָ מִהַיּוֹם הַרְּמִישׁ בְּקַמָּה. En effet, nos sages apprennent de ce verset, qu'il ne faut pas lire « **בְּקַמָּה** /sur pied » mais « **בְּקוּמָה** », qui signifie debout.

Mis à part le sens simple, une jolie allusion est rapportée à ce sujet.

Dans la Téfila, nous lisons tous les jours le verset (Téhilim 33;11) : « **לְעוֹלָם תֵּעָמַד ה'** /le conseil de D.ieu tiendra debout à jamais ».

Le mot **עֵצָה**/conseil est composé des initiales des mots

**עוֹמֵר צִיצֵת תְּפִילִין**, trois Mitsvot importantes de la vie d'un juif.

**צִיצֵת** : Le Talit muni des ses Tsitsit est le vêtement du juif.

Il nous rappelle les 613 Mitsvot, comme il est dit : « Ce sera pour vous une Tsitsit, vous le verrez, vous vous souviendrez de toutes les Mitsvot de Hachem... » (Bamidbar 15;39). Rachi, sur ce verset, nous apprend que la valeur numérique du mot Tsitsit est 600. Sion y ajoute les 8 fils et les 5 nœuds, cela fait un total de 613, le nombre des Mitsvot de la Torah. Le Baal Hatourim ajoute que la Mitsva de Tsitsit équivaut aux 613 Mitsvot. Le verset indique que le port du Tsitsit nous aide à nous souvenir de toutes les Mitsvot à accomplir, ce qui nous évitera de fauter. Le Tsitsit est en quelque sorte un « garde-fou », un « pense-bête »...

**תְּפִילִין** : Les téfilines, qui sont l'alliance entre nous et Hakadoch Baroukh Hou, constituent la puissance d'Israël comme il est dit : « **כִּי שָׁם ה'** /vous

les peuples verront que le Nom d'Hachem est appelé sur toi et ils te redouteront » (Devarim 28;10).

Ce verset signifie que lorsque les Bnei Israël portent les téfilines sur la tête, ils inspirent la crainte à leurs ennemis. Le Maharcha (Brakhot 6a) explique que le port des téfilines suscite la crainte des ennemis d'Israël, car le juif fait reposer sur lui la Ché'hina [Présence divine] en les portant, et les ennemis en les voyant, redoutent la puissance d'Hachem.

**עומר** : Enfin, la période du Ômère s'étendant de Pessa'h à Chavouot est le symbole de la Emouna/foi. C'est une période qui marque le début de l'année agricole, lorsque nous apportons, le deuxième jour de Pessa'h, le Korbane Haômère de la nouvelle récolte. Elle est clôturée à Chavouot, fête nommée aussi Atsérète [clôture], par l'offrande des deux pains composés de cette nouvelle récolte. Ces deux offrandes autoriseront la consommation de la nouvelle récolte, la première pour le particulier, la seconde pour les offrandes au Beth-Hamikdache.

Rabbi Berakhia enseigne : « Hakadoch Baroukh Hou S'adressa ainsi à Moché : va dire aux Bnei Israël : « Lorsque Je vous accordais la manne dans le désert, J'accordais à chacun la mesure d'un Ômère, comme il est dit "עֹמֶר / לְגִלְגָּלֶת" un ômère par personne' (Chémot 16;16). À présent [lorsque vous entrerez en Erets] Israël, vous M'offrirez la mesure d'un Ômère de la part de tout le peuple, pas de blé mais d'orge.

C'est ainsi que Moché les avertit, comme il est dit : " **עֹמֶר וְהֵבֵאתֶם אֵת עֹמֶר** » (Vayikra 23;10). (Midrache Raba Vayikra 28;2)

Le Rav 'Haïm Friedlander Zatsal explique que par la manne que Hakadoch Baroukh Hou prodiguait chaque jour aux Bnei Israël, Il leur inculquait que toute leur subsistance provenait de Lui. Par la suite, lorsqu'ils sont entrés en Erets Israël, ce mode de vie miraculeux cessa.

Les Bnei Israël ont dû se mettre à travailler la terre pour obtenir leur pain à la sueur de leur front. Malgré tout, pour éviter l'erreur de penser que notre subsistance provient de notre travail, la Torah interdit de consommer la nouvelle récolte de blé et d'orge tant que nous n'avons pas offert l'offrande de prémices au Beth-Hamikdache.

Cela nous fait prendre conscience que notre subsistance, aujourd'hui encore, ne cesse de provenir du Tout-Puissant.

Ces trois Mitsvot que nous venons d'énoncer : עומר ציצת, תפילין, ont un point commun. La Séfirat Haômère, la mise du Talit et la pose des téfilines s'accomplissent debout.

« לעולם תעמד ה' לעצתו /le conseil de D.ieu tiendra debout à jamais » – par le mot עצת/conseil, nous nous souvenons, que de même que les conseils d'Hachem tiendront debout, ces trois Mitsvot s'accompliront debout.

### c) La bénédiction

Une fois s'être préparé à la Mitsva par la récitation du Lechem yi'houd, on récitera avec beaucoup de ferveur et de joie la bénédiction du Ômère :

ברוך אתה יהוה, אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו  
במצותיו, וצונו על ספירת העמר / Tu es béni, Hachem notre  
D.ieu, Roi de l'univers, Qui nous a sanctifiés par Ses

commandements et nous a ordonné de compter le Ômère. »

En disant « וְצִוְנוּ עַל סְפִירַת הָעֵמֶר /et nous a ordonné de compter le Ômère », nous sous-entendons que nous accomplissons un commandement de-Oraïta.

On pourrait se demander où Hachem nous a-t-Il ordonné ce commandement dans la Torah.

Étant donné que, de nos jours, la Mitsva de la Séfirat Haômère est d'ordre « DéRabanane » [prescrite par nos sages], comment expliquer que cette bénédiction affirme que D. « וְצִוְנוּ עַל סְפִירַת הָעֵמֶר /et nous a ordonné de compter le Ômère. » ?

Le commandement de la Séfirat Haômère, décrété par nos sages, est considéré aux yeux de D.ieu comme aussi important que les Mitsvot de la Torah elle-même.

Le Midrach Tan'houma (Parachat Nasso 29) enseigne en effet : « Que personne ne dise : 'Je n'accomplirai pas cette Mitsva des Sages puisqu'elle ne provient pas de la Torah !' D.ieu a dit : 'Mes enfants, vous ne pouvez pas parler ainsi. Pliez-vous à tout ce que les Sages décrètent', comme il est écrit « וְשִׁמְרֶתָּ לְעֲשׂוֹת כְּכֹל אֲשֶׁר יֹרֶד /tu agiras selon tout ce qu'ils t'enseigneront » (Devarim 17;10).

Ce verset, nous enseigne la Guémara Chabat (23a), justifie l'énoncé de la bénédiction qui affirme « וְצִוְנוּ עַל סְפִירַת הָעֵמֶר /et nous a ordonné de compter le Ômère ».

## 5) LE COMPTE

On prendra soin de garder des repères afin de ne pas faire d'erreur dans son compte et d'en venir à réciter des bénédictions en vain [à D.ieu ne plaise], surtout lorsque l'on prie ou compte sans minyane.

On doit comprendre le compte que l'on prononce. Si l'on ne comprend pas l'hébreu, on comptera en français [et pas en lisant le texte en phonétique].

On devra compter les jours ainsi que les semaines parce qu'il écrit d'une part : « תִּסְפְּרוּ הַיָּמִים יוֹם /vous compterez cinquante **jours** » (Vayikra 23 ;16) et d'autre part : « שִׁבְעָה יָדָיִם תִּסְפֹּר לָךְ /Sept **semaines** tu compteras pour toi » (Devarim 16;9).

Au moment du compte, on s'efforcera de prendre conscience chaque soir que l'on monte un barreau de plus dans l'échelle de la Kédoucha. Aujourd'hui plus qu'hier, on pensera à la mida de la Séfira du jour, qu'on essaiera de travailler.

Rappelons-le, la qualité de notre Chavouot dépend de notre préparation pendant les jours saints de la Sefira.

Mieux on se prépare, plus on recevra de Hachpaa/ l'influence de Torah à la fête de Chavouot.

## 6) HARA'HAMANE

Tout de suite après le compte, on récitera la Téfila suivante pour la reconstruction du Beth-Hamikdache :

« הַרְחֵמֵנוּ הוּא יְחִייר עֲבוֹדַת בֵּית הַמִּקְדָּשׁ לְמִקְוָמָה בְּמִהְרָה  
אָמֵן / בימינו. / Puisse le D. Miséricordieux restaurer,  
rapidement et de nos jours, le service du Beth-Hamikdache  
en son lieu. Amen. »

En effet, comme l'indiquent les Tossafot (Méguila 20b), nous prions que le Beth-Hamikdache soit reconstruit au plus vite et que nous puissions accomplir la Séfirat Haômère de manière intégrale, c'est-à-dire une Mitsva d'ordre « Dé-Oraïta » [prescrite par la Torah].

Le « Chibolei Halékète » explique que nous prions de pouvoir accomplir la Mitsva de la moisson du Ômère, comme il est écrit : « Lorsque vous viendrez vers le pays que Je vous donne [Erets Israël], vous ferez sa moisson et offrirez le Ômère, prémices de votre moisson, au Cohen. » (Vayikra 23;10).

## 7) LAMENATSÉA'H

Le Maguène Avraham (Or Ha'haïm 489§5) écrit que nous avons l'habitude de réciter le Téhilim/Psaume 67 après le compte du Ômère.

Quelle est la particularité de ce Téhilim, qui se présente généralement sous forme de ménora ?



auquel il vainquait ses ennemis.

Le Aboudaram rapporte que la lecture quotidienne du Téhilim 67 équivaut à allumer la ménora du Beth-Hamikdache, étant donné qu'il est écrit sous forme de ménora.

De plus, ce Téhilim est composé de 7 versets, comme le nombre de branches et de godets de la ménora. Il est composé de 49 mots, parallèlement au nombre des parties qui composent la ménora : 22 coupes, 9 fleurs, 11 pommeaux et 7 godets.

Le premier verset « לְמִנְצַח בְּנִינִית מְזֻמֹּר שִׁיר » est composé de 4 mots qui rappellent les deux pincettes et deux cuillères qui servaient à nettoyer et à préparer les lampes de la ménora.

### **b) Le rapport du Téhilim avec la Séfira**

La ménora, source de lumière, représentait le domaine spirituel dans le Beth-Hamikdache, la sagesse de la Torah comparée à la lumière, comme il est dit : « Car la Mitsva est une bougie, et la Torah une lumière » (Michlé 6;23).

De la ménora d'or pur émanait une lumière pure alimentée par de l'huile d'olive pure.

Cette abondance de pureté doit symboliser nos aspirations en ces saints jours du Ômère qui dénombrent les jours qui nous séparent du don de la Torah.

La ménora symbolise la Torah :

Tout d'abord, sa composition d'or pur symbolise que la parole d'Hachem est semblable à de l'or pur dépourvu de

déchet. Elle était fondue d'une seule pièce pour évoquer que la Torah, dans son essence, est une, et que toutes ses lois et hagadot, représentées par les coupes et les godets, émanent d'une même source.

Ces six branches représentent les six traités de la Michna. La septième branche centrale représente la crainte d'Hachem dans le cœur de l'homme, qui un fondement de l'étude de la Torah. Enfin, les 22 godets correspondent aux 22 lettres grâce auxquelles la Torah est écrite.

Revenons à la Séfira : la ménora composée de 7 branches rappelle les 7 semaines, et le texte du Tehilim composé de 49 mots rappelle les 49 jours du Ômère.

Le verset central inscrit dans la ménora : « יְשֻׁמְחוּ וְיִרְנְנוּ לְאֵמִים כִּי תִשְׁפּוּט עַמִּים מִיִּשְׂרָאֵל וְלְאֵמִים בְּאֶרֶץ תְּנַחֵם מְלֶכָה » est lui-même composé de 49 lettres.

De ce fait, chaque soir où l'on récite ce Tehilim, il faudra penser au mot et à la lettre qui correspond au jour du Ômère (voir le chiffre inscrit sous le mot dans cette ménora). C'est pour cela que dans certaines communautés, l'officiant élève la voix en prononçant le mot qui correspond au jour, comme le préconise Rabbi Avraham Galanti dans son ouvrage "Minagueï Erets Israël".

### c) Une grande ségoula

Nombreux sont les Rabbanim qui louent la récitation de ce Tehilim sous forme de ménora chaque jour, mais aussi tous les jours du Ômère, parmi eux le 'Hida, le Rav Eli'ézer Papo, le Ben Ich 'Haï, le Kaf Ha'haïm...

Quiconque lit ce Téhilim chaque jour du Ômère ne connaîtra aucun mal cette année-là et verra la réussite dans toutes ses entreprises.

Le Ben Ich 'Haiï (Od Yossef 'Haiï, parachat Vayigach §3) nous avertit que celui qui le lit sous forme de ménora doit faire attention de ne pas retourner le texte et de bien avoir la ménora debout devant lui.

### 8) ANA BÉKHOA'H

Après avoir lu le Téhilim 67, nous avons aussi l'habitude de réciter la Téfila « Ana Békhoa'h », une Téfila que nous retrouvons à plusieurs reprises dans notre sidour. Nous la récitons tout d'abord le matin après le Pitoum HaKétoréte, le soir après la récitation du Chéma du coucher, le vendredi soir après la Kabalat Chabat ainsi que tout au long d'une lévaya [cortège mortuaire] jusqu'à l'enterrement.

#### a) **Quelle est cette Téfila ?**

Cette Téfila, d'une sainteté et profondeur extrêmes, fut composée par le Tana Rabbi Né'hounia ben Hakana. Elle renferme l'un des Noms d'Hachem composé de 42 lettres, qu'il est strictement interdit de prononcer.

אב"ג ית"ן, קר"ע שט"ן, נג"ד יכ"ש, בט"ר צת"ג,  
 חק"ב טנ"ע, יג"ל פז"ק, שק"ו צי"ת

Toutes ces lettres qui composent les Noms d'Hachem, on les retrouve en initiales dans le texte Ana Békhoa'h.

אָנָּא בְּכֹחַ, גְּדוּלַת יְמִינְךָ, תַּתִּיר צְרוּרָה:

Et ainsi de suite pour le reste du texte.

Dans le séfer Nahar Chalom 26a, il est écrit que cette récitation a pour but de relier et d'élever les mondes d'en bas et d'en haut.

### **b) La Kédoucha du Nom de 42 lettres**

La Guémara dit (Kidouchine 71b) :

Rabbi Yéhouda dit au nom de Rav : le Nom de 42 lettres ne peut être transmis qu'à une personne humble et réservée qui a passé la moitié de ses jours, qui ne se met pas en colère, qui ne s'enivre pas et qui sait s'abaisser. Quiconque dont on sait qu'il veille à rester pur sera aimé d'en Haut et apprécié d'en bas, et toutes les créatures le craindront. Ainsi il héritera des deux mondes, olam hazé et olam haba.

Dans un deuxième passage (Avoda zara 17b) est rapporté le récit suivant :

Un jour, les Romains se sont rendus auprès de Rabbi 'Hanania ben Teradion et lui ont demandé pourquoi il étudiait la Torah, alors que c'était illégal. Il leur répondit qu'il se soumettait à l'ordre de la Torah.

Furieux de son insolence, ils décrétèrent pour lui la mort par le feu, pour son épouse la mort par l'épée et pour sa fille la détention dans une maison d'immoralité.

Et la Guémara s'interroge : pourquoi toutes ces souffrances lui ont-elles été infligées ?

La Guémara répond que Rabbi 'Hanania ben Teradion avait prononcé le Nom d'Hachem, le Nom de 42 lettres, précise Rachi.

Ces deux récits de la Guémara montrent l'ineffable Kédoucha du Nom d'Hachem composé de 42 lettres.

Comme il est interdit de prononcer ce Nom, une Téfila a été composée dont les initiales forment ce Nom de 42 lettres. On la récitera très attentivement, car ce texte est imprégné d'une grande Kédoucha.

### **c) Composition**

La Téfila « Ana Békhoa'h » est composée de 7 phrases de 6 mots chacune, soit un total de 42 mots, qui rappellent le Nom d'Hachem de 42 lettres.

À la fin de chacune des 7 phrases figurent les initiales des mots de chaque phrase sous forme de mots qui évoquent le Nom d'Hachem. Ces lettres, souvent entre parenthèses, seront parcourues des yeux sans être prononcées.

En ajoutant ces derniers mots, au nombre de 7, on obtient un total de 49 mots. Ainsi, comme pour la lecture du Téhilim « Lamenatséa'h », il faudra penser chaque soir, lors de la récitation de cette Téfila, au mot qui correspond au jour du Ômère.

Rabbi 'Haïm Vital enseigne dans le séfer Chaar Hakavanot (51b) que la Téfila « Ana Békhoa'h » devra être récitée deux mots par deux mots, en marquant une légère pause.



#### d) Ana Békhoa'h et la Séfirat Haômère

Le Yéssod vé Chorech Haavoda écrit que puisque la Mitsva de la Séfirat Haômère est une réparation extraordinaire pour purifier l'âme souillée par la faute, nos sages ont institué de réciter cette Téfila après la Séfira.

Chacun s'efforcera donc de la réciter avec grande ferveur, le cœur brisé. Ils conseillent même, dans la mesure du possible, de verser une larme.

**e) Ana Békhoa'h commenté :**

Une simple traduction serait trop superficielle pour permettre de comprendre ce que ce texte renferme. Vous trouverez donc ci-dessous, une traduction assistée et commentée extraite de l'ouvrage « Oussfarmem Lakhem ».

אָנאַ בֵּכַח גְּדֻלַּת יְמִינְךָ, תַּתִּיר צָרוֹךְךָ. (אב"ג ית"ן)

Maître du monde, nous T'implorons ! Par la force de la mida de 'Hessed appelée Guédoula/גְּדֻלַּת, qui est représentée par Ta droite/יְמִינְךָ, aide-nous à nous délier de notre yétser hara et de ses tentations.

קַבֵּל רַנַּת עַמֶּךָ, שְׂגַבְנוּ, טַהַרְנוּ נוֹרָא. (קר"ע שט"ז)

Accepte la Téfila de ton peuple et permets-nous de nous élever et de nous purifier jusqu'à trouver en nous Ta crainte.

נָא גְבוּר, דּוֹרְשֵׁי יְחוּדְךָ, כְּכַבַּת שְׁמֶרֶם. (נג"ד יב"ש)

Toutes nos requêtes ne sont destinées qu'à atteindre le but pour lequel nous avons été créés : s'attacher à Toi. Aussi, je T'en prie, Roi puissant, préserve-nous afin que nous puissions percevoir l'unité de Ton Nom. Que Ta protection nous accompagne de façon personnalisée et extraordinaire, comme la prunelle des yeux d'un homme. Car Tu agis mida kénégued mida, mesure pour mesure.

**בְּרַכְּכֶם טוֹהַר, רַחֲמֵי צְדָקָתְךָ, תִּמְיֵד גְּמֻלָּם. (בט"ו צת"ג)**

Béni-nous de réussir dans cet effort de corriger nos traits de caractère et d'accéder à la pureté. Conscients de notre éloignement de Toi, nous implorons malgré tout Ta miséricorde. De grâce, accorde-nous Ta bonté perpétuelle.

**חֲסִין קְדוֹשׁ, בְּרוּב טוֹבָה, נְהַל עֲדָתְךָ. (חק"ב טנ"ע)**

Tu es notre Souverain duquel nous sommes totalement dépendants. Dans Ton immense bonté, Tu diriges Ton peuple, Israël, qui cherche Ta proximité.

**יְחִיד גִּבּוֹר, לְעַמּוֹךָ פְּנֵה, זֹכְרֵי קִרְשָׁתְךָ. (יג"ל פז"ק)**

Selon notre désir de Te servir, réjouis-Toi de nous et pare-Toi de nos actes. Et pour cela, il est bon de Te tourner vers les requêtes de ton peuple, qui se rappelle de Toi dans chacune de ses actions et qui Te sanctifie dans la vie comme dans la mort.

**שׁוֹעֲתָנוּ קַבֵּל, וּשְׁמַע צַעֲקוֹתֵנוּ, יוֹדַע תַּעֲלִימוֹת. (שק"ו צי"ת)**

Même si parfois, nous ne sommes pas en mesure de prononcer une Téfila par nos lèvres, mais uniquement dans notre cœur, nous avons confiance que Tu accepteras notre Téfila et entendras les cris qui émanent de notre cœur. Car Tu connais tous les secrets des hommes.

**בְּרוּךְ שֵׁם כְּבוֹד מְלֻכּוּתוֹ לְעוֹלָם וָעַד:**

Par cela, aide-nous à nous réaliser spirituellement. Que Ton Nom soit béni ! Aujourd'hui Tu nous es caché, mais dans un futur proche, Tu nous seras dévoilé. Cependant, Ta Gloire demeurera à jamais et Ton règne sera pour l'éternité.

**9) LES TÉFILOT À RÉCITER APRÈS LA SÉFIRA**

Après le Téhilim 67 et Ana Békhoa'h, nous réciterons la Téfila composée par le Or Ha'haïm Hakadoch. Elle exprime toute la profondeur de la Séfirat Haômère. En voici les mots :

Maitre du monde ! Tu nous as ordonné par l'intermédiaire de Ton serviteur Moché de compter le Ômère afin de nous purifier de nos écorces mauvaises et de nos impuretés, comme Tu l'as écrit dans Ta Torah : « Vous compterez pour vous du lendemain du Chabbat, du jour où vous apporterez le Ômère de l'offrande balancée, sept Chabbatot [semaines] complètes jusqu'au

רְבוֹנוֹ שֶׁל עוֹלָם. אֶתָּה  
 צִוִּיתָנוּ עַל יְדֵי מוֹשֶׁה  
 עַבְדְּךָ לְסַפֵּר סְפִירַת  
 הָעוֹמֵר כִּי לְטַהֲרֵנוּ  
 מִקְלָפוֹתֵינוּ וּמִטּוּמְאוֹתֵינוּ.  
 כְּמוֹ שֶׁכָּתוּב בְּתוֹרָתְךָ.  
 וּסְפַרְתֶּם לָכֶם מִמַּחֲרַת  
 הַשַּׁבָּת מִיּוֹם הַבִּיאָכֶם אֶת  
 עוֹמֵר הַתְּנוּפָה שֶׁבַע  
 שַׁבָּתוֹת תְּמִימוֹת תִּהְיֶינָה.

lendemain du septième  
Chabbat, vous  
compterez cinquante  
jours » afin de l'âme de  
Ton peuple, Israël, soit  
purifiée de sa souillure.  
Qu'il soit Ta volonté,  
Eternel notre D.ieu et  
D.ieu de nos pères, que  
par le mérite de la  
Séfirat Haômère que j'ai  
comptée aujourd'hui,  
soit rectifié ce que j'ai  
endommagé dans la  
Séfira (sphère céleste)...

עַד מִמָּחֶרֶת הַשַּׁבָּת  
הַשְּׁבִיעִית תִּסְפְּרוּ חֲמִשִּׁים  
יּוֹם. כִּי־יִשְׂאָהֶרוּ נַפְשׁוֹת  
עַמּוֹד יִשְׂרָאֵל מִזֵּה־מָתָם:  
וּבְכֵן יִהְיֶה רְצוֹן מִלְּפָנֶיךָ  
יְהוָה אֱלֹהֵינוּ וְאֱלֹהֵי  
אֲבוֹתֵינוּ שְׁבוּזֹת סְפִירַת  
הָעוֹמֵר שְׁסֻפְרָתִי הַיּוֹם  
יִתְקַן מֵהַ שְׁפָגַמְתִּי  
בְּסִפְרָהּ

On définira chaque jour la qualité/mida dans laquelle on s'investit.

Par exemple, on dira le premier soir **חֶסֶד שְׁבַחָהּ**, deuxième soir **גְבוּרָה שְׁבַחָהּ**, le troisième, **תְּפָאֵרֶת שְׁבַחָהּ** etc. (Voir tableau ci-dessous.)

Jour 7	Jour 6	Jour 5	Jour 4	Jour 3	Jour 2	Jour 1	
מְלִכּוּת	יְסוּד	חֹד	נְצַח	תְּפָאֵרֶת	גְבוּרָה	חֶסֶד	
Royauté	Fondement	Majesté	Éternité	Splendeur	Puissance	Bonté	
7	6	5	4	3	2	1	Semaine 1 <b>חֶסֶד</b> Bonté
מלכות שבחמלכות	יסוד שבחיסוד	חוד שבחחוד	נצח שבחנצח	תפארת שבחתפארת	גבורה שבחגבורה	חסד שבחחסד	
14	13	12	11	10	9	8	Semaine 2 <b>גְבוּרָה</b> Puissance
מלכות שבנגבורה	יסוד שבנגבורה	חוד שבנגבורה	נצח שבנגבורה	תפארת שבנגבורה	גבורה שבנגבורה	חסד שבנגבורה	
21	20	19	18	17	16	15	Semaine 3 <b>תְּפָאֵרֶת</b> Splendeur
מלכות שבחתפארת	יסוד שבחתפארת	חוד שבחתפארת	נצח שבחתפארת	תפארת שבחתפארת	גבורה שבחתפארת	חסד שבחתפארת	
28	27	26	25	24	23	22	Semaine 4 <b>נְצַח</b> Eternité
מלכות שבננצח	יסוד שבננצח	חוד שבננצח	נצח שבננצח	תפארת שבננצח	גבורה שבננצח	חסד שבננצח	
35	34	33	32	31	30	29	Semaine 5 <b>חֹד</b> Majesté
מלכות שבחוד	יסוד שבחוד	חוד שבחוד	נצח שבחוד	תפארת שבחוד	גבורה שבחוד	חסד שבחוד	
42	41	40	39	38	37	36	Semaine 6 <b>יְסוּד</b> Fondement
מלכות שבמיסוד	יסוד שבמיסוד	חוד שבמיסוד	נצח שבמיסוד	תפארת שבמיסוד	גבורה שבמיסוד	חסד שבמיסוד	
49	48	47	46	45	44	43	Semaine 7 <b>מְלִכּוּת</b> Royauté
מלכות שבמלכות	יסוד שבמלכות	חוד שבמלכות	נצח שבמלכות	תפארת שבמלכות	גבורה שבמלכות	חסד שבמלכות	

Ensuite, on reprend la Téfila qu'on termine ainsi :

et que je sois purifié et sanctifié par la sainteté d'en haut. Que par cela soit déversée une grande abondance dans tous les mondes pour corriger de toute imperfection notre âme à tous les niveaux, pour nous purifier et pour nous sanctifier de la sainteté supérieure. Amen séla.

וְאַתָּה יְיָ וְאַתְּקַדֵּשׁ בְּקִדְשָׁהּ  
שֶׁל מַעְלָה. וְעַל יְדֵי זֶה  
יִשְׁפַּע שְׁפַע רַב בְּכָל  
הָעוֹלָמוֹת וְלִתְקַן אֶת  
נַפְשׁוֹתֵינוּ וְרוּחוֹתֵינוּ  
וְנִשְׁמוֹתֵינוּ מִכָּל סִיג וּפְגָם.  
וְלַמְהֲרָנוּ וְלִקְדָּשָׁנוּ  
בְּקִדְשִׁתְךָ הָעֲלִיזָה. אָמֵן  
סְלָה:

## 10) TÉFILA SUPPLÉMENTAIRE

Après cela, certaines personnes pieuses continuent en récitant la Téfila rédigée par le Ben Ich 'Haï « Hochaana ». Il faudra utiliser ce grand moment de la Séfira pour prier d'une part pour la reconstruction du Beth-Hamikdache, et d'autre part pour nos besoins personnels, spirituels et matériels.

Dans certaines communautés, on chante et on danse après la Séfirat Haômère.



# QUESTIONS-RÉPONSES







CHAPITRE 5  
QUESTIONS-RÉPONSES

---

INDEX DES QUESTIONS

---

**I. Les lois du compte**

Question 1 : De quel type est la Mitsva de la Séfirat Haômère ? Dé-Oraita ou dé-Rabanane ?

Question 2: Quelle est l'implication, dans le « lechem yihoud », que la mitsva soit Dé-Oraita ou Dé-Rabanane ?

Question 3: La Mitsva de la Séfirat Haômère est-elle une Mitsva qui dure 49 jours, ou chaque jour de compte est-il une Mitsva indépendante ? Quelles sont les incidences de la réponse à cette question ?

Question 4: Comment compter le Ômère ?

Question 5: Si une personne doit être hospitalisée [que D.ieu préserve] durant la période du Ômère, ce qui l'empêchera de compter un jour ou plus de la Séfira, peut-elle tout même commencer à compter sachant qu'à priori elle ne pourra pas procéder au compte entier ?

Question 6: Si l'on ne comprend pas l'hébreu, doit-on faire le compte dans sa langue ?

Question 7: Devons-nous réciter la bénédiction Chéhé'héyanou le premier soir de la Séfira ?

Question 8: Le Motsei Chabat (samedi soir), faut-il d'abord faire la Havdala ou la Séfirat Haômère ?

Question 9: Les femmes sont-elles tenues d'accomplir la mitsva de la Séfirat Haômère ?

Question 10: À partir de quelle heure doit-on compter le Ômère ?

Question 11: Jusqu'à quelle heure puis-je compter le Ômère ?

Question 12: Y a-t-il une obligation de compter dès le début de la nuit ?

Question 13: Peut-on compter le Ômère avant de prier Arvit ?

Question 14: Comment répondre à une personne qui nous demande après le coucher du soleil quel est le jour du Ômère, avant que nous-mêmes ayons compté ?

Question 15: Est-il permis de commencer à manger avant d'avoir compté le Ômère ?

Question 16: Est-il obligatoire d'accomplir la Mitsva de la Séfirat Haômère debout ?

Question 17: Les enfants doivent-ils accomplir la Séfirat Haômère ?

Question 18: Un onène peut-il continuer à compter avec la bénédiction après l'enterrement de son proche parent ?

Question 20: Si une personne a compté sans avoir récité la bénédiction au préalable, doit-elle recommencer ?

Question 21: Que faire si j'oublie de compter un soir ?

Question 22: Que faire si l'on oublie de compter un jour complet, c'est-à-dire la nuit et le jour suivant ?

Question 23: Que faire lorsqu'on doute d'avoir compté la nuit précédente ?

Question 24: Peut-on s'acquitter par le compte de l'officiant ?

Question 25: Doit-on craindre d'être acquitté par le compte de l'officiant ?

Question 26: Que faire en cas de doute sur le nombre du jour, sans aucun moyen de vérifier ?

Question 27: Que faire si l'on s'est trompé dans le compte ?

Question 28: Est-il nécessaire de connaître le compte avant de réciter la bénédiction ?

Question 29: Que faire si j'ai pensé compter un autre jour au moment où j'ai récité la bénédiction ?

## **II. Les coutumes de la période du Ômère**

- Question 1: Est-il permis d'acheter des vêtements neufs pendant la période de la Séfirat Haômère ?
- Question 2: Est-il permis de réciter la bénédiction de Chéhé'héyanou sur un habit neuf ou un fruit nouveau pendant la Séfirat Haômère ?
- Question 3: Depuis quand est-il permis de se couper les cheveux et de se raser la barbe ?
- Question 4: Quand se couper les cheveux lorsque le 34ème jour tombe Chabat ?
- Question 5: Est-il permis de se raser la barbe ou de se couper les cheveux avant Lag Baomer ?
- Question 6: Les femmes et enfants sont-ils tenus de suivre la coutume de ne pas se couper les cheveux ?
- Question 7: Est-il interdit de se couper les ongles pendant cette période ?
- Question 8: Est-il permis d'emménager dans une nouvelle maison ?
- Question 9: Peut-on effectuer la 'Hanoukat Habayit (inauguration de la maison) pendant le Ômère, ou doit-on la repousser ?
- Question 10: Est-il permis d'entreprendre des travaux de rénovation dans une maison ?
- Question 11: Est-il permis d'écouter de la musique pendant la période du Ômère ?
- Question 12: Quel type de fête est-il permis d'accompagner de musique pendant la période du Ômère ?
- Question 13: Est-il permis de se marier ou de fiancer pendant cette période ?
- Question 14: Existe-t-il une coutume de ne pas travailler pendant la période du Ômère ?

## LES LOIS DU COMPTE

### La Séfirat Haômère en résumé :

Avant d'aborder les « questions-réponses » sur la Séfirat Haômère, voici un rappel des lois et de la manière d'accomplir cette Mitsva.

À partir du 16 Nissane au soir, deuxième nuit de Pessa'h, après la prière de Arvit, nous commençons le compte du Ômère.

L'heure de compter le Ômère est à la sortie des étoiles [ צאת הכוכבים ]. Cependant, celui qui ne l'aurait pas fait dès le début de la nuit pourra compter au cours de toute la nuit.

Si on a oublié de compter un soir, on pourra se rattraper la journée suivante, mais sans réciter de bénédiction. Comme on n'a pas omis de jour dans le compte, on pourra continuer à compter avec la bénédiction les jours suivants.

Par contre, une personne qui aurait oublié de compter la journée qui suit ne pourra plus compter avec bénédiction jusqu'à la fin du Ômère.

On comptera debout, et avant de compter, on récitera la bénédiction suivante :

ברוך אתה ד' אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו, וצונו  
על ספירת העמר

On comptera chaque soir « היום יום אחד לעמר » puis « היום »

שְׁנֵי יָמִים לְעֹמֶר » et ainsi de suite, dans une langue qu'on comprend, car il est essentiel de comprendre le compte.

Vous découvrirez des détails supplémentaires grâce aux questions-réponses ci-dessous.

QUESTION 1: DE QUEL TYPE EST LA MITSVA DE LA SÉFIRAT HAÔMÈRE<sup>1</sup> ? DÉ-ORAÏTA OU DÉ-RABANANE ?

Les Richonim (premiers décisionnaires) sont d'opinions partagées à savoir si la Séfirat Haômère de nos jours où nous ne pouvons apporter le Korbane – puisque nous n'avons pas le Beth Hamikdach – est une Mitsva d'ordre « Dé-Oraïta » [prescrite par la Torah] ou d'ordre « Dé-Rabanane » [prescrite par nos sages].

À l'époque du Beth-Hamikdache, la Mitsva de la Séfirat Haômère était d'ordre « Dé-Oraïta » [prescrite par la Torah], car elle était liée au Korbane Haômère. Mais après la destruction du Beth-Hamikdache, étant donné que nous ne pouvons plus apporter le Korbane Haômère, les avis sont partagés.

Certains, comme le Rambam (Hilkhos Temidim Oumoussafim 7;22), sont d'avis que le compte du Ômère reste une Mitsva Dé-Oraïta. Pour d'autres, tels que les Tossafot (Menahot 66a) et le Roch, le Ran et le Baal

1 À l'heure où nous éditons cet ouvrage, le Beth-Hamikdache n'a toujours pas été reconstruit et c'est pour cette raison que nous avons répondu ainsi. Mais avec l'aide d'Hachem, nous espérons voir très bientôt la délivrance finale et la construction de troisième Beth-Hamikdache, et accomplir la Mitsva de la Séfirat Haômère « Dé-Oraïta » [prescrite par la Torah] selon tous les avis.

Hamaor, c'est une Mitsva d'ordre « Dé-Rabanane » [prescrite par nos sages] en souvenir du Beth-Hamikdache. Les A'haronim (derniers décisionnaires) tranchent, d'après la majorité, que la Séfira est de nos jours d'ordre « Dé-Rabanane ».

C'est ainsi que le Choul'hane Arou'h fixe la loi.

QUESTION 2: QUELLE EST L'IMPLICATION, DANS LE « LECHEM YIHOUD », QUE LA MITSVA SOIT DÉ-ORAITA OU DÉ-RABANANE ?

Avant de compter, nous avons coutume de réciter le texte : « Lechem Yi'houd ». Cependant, vu la controverse citée plus haut, il sera bon d'omettre la mention :

« כְּמוֹ שֶׁכָּתוּב בְּתוֹרָה וּסְפַרְתֶּם לָכֶם וְכוּ /comme il est écrit dans la Torah : "Vous compterez pour vous..."». Étant donné que la Mitsva du Ômère de nos jours n'est pas prescrite par la Torah, bien qu'elle reste une obligation rabbinique à part entière, il suffira de dire :

« Voici, nous sommes sur le point d'accomplir la Mitsva de la Séfirat Haômère / מִצְוַת סְפִירַת הָאֵמֶרֶת / הַעֵמֶר »

Malgré tout, on ne corrigera pas une personne qui dirait le « Lechem Yi'houd » habituel, étant donné que certains décisionnaires le permettent. (Yalkout Yossef, Moadim p. 412 ; Or Lé Tsion Tome 3 p.176)

QUESTION 3: LA MITSVA DE LA SÉFIRAT HAÔMÈRE EST-ELLE UNE MITSVA QUI DURE 49 JOURS, OU CHAQUE JOUR DE COMPTE EST-IL UNE MITSVA INDÉPENDANTE ? QUELLES SONT LES INCIDENCES DE LA RÉPONSE À CETTE QUESTION ?

Cette question est une controverse entre le Bahag (Baal Halakhot Guedolot) et les Tossafot sur la Guémara Mena'hot 66a.

Selon le Bahag, la Séfirat Haômère est une Mitsva unique s'étendant sur 49 jours du fait que le verset dit : « תְּמִימֹת / תְּהֵינָהן » (Vayikra 23;15).

Selon les Tossafot, nous accomplissons chaque jour une Mitsva indépendante de compter.

La conséquence primaire de cette controverse est de savoir si celui qui a omis de compter un jour entier peut continuer à compter les jours suivants.

D'après le Bahag qui considère que c'est une seule Mitsva, la personne qui a omis un jour a totalement perdu la Mitsva.

Mais d'après les Tossafot, cette personne a perdu un jour certes, mais elle garde l'obligation de compter les jours suivants, et avec la bénédiction.

Le Choul'hane Arou'h (chap. 489 §8) ne tranche pas la controverse, mais propose un compromis entre les deux avis. Voici ses termes : « S'il a oublié de compter l'un des jours, que ce soit le premier ou un des jours suivants, il comptera les autres jours sans bénédiction. ».

En résumé, il continuera à compter, comme le disent les Tossafot, mais sans bénédiction puisque d'après le Bahag, celle-ci serait prononcée en vain.

QUESTION 4: COMMENT COMPTER LE ÔMÈRE ?

Le Choul'hane Arou'h (chap. 489 §1) écrit qu'il faut compter les jours et les semaines. Comment ? Le premier jour, on dira : « יוֹם אֶחָד לְעֹמֶר » , le deuxième : « הַיּוֹם שְׁנַיִם יָמִים » et ainsi de suite jusqu'à arriver au septième jour où on dira : « הַיּוֹם שִׁבְעָה יָמִים שֶׁהֵם שְׁבוּעַת אֶחָד לְעֹמֶר ».

Depuis le huitième jour, on dira : « הַיּוֹם שְׁמוֹנָה יָמִים שֶׁהֵם » , et au 14ème jour on dira : « הַיּוֹם אַרְבָּעָה עָשָׂר יָמִים שֶׁהֵם שְׁנַיִם שְׁבוּעוֹת לְעֹמֶר » . Et c'est ainsi qu'on comptera tous les jours du Ômère jusqu'au 49ème.

Il faut compter les jours ainsi que les semaines parce qu'il est écrit d'une part : « תִּסְפְּרוּ הַמַּשִּׁיִּם יוֹם /vous compterez cinquante **jours** » (Vayikra 23 ;16) et d'autre part : « שִׁבְעָה יָדְ תִּסְפֹּר /Sept **semaines** tu compteras pour toi » (Devarim 16;9).

QUESTION 5: SI UNE PERSONNE DOIT ÊTRE HOSPITALISÉE [QUE D.IEU PRÉSERVE] DURANT LA PÉRIODE DU ÔMÈRE, CE QUI L'EMPÊCHERA DE COMPTER UN JOUR OU PLUS DE LA SÉFIRA, PEUT-ELLE TOUT MÊME COMMENCER À COMPTER SACHANT QU'À PRIORI ELLE NE POURRA PAS PROCÉDER AU COMPTE ENTIER ?

Même le Bahag, qui considère que c'est une seule Mitsva, admet que c'est une Mitsva journalière de compter. C'est pour cela qu'une personne qui doit rester à l'hôpital [que D.ieu préserve] durant la période du Ômère, ce qui l'empêchera de compter un jour ou plus de la Séfira, a la permission de commencer à compter avec la bénédiction.

En effet, chaque jour est une Mitsva en soi, que ce soit pour le Bahag comme pour les Tossafot, et au moment où il commence le compte, il n'a pas manqué à son obligation de compter des semaines complètes.

Par contre, les jours suivant son hospitalisation, elle continuera à compter mais sans bénédiction. (Or Lé Tsion Tome 3 p.181)

Elle peut donc commencer à compter car elle ne subira pas nécessairement d'opération, le mérite de la Mitsva la préservant peut-être et lui apportant une guérison totale.

QUESTION 6: SI L'ON NE COMPREND PAS L'HÉBREU, DOIT-ON FAIRE LE COMPTE DANS SA LANGUE ?

La Mitsva de la Séfira peut et doit s'effectuer dans une langue que l'on comprend.

La bénédiction se fait en hébreu et le compte dans sa langue.

Une personne qui ne comprend pas l'hébreu ne doit pas compter dans cette langue car elle ne s'acquitte pas de son obligation. Elle devra recompter dans la langue qu'elle comprend, mais sans répéter la bénédiction. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 232)

QUESTION 7: DEVONS-NOUS RÉCITER LA BÉNÉDICTION CHÉHÉ'HÉYANOU LE PREMIER SOIR DE LA SÉFIRA ?

Il existe de nombreuses réponses à cette question, que nous découvrirons ensemble :

Le Itour et le Baâl Hamaor expliquent que pour réciter cette

bénédition, nous devons éprouver une joie et un plaisir, par exemple pour le loulav ou la lecture de la Méguila... Mais la Séfirat Haômère ne nous rappelle rien de joyeux.

Le Baâl Hamaor ajoute même que la Séfirat Haômère nous attriste car elle nous rappelle la destruction du Beth-Hamikdache, puisque nous ne pouvons pas accomplir intégralement la Mitsva du Ômère en offrant le Korbane.

Le Baâl Hamaor ainsi que le Ran expliquent que puisque la Mitsva de nos jours est instituée en souvenir du Beth-Hamikdache, il n'y a pas lieu de réciter la bénédiction sur un souvenir.

Le séfer Bneï Yissaskhar rapporte que la raison pour laquelle on ne récite pas la brakha de Chéhé'héyanou est qu'il n'y a pas de pleine satisfaction dans les jours du Ômère, mais uniquement à l'aboutissement de tous ces jours. C'est pour cela que l'on récitera cette bénédiction seulement le soir de Chavouot, au terme du compte.

En effet, chaque jour du Ômère est compté dans l'objectif d'arriver au grand jour tant attendu du don de la Torah. C'est ainsi qu'il explique le verset (Vayikra 23;15) :

« וּסְפַרְתֶּם לָכֶם... שִׁבְעַת שָׁבָתוֹת תְּמִימֹת תִּהְיֶינָה / Vous compterez pour vous... sept semaines complètes ».

QUESTION 8: LE MOTSEÏ CHABAT (SAMEDI SOIR), FAUT-IL D'ABORD FAIRE LA HAVDALA OU LA SÉFIRAT HAÔMÈRE ?

L'auteur du « 'Hanoukat Habayit » pense que tant que nous n'avons pas récité la Havdala, nous sommes encore dans Chabat. De ce fait, comment est-il possible de compter pour le lendemain (dimanche) ?

Mais l'ensemble des décisionnaires considère qu'il n'est pas nécessaire de prendre cela en considération.

En conséquence, la loi est qu'il n'est pas nécessaire de réciter la Havdala pour accomplir la Mitsva de Séfira, et on comptera normalement après la Téfila de Arvit. (Yabiâ Ômère Tome 4 Chap. 23)

QUESTION 9: LES FEMMES SONT-ELLES TENUES D'ACCOMPLIR LA MITSVA DE LA SÉFIRAT HAÔMÈRE ?

Il existe un principe énoncé dans la Guémara Kidouchine 29a, selon lequel les femmes sont dispensées de toutes les Mitsvot positives dépendant du temps [מצות עשה שהזמן גרמא], par exemple la Mitsva de la Souka et du Loulav qui sont relatives à la fête de Soukot ou celle de Tsitsit relative au jour et pas à la nuit.

De même, les femmes sont exemptes de la mitsva de la Séfirat Haômère, car c'est une Mitsva liée au temps.

Cependant, une femme qui voudrait compter peut le faire, mais sans réciter la bénédiction car ce serait une bénédiction en vain.

Mais selon les enseignements de la kabala, il est préférable que les femmes ne comptent pas du tout, même sans bénédiction. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 220 ; Or Lé Tsion Chap. 17 §8)

QUESTION 10: À PARTIR DE QUELLE HEURE DOIT-ON COMPTER LE ÔMÈRE ?

Le Choul'hane Arou'h (Chap. 489 §1) tranche qu'a priori, l'heure de la Séfirat Haômère commence après la sortie des étoiles [צאת הכוכבים]

Cependant, imaginons qu'une communauté ait terminé de prier Arvit juste après le coucher du soleil [שקיעת החמה] et les fidèles, pressés de partir, n'attendent pas jusqu'à la

sortie des étoiles [צאת הכוכבים]. Si l'on craint qu'une partie de la communauté renonce au compte et perde la Mitsva de la Séfira, ils pourront dans ce cas compter avec bénédiction au crépuscule [בין השמשות], étant donné que la mitsva de la Séfira est de nos jours est d'ordre « Dé-Rabanane » [instituée par nos sages].

Mais il est défendu de compter avant le coucher du soleil [שקיעת החמה].

(C'est pourquoi, si l'on prie Arvit alors qu'il fait encore jour, comme c'est souvent le cas en France, on ne comptera pas le Ômère. Dans ce cas, on mettra un réveil pour se rappeler de compter le Ômère ainsi que pour relire le Chéma du soir qui doit être lu après la tombée de la nuit.)

Toutefois, les personnes scrupuleuses dans l'accomplissement des Mitsvot ont coutume d'attendre après la sortie des étoiles [צאת הכוכבים] pour accomplir la Mitsva. (Yé'havé Daat, Tome 1 Chap. 23)

QUESTION 11: JUSQU'À QUELLE HEURE PUIS-JE COMPTER LE ÔMÈRE ?

Une personne qui n'aurait pas compté au début de la nuit pourra a posteriori [בדיעבד] le faire toute la nuit, c'est-à-dire avant l'aube [עלות השחר]. Dans tous les cas, on vérifiera l'heure dans un calendrier précis. (Yalkout Yossef, Moadim p. 421)

QUESTION 12: Y A-T-IL UNE OBLIGATION DE COMPTER DÈS LE DÉBUT DE LA NUIT ?

Comme dit précédemment, le Choul'hane Arou'h (Chap. 489 §1) tranche qu'a priori [לכתחלה], l'heure adéquate de la Séfirat Haômère commence après la sortie des étoiles [צאת הכוכבים]. Ce n'est qu'a posteriori [בדיעבד] que l'on pourra compter toute la nuit.

En effet, il est écrit dans la Torah : « שִׁבְעַת שָׁבָתוֹת תְּמִימוֹת / sept Chabatot [semaines] complètes » (Vayikra 23;15).

Le Choul'hane Arou'h tranche ainsi en tenant compte de l'avis de certains Richonim (premiers décisionnaires) qui considèrent que l'expression « תְּמִימוֹת תְּהֵינָה / complètes » dans le verset se rapporte aux nuits. En d'autres termes, toutes les nuits de la Séfirat Haômère doivent être complètes. C'est pour cela qu'il est préférable de compter dès le début de la nuit. (Or Lé Tzion Tome 3 p. 175)

QUESTION 13: PEUT-ON COMPTER LE ÔMÈRE AVANT DE PRIER ARVIT ?

Comme l'a fixé le Choul'hane Arou'h (Chap. 489 §1), a priori [לכתחלה], la Séfirat Haômère doit être faite dès la sortie des étoiles [צאת הכוכבים].

De ce fait, une personne qui prie Arvit plus tard dans la soirée comptera seule dès la sortie des étoiles [צאת הכוכבים]. (Or Lé Tzion Tome 3 p. 175)

QUESTION 14: COMMENT RÉPONDRE À UNE PERSONNE QUI NOUS DEMANDE APRÈS LE COUCHER DU SOLEIL [שְׁקִיעַת הַחֶמֶד] QUEL EST LE JOUR DU ÔMÈRE, AVANT QUE NOUS-MÊMES AYONS COMPTÉ ?

Nous lui répondrons : « hier nous étions tel jour du Ômère ». Car si nous lui répondions « aujourd'hui nous sommes tel jour du Ômère », dans n'importe quelle langue, il nous serait ensuite défendu de compter avec la bénédiction cette nuit-là. En effet, une personne qui compte, même sans bénédiction, s'acquitte de la mitsva. Néanmoins, si nous lui répondons en lui donnant simplement le chiffre, sans préciser : « aujourd'hui nous sommes... », nous pourrions compter le soir avec la bénédiction. (Yalkout Yossef, Moadim p. 425)

QUESTION 15: EST-IL PERMIS DE COMMENCER À MANGER AVANT D'AVOIR COMPTÉ LE ÔMÈRE ?

Une demi-heure avant le coucher du soleil [שְׁקִיעַת הַחֶמֶד], il est défendu de commencer un repas composé de l'une des cinq sortes de céréales (pain, pâtes, viennoiseries, couscous, etc.) d'une quantité égale ou supérieure à 60 gr. [כְּבִיצָה], avant d'avoir compté le Ômère, même si l'on a déjà prié Min'ha.

Cependant, si l'on a commencé son repas de façon permise, c'est-à-dire avant la demi-heure qui précède le coucher du soleil [שְׁקִיעַת הַחֶמֶד], on n'est pas obligé de s'interrompre pour compter, et on pourra compter à la fin de son repas.

Dans le cas contraire, si l'on a commencé après la demi-heure qui précède le coucher du soleil [שְׁקִיעַת הַחֶמֶד], on devra s'interrompre pour compter, puis on pourra

poursuivre son repas.

Toutefois, le Rav Ovadia Yossef explique qu'il n'est pas difficile de s'interrompre pendant le repas, aussi il est recommandé de s'interrompre même si l'on a commencé son repas de façon permise. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 246)

Avant le compte, il est permis de manger une quantité inférieure à 60 gr. des cinq sortes de céréales, ou encore des fruits ou des boissons même en quantité plus importante. (Yalkout Yossef, Moadim p. 327 ; 'Hazone Ovadia, Yom Tov p. 245)

Selon le Or Lé Tsion (Tome 3 p. 175), comme le Choul'hane Arou'h (Chap. 489 §1) tranche qu'a priori [לכתחלה], il faut compter le Ômère dès la sortie des étoiles [צאת הכוכבים], une personne qui a commencé son repas même de façon permise devra s'interrompre pour compter, puis pourra reprendre son repas.

QUESTION 16: EST-IL OBLIGATOIRE D'ACCOMPLIR LA MITSVA DE LA SÉFIRAT HAÔMÈRE DEBOUT ?

Le Choul'hane Arou'h (simane 489;1) tranche que le compte du Ômère doit s'effectuer debout.

Le Béer Hétev explique que nous l'apprenons du verset : « שְׁבַעָה שָׁבְעַת תִּסְפָּר לָךְ מִהַחֵל הָרִמֵּשׁ בְּקִמָּה תִּחַל לְסַפֵּר / Sept semaines tu compteras pour toi, à partir du moment où la faucille commence à être utilisée pour la récolte sur pied, tu commenceras à compter sept semaines./ » (Devarim 16;9).

En effet, nos sages commentent qu'il ne faut pas seulement lire « בְּקוֹמָה /sur pied », mais aussi : « בְּקוֹמָה », qui signifie debout.

Cependant, une personne qui aurait compté assise se sera acquittée de la Mitsva.

De même, une personne âgée ou malade, pour qui il est difficile de se lever, pourra compter assise a priori [לכתחלה]. (Yalkout Yossef Moadim p. 418)

QUESTION 17: LES ENFANTS DOIVENT-ILS ACCOMPLIR LA SÉFIRAT HAÔMÈRE ?

Il y a une Mitsva d'éduquer les jeunes garçons [à partir de 7 ans] aux Mitsvot en les faisant compter chaque jour du Ômère.

Il faudra leur apprendre à compter avec la bénédiction. Même s'ils ont omis de compter un jour, ils continueront à compter avec la bénédiction. (Yalkout Yossef Moadim p. 417)

QUESTION 18: UN ENFANT QUI DEVIENT BAR-MITSVA DURANT LE ÔMÈRE DOIT-IL CONTINUER À COMPTER AVEC LA BÉNÉDICTION ?

Un enfant qui devient bar-mitsva durant le Ômère ne pourra plus compter avec la bénédiction les jours suivants. Telle est la loi même s'il a compté rigoureusement avec bénédiction jusqu'au jour de sa bar-mitsva.

La raison en est qu'avant sa bar-mitsva, il ne comptait que pour être habitué aux Mitsvot. Comme il n'avait pas de véritable obligation de compter, les jours passés ne peuvent l'acquitter de sa nouvelle obligation.

Cependant, il devra continuer à compter, mais sans réciter la bénédiction.

S'il le désire, il pourra s'acquitter de la bénédiction de l'officiant ou d'une autre personne, selon le principe de « שומע כעונה » – celui qui écoute est comme celui qui prononce. ('Hazone Ovadia p. 221)

QUESTION 19: UN ONÈNE<sup>2</sup> PEUT-IL CONTINUER À COMPTER AVEC LA BÉNÉDICTION APRÈS L'ENTERREMENT DE SON PROCHE PARENT ?

Le onène ne doit pas compter jusqu'à ce que l'enterrement ait eu lieu.

Il comptera après l'enterrement et, s'il n'a pas interrompu son compte, il pourra continuer à compter les jours suivants avec bénédiction.

Dans le cas contraire, s'il a dû omettre le compte une journée entière, c'est-à-dire jour et nuit, il continuera à compter mais sans bénédiction.

Si le onène reste plusieurs jours dans ce statut, par exemple si l'enterrement est retardé du fait que le corps est rapatrié ou pour une autre raison administrative, il pourra, s'il a remis l'enterrement aux soins d'une entreprise de pompes funèbres, compter ces jours-là sans bénédiction.

S'il n'a pas interrompu son compte, il pourra les jours suivants continuer à compter avec bénédiction. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 244)

---

2 **Onène** : Statut d'une personne ayant perdu un proche parent qui n'a pas encore été enterré. Tant qu'elle a ce statut, puisqu'elle est préoccupée par les préparatifs de l'enterrement du disparu dont elle a la responsabilité, elle est dispensée de toutes les Mitsvot positives, mais reste tenue d'éviter de transgresser les Mitsvot négatives.

QUESTION 20: SI UNE PERSONNE A COMPTÉ SANS AVOIR RÉCITÉ LA BÉNÉDICTION AU PRÉALABLE, DOIT-ELLE RECOMMENCER ?

Une personne qui compte sans faire la bénédiction s'acquitte de la mitsva. De ce fait, elle ne peut pas recompter le même soir avec bénédiction. Mais le lendemain, elle pourra faire la Sefirat Haômère avec la bénédiction.(Yalkout Yossef, Moadim p. 425)

QUESTION 21: QUE FAIRE SI J'OUBLIE DE COMPTER UN SOIR ?

Celui qui a oublié de compter un soir pourra se rattraper en comptant le lendemain dans la journée, mais sans réciter la bénédiction. Par la suite, il pourra continuer normalement à compter les autres soirs avec bénédiction. (Yalkout Yossef, Moadim p. 423 ; 'Hazone Ovadia, Yom Tov p. 236)

QUESTION 22: QUE FAIRE SI L'ON OUBLIE DE COMPTER UN JOUR COMPLET, C'EST-À-DIRE LA NUIT ET LE JOUR SUIVANT ?

On continuera à compter, mais **sans réciter la bénédiction**, jusqu'à la fin de la Séfirat Haômère. Afin d'éviter cette situation, de nombreuses communautés ont pour coutume de répéter le compte du Ômère à l'issue de la Téfila du matin. (Yalkout Yossef, Moadim p. 424 ; 'Hazone Ovadia, Yom Tov p. 236)

QUESTION 23: QUE FAIRE LORSQU'ON DOUTE D'AVOIR COMPTÉ LA NUIT PRÉCÉDENTE ?

Celui qui doute d'avoir compté la nuit précédente [et n'a pas compté le jour non plus] pourra tout de même continuer à compter avec la bénédiction. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 238)

QUESTION 24: PEUT-ON S'ACQUITTER PAR LE COMPTE DE L'OFFICIAN ?

Il incombe à chacun d'entre nous de compter le Ômère sans s'en remettre au compte de l'officiant, comme il est dit : « וּמְפָרְתֶם לָכֶם /vous compterez pour vous » (Vayikra 23;15).

Cependant, une personne qui pense à s'acquitter grâce au compte de l'officiant, et que l'officiant aussi pense acquitter, sera quitte selon le principe de « שׁוֹמֵעַ כְּעוֹנֵה » – celui qui écoute est comme celui qui prononce. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 228)

QUESTION 25: DOIT-ON CRAINDRE D'ÊTRE ACQUITTÉ PAR LE COMPTE DE L'OFFICIAN ?

Il existe une controverse entre les décisionnaires à savoir si « מִצְוֹת צְרִיכוֹת כּוּוֹנָה », c'est-à-dire si l'accomplissement d'une Mitsva nécessite l'intention de le faire.

Pour ceux qui considèrent qu'une intention n'est pas nécessaire, le fait d'entendre l'officiant ou tout autre homme réciter la bénédiction et le compte du Ômère acquitte la personne, même si elle ne l'a pas stipulé. En conséquence de cet avis, cette personne ne pourra plus compter avec la bénédiction ce même soir.

Cependant, le Choul'hane Arou'h (Chap. 60 §4) tranche que l'accomplissement d'une Mitsva nécessite une intention.

Malgré tout, de crainte de réciter une bénédiction en vain [selon l'avis disant qu'il ne faut pas d'intention], il sera bon de dire explicitement le premier jour de la Séfirat Haômère la formule suivante :

« אני מכוין שבכל לילה מן הלילות של ספירת העומר בשנה זו, שלא לצאת ידי חובת הברכה והספירה של העומר בשמייעתי אותם מפי השליח צבור, או אדם אחר, אלא רק כשאברך ואספור *Tous les soirs de la Séfirat Haômère de cette année, j'ai l'intention de ne pas m'acquitter de mon obligation de la bénédiction du Ômère en écoutant celle que récite l'officiant ou toute autre personne, mais uniquement lorsque je la prononcerai et compterai moi-même.* » ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 230)

QUESTION 26: QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE SUR LE NOMBRE DU JOUR, SANS AUCUN MOYEN DE VÉRIFIER ?

Une personne ayant un doute sur le jour du Ômère (par exemple, elle hésite entre le 4ème et le 5ème jour), et n'ayant aucun moyen de le savoir, ne pourra pas compter ce soir-là avec la bénédiction. Car un compte incertain n'est pas un compte.

Dans un tel cas, elle fera ce soir-là sans bénédiction les deux comptes l'un après l'autre (« aujourd'hui nous sommes le 4ème jour, aujourd'hui nous sommes le 5ème jour »).

Le lendemain, lorsqu'elle connaîtra le chiffre exact, elle pourra continuer à compter avec bénédiction les jours suivants. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 253 ; Yalkout Yossef p. 424 §22)

QUESTION 27: QUE FAIRE SI L'ON S'EST TROMPÉ DANS LE COMPTE ?

Une personne qui s'est trompée dans le compte [des jours et des semaines] et ne s'en aperçoit que la nuit suivante est

considérée comme n'ayant pas compté. Elle ne pourra donc plus compter avec bénédiction les jours suivants.

Par contre, si elle s'en aperçoit la même nuit et qu'il s'est écoulé pas plus que le temps de dire « שלום עליך רבי », elle devra recompter avec bénédiction [ si elle est certaine de s'être trompée].

Mais si elle ne le remarque que le matin, elle comptera à ce moment-là sans bénédiction et pourra continuer à compter avec bénédiction les jours suivants. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 250)

QUESTION 28: EST-IL NÉCESSAIRE DE CONNAÎTRE LE COMPTE AVANT DE RÉCITER LA BÉNÉDICTION ?

Avant de réciter la bénédiction, on s'assurera du jour qu'il faut compter, car a priori [לכתחלה], il est indispensable de connaître le nombre du jour avant et lors de la bénédiction. Cependant, on sera tout de même quitte si au moment de la bénédiction on ne connaît pas le compte du jour, et qu'on pense l'entendre de l'officiant et le dire tout de suite après lui. (Choul'hane Arou'h Chap. 489 §5 et Michna Broua §29).

QUESTION 29: QUE FAIRE SI J'AI PENSÉ COMPTER UN AUTRE JOUR AU MOMENT OÙ J'AI RÉCITÉ LA BÉNÉDICTION ?

Si on pensait être le 4ème jour du Ômère avant de réciter la bénédiction, puis au moment de compter, on s'aperçoit que c'est le 5ème jour du Ômère, on continuera à compter sans s'interrompre. (Yalkout Yossef, Moadim p. 413)

## LES COUTUMES DE LA PÉRIODE DU OMÈRE

Comme nous l'avons expliqué dans les chapitres précédents, cette époque est associée à une période de deuil venant nous rappeler la disparition des 24000 élèves de Rabbi Akiva.

De ce fait, nous devons observer certaines coutumes pour évoquer ce souvenir.

**QUESTION 1: EST-IL PERMIS D'ACHETER DES VÊTEMENTS NEUFS PENDANT LA PÉRIODE DE LA SÉFIRAT HAÔMÈRE ?**

D'après la loi, il n'y a pas d'interdiction d'acheter de vêtement neuf pendant la Séfirat Haômère. En ce qui concerne le porter, voir la question ci-dessous. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 261 §47 ; Or Lé Tsion p. 184 §2)

**QUESTION 2: EST-IL PERMIS DE RÉCITER LA BÉNÉDICTION DE CHÉHÉ'HÉYANOU SUR UN HABIT NEUF OU UN FRUIT NOUVEAU PENDANT LA SÉFIRAT HAÔMÈRE ?**

Certains ont coutume de ne pas porter de vêtement neuf sur lequel il faut réciter la bénédiction de Chéhé'héyanou, en souvenir de la disparition des 24000 élèves de Rabbi Akiva. D'autres permettent de les porter. Cependant, il est recommandé de suivre le premier avis jusqu'au 34ème jour du Ômère.

En cas de besoin, on portera ce vêtement neuf le Chabat et on récitera la bénédiction de Chéhé'héyanou. Toutefois, pour une brit-mila ou une bar-mitsva, on les portera et on récitera la bénédiction de Chéhé'héyanou.

En ce qui concerne les fruits nouveaux, il sera permis de réciter la bénédiction de Chéhé'héyanou pendant toute la période du Ômèr. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 259 ; Yalkout Yossef, Moadim p. 433)

QUESTION 3: DEPUIS QUAND EST-IL PERMIS DE SE COUPER LES CHEVEUX ET DE SE RASER LA BARBE ?

D'après la stricte loi, ce ne sera qu'à partir du 34<sup>ème</sup> jour du Ômèr au matin qu'il sera permis de se couper les cheveux et de se raser la barbe. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 261)

D'autres attendent jusqu'au 49<sup>ème</sup> jour pour se couper les cheveux et se raser, car il est écrit dans le séfer « Chaar Hakavanot » que le Ari Zal ne se coupait pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot, et le Rachach recommande de faire très attention à l'avis du Ari Zal. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 266)

QUESTION 4: QUAND SE COUPER LES CHEVEUX LORSQUE LE 34<sup>ÈME</sup> JOUR TOMBE CHABAT ?

Contrairement aux années ordinaires où il faut attendre le 34<sup>ème</sup> jour pour se couper les cheveux, les années où Lag Baomer (le 33<sup>ème</sup> jour du Ômèr) tombe un vendredi, il est permis de se couper les cheveux ce jour-là en l'honneur du Chabat.

Si on ne pourra le faire le vendredi, il est permis d'avancer la coupe ou le rasage au jeudi soir, nuit de Lag Baomer. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 267)

**QUESTION 5: EST-IL PERMIS DE SE RASER LA BARBE OU DE SE COUPER LES CHEVEUX AVANT LAG BAOMER ?**

Certains disent au nom du Radbaz qu'une personne qui est très incommodée si elle ne se rase pas peut se raser à Roch 'Hodech Iyar.

D'autres permettent, en cas de grand besoin, de se raser tous les vendredis en l'honneur du Chabat.

Cependant, il est recommandé de suivre la tradition et de ne pas se raser pendant cette période. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 262 §51)

Si une brit-mila a lieu pendant cette période, les trois personnes actives dans une brit-mila – le père de l'enfant, le sandak (celui qui tient l'enfant pendant la cérémonie) et le mohel (celui qui pratique la circoncision) – pourront se couper les cheveux et se raser le jour de la brit-mila en l'honneur de l'événement.

S'ils ne peuvent le faire le jour même, ils seront autorisés à avancer la coupe ou le rasage au jour précédent.

Un garçon bar-mitsva est lui aussi autorisé à se couper les cheveux. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 264)

**QUESTION 6: LES FEMMES ET ENFANTS SONT-ILS TENUS DE SUIVRE LA COUTUME DE NE PAS SE COUPER LES CHEVEUX ?**

Les femmes et les enfants de moins de 13 ans ne sont pas tenus par cette coutume. Il leur est donc permis de se

couper les cheveux pendant cette période. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 261 ; Or Lé Tsion p. 184 §3)

QUESTION 7: EST-IL INTERDIT DE SE COUPER LES ONGLES PENDANT CETTE PÉRIODE ?

Il est tout à fait permis de se couper les ongles pendant cette période. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 263)

QUESTION 8: EST-IL PERMIS D'EMMÉNAGER DANS UNE NOUVELLE MAISON ?

Il est permis d'emménager dans une nouvelle maison pendant la période du Ômère. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 269 ;Yalkout Yossef, Moadim p. 434 §45)

QUESTION 9: PEUT-ON EFFECTUER LA 'HANOUKAT HABAYIT (INAUGURATION DE LA MAISON) PENDANT LE ÔMÈRE, OU DOIT-ON LA REPOUSSER ?

Il sera permis de faire une séouda [repas] à cette occasion où l'on dira des divrei Torah et les passages de l'étude appropriée à l'inauguration de la maison.

Une telle séouda a le statut d'une séoudat Mitsva.

On n'y jouera pas de musique (par instrument ou lecteur), mais on pourra y chanter des chants à cappella. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 271 §58 ;Yalkout Yossef, Moadim p. 434 §45)

Il est inutile de préciser que cette séouda devra être conforme à la Halakha, et il faudra veiller à ce que cette joie de Mitsva ne se transforme pas en joie frivole. On observera donc soigneusement les règles de Tzniout et de séparation entre hommes et femmes.

QUESTION 10: EST-IL PERMIS D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS UNE MAISON ?

Il est permis d'effectuer tous travaux d'embellissement de la maison (enduire, peindre ou changer la tapisserie) pendant la période du Ômère.(Yalkout Yossef, Moadim p. 434 §45)

QUESTION 11: EST-IL PERMIS D'ÉCOUTER DE LA MUSIQUE PENDANT LA PÉRIODE DU ÔMÈRE ?

Il faut tout d'abord préciser que le fait d'écouter de la musique pendant toute l'année est déjà une permission accordée. En effet, depuis que le Beth-Hamikdache a été détruit, il n'est pas permis d'après la stricte loi d'écouter de la musique. Cependant, nos sages ont accordé une permission en tant que thérapie, pour l'équilibre de l'homme, et ont autorisé à écouter de la musique à travers un lecteur disque, MP3, etc.

Il est inutile de préciser que cette permission ne concerne que la musique Kodech.

Néanmoins, durant la période du Ômère et jusqu'au 33ème jour, nous avons coutume de ne pas écouter de musique en souvenir de la disparition des 24000 élèves de Rabbi Akiva qui eut lieu pendant cette période.

Par contre, il sera permis d'écouter et de chanter des chants de louanges à Hachem à cappella, sans accompagnement instrumental. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 258)

QUESTION 12: QUEL TYPE DE FÊTE EST-IL PERMIS D'ACCOMPAGNER DE MUSIQUE PENDANT LA PÉRIODE DU ÔMÈRE ?

Une fête de Mitsva telle qu'une brit-mila, pidyone habène, siyoum massékheté, ou bar-mitsva [pour un enfant qui atteint l'âge de 13 ans pendant cette période] pourra être accompagnée de musique sainte. En effet, pour toute joie de Mitsva, il y aura lieu d'être plus souple. (Yé'havé Daat Tome 6 Chap. 34 ; Or Lé Tsion Tome 3 p. 183)

Il est inutile de préciser qu'il s'agit de chants Kodech et de danses conformes à la Halakha, c'est-à-dire des danses séparées par une mé'hitsa/cloison entre hommes et femmes. Il faut prendre garde à ce que ces fêtes de Mitsva ne se transforment pas en joie frivole. On observera donc avec soin les règles de Tsniout et de séparation entre les hommes et les femmes.

En effet, l'essentiel d'une fête de Mitsva [mariage, Bar-Mitsva, Brit-Mila...], c'est qu'elle soit organisée dans la Kédoucha/sainteté, c'est-à-dire avec une séparation complète entre les hommes et les femmes. Si cette séparation n'est pas respectée, il n'y aura pas de Mitsva de participer à un tel événement, car Hachem ne se réjouit pas de telles réunions.

Il sera bon que chaque personne animée de la crainte divine s'applique à éviter tout écart et à préparer ces fêtes dans la pureté et la sainteté et ainsi, Hachem se joindra à sa joie. Heureux celui qui agira ainsi car, comme il est dit dans les Pirkeï Avot (5;18) : « Quiconque apporte du mérite aux autres sera éloigné de la faute... et le mérite des autres dépend de lui ».

QUESTION 13: EST-IL PERMIS DE SE MARIER OU DE FIANCER PENDANT CETTE PÉRIODE ?

Le Choul'hane Arou'h (chap. 493 §1) écrit que nous avons coutume de ne pas faire de mariage depuis Pessa'h jusqu'au 34ème jour du Ômère, en souvenir de la disparition des 24000 élèves de Rabbi Akiva qui eut lieu pendant cette période. ('Hazone Ovadia, Yom Tov 253)

Cependant, dans un cas de force majeure, il sera permis de se marier pendant cette période. Bien entendu, il faudra l'accord d'une autorité rabbinique. ('Hazone Ovadia, Yom Tov 257)

Par contre, il est permis d'organiser des fiançailles, mais sans musique. ('Hazone Ovadia, Yom Tov 258)

QUESTION 14: EXISTE-T-IL UNE COUTUME DE NE PAS TRAVAILLER PENDANT LA PÉRIODE DU ÔMÈRE ?

Le Choul'hane Arou'h (chap. 493 §4) écrit que les soirs de la Séfirat Haômère, les femmes ont pour coutume de ne faire aucun travail pendant la demi-heure qui suit le coucher du soleil. Le Michna Beroura (§18) inclut aussi les hommes dans cette coutume.

Les travaux en question sont ceux tels que la couture, le tricotage, la broderie.

Il existe deux raisons à cela :

Le Tour (simane 393) explique que c'est en souvenir des 24000 élèves de Rabbi Akiva dont l'enterrement avait lieu chaque soir de cette période.

Or une loi stipule que lorsqu'un grand Rav décède, il nous est interdit de travailler pour pouvoir participer à son enterrement.

Si on s'arrête à cette seule explication, à partir du 34ème jour, on pourrait travailler le soir.

Mais une seconde raison est mentionnée : il est écrit dans la Torah :

« וּמְפִרְתֶּם לָכֶם מִמִּחֶרֶת הַשַּׁבָּת מִיּוֹם הַבִּיאְכֶם אֶת עֹמֶר הַתְּנוּפָה /Vous compterez pour vous, du lendemain du Chabat, du jour où vous apporterez le Ômère de l'offrande balancée, sept Chabatot [semaines] complètes. ».

Le terme שַׁבָּת fait allusion à une idée de cessation. Ainsi, jusqu'au moment de la Séfira/compte, à l'heure de la sortie des étoiles, on devra cesser toute activité. (Or Lé Tsion Tome 3 p. 186)

Il ne faudra pas réprimander une personne qui travaillerait pendant la demi-heure qui suit le coucher du soleil, car ce n'est pas une obligation mais uniquement une coutume.

Dans tous les cas, une personne pour laquelle ces travaux sont sa source de revenus n'aura pas besoin d'être stricte à ce sujet. ('Hazone Ovadia, Yom Tov p. 271)



## L'IMPORTANCE D'IMPRIMER DES LIVRES DE TORAH

Voici ce que le Pélé Yoets écrit, sous le terme Defouss, à propos du commandement d'imprimer des livres [certains disent que c'est, de nos jours, le commandement d'écrire un Séfer Torah] : « L'imprimerie est très utile au monde car grâce à elle, la Torah est agrandie et répandue. Étant donné que les sages n'ont généralement pas les moyens d'imprimer leurs livres et qu'ils se rendent de ville en ville pour recueillir de l'argent en vue de l'impression, les Juifs riches feront bien de leur ouvrir généreusement la main. Ainsi, ils partageront la



récompense du sage selon la qualité du livre, son intérêt pour la collectivité et son utilité en vue du service divin. Il est écrit, en effet : « A l'ombre de la sagesse, à l'ombre de l'argent ». En réfléchissant, on se rendra compte qu'aucune somme d'argent ne sera employée pour une mitsva aussi grande. En effet, toute dépense pour une mitsva est limitée dans le temps : elle commence quand on fait la mitsva et se termine quand la mitsva est accomplie. Mais celui qui donne de l'argent pour l'impression d'un livre, son intégrité dure éternellement,



de génération en génération. Il donne du mérite à la collectivité, le mérite de la communauté dépend de lui et le

précédera, tandis que son intégrité le suivra. Comme son lot est bon ! Il a acquis une bonne réputation, des paroles de Torah et la vie au monde futur ; et dans ce monde aussi, il accroît ses biens. »

## LE MÉRITE D'IMPRIMER DES LIVRES

RÉPANDRE LA TORAH

Il est écrit à propos du roi 'Hizkiyaou (Divrei Hayamim II 32.33) : « On lui accorda des honneurs à sa mort ». Nos Sages commentent (Bava Kama 16) : cela enseigne qu'on



a fondé une yéchiva auprès de sa tombe. Rachi explique qu'on y a installé des disciples afin qu'ils étudient la Torah. Nous apprenons ainsi qu'il n'y a pas de plus grand honneur et importance pour un

homme décédé que la Torah qu'on étudie pour l'élévation de son âme, ainsi que la propagation de la Torah et l'impression de livres de Torah, car « les honneurs, c'est la Torah ».

## ÉCRIRE DES LIVRES DE TORAH

Chaque homme juif a la mitsva d'écrire un Séfer Torah. Sache, mon fils, que bien que l'obligation de la Torah s'applique à l'écriture d'un Séfer Torah, il ne fait pas de doute que chacun doit faire écrire, selon ses possibilités, des livres qui expliquent la Torah. C'est ce que faisaient tous les grands hommes craignant D. d'autrefois : ils aménageaient chez eux de la place pour que les scribes viennent y écrire de nombreux livres, selon l'argent que D. leur accordait. (Séfer Ha'hinoukh, mitsva 613)

Il faut veiller à écrire des livres nécessaires pour l'étude. (Or'hot Tsaddikim, Chaar Hazéhirout)

OVDHM vous offre la possibilité de perpétuer votre mérite et votre nom ou celui d'un proche, en vous associant à la Mitsva d'écrire « un Séfer qui explique la Torah ».

Les ouvrages du Rav Mordékhaï Bismuth, ont déjà reçu le soutien et les bénédictions du Maran Harav 'Haïm Kanievsky Chlita, de Rabbi David Pinto Chlita, du Rav Ron Chaya Chlita, du Rav Yehia Benchetrit Chlita,...



Chaque don permettra la matérialisation des projets de OVDHM et par votre action, nous pourrons continuer à diffuser la Torah au plus grand nombre et davantage nous investir totalement à son étude, ainsi notre action sera la votre.



Puisse Le Tout Puissant, Maître de nos destinées, vous bénir en vous accordant ainsi qu'à vos proches, santé, prospérité et longue vie de bonheur dans le respect de notre Sainte Torah. Que votre générosité soit pour vous une source de bénédictions.

L'équipe d' OVDHM

POUR ÊTRE ASSOCIÉ À L'ÉDITION  
D'UN PROCHAIN OUVRAGE,  
CONTACTEZ-NOUS  
FRANCE : 01 77 47 39 27  
ISRAËL : 054 841 88 36  
INFO@OVDHM.COM





ILS SONT ASSOCIÉS  
AU MÉRITE DE L'ÉDITION  
DE CET OUVRAGE

## לעילוי נשמת

QUE CET OUVRAGE CONTRIBUE  
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

NADINE BAT DENISE DINA  
CHICHE ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

MORDÉKHAÏ BEN MAÏSSA  
BISMUTH ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

SIM'HA BAT WARDA  
BISMUTH ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

MOCHÉ BEN SIM'HA  
CHEMLA ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

SARAH BAT SULTANA  
CHEMLA ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

YOSSEF BEN MAYA  
SOUFIR ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

GABY CAMOUNA  
BAT EMMA SIM'HA  
SOUFIR ז"ל

נר תמיד בהיכל ה'



POUR LA RÉUSSITE DE

MES GRANDS-PARENTS  
ALBERT AVRAHAM & DENISE DINA CHICHE

MES PARENTS  
RAPHAËL & JOËLLE ESTHER BISMUTH

MES BEAUX-PARENTS  
PATRICK NISSIM & MARTINE MAYA CHEMLA

QU'HACHEM LEUR ACCORDE  
UNE VIE PAISIBLEET REMPLIE DE BÉNÉDICTIONS.

QU'IL LEUR ACCORDE DE NOMBREUX  
PETITS-ENFANTS & ARRIÈRES PETITS-ENFANTS.

QU'IL LES FASSE GRANDIR EN BONNE SANTÉ  
ET LES GUIDE DANS SES VOIES.

כי אתה שומע תפלת כל פה

לעילוי נשמת

QUE CET OUVRAGE CONTRIBUE  
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE



ת.נ.צ.ב.ה.

BENYAMIN BEN FANIDA  
GHRENASSIA ז"ל



ת.נ.צ.ב.ה.

ESTHER MATIRA BAT SHABBA  
GHRENASSIA ז"ל

נר תמיד בהיכל ה'

לעילוי  
נשמת

QUE CET OUVRAGE CONTRIBUE  
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE

NINA GINETTE BERREBY ז"ל

BAT 'HAÏ ET EMMA KRIEF



ת.נ.צ.ב.ה.

נר תמיד בהיכל ה'

ברכה  
והצלחה

POUR LA RÉUSSITE DE  
NOÉMIE, TSIPORA, REBECCA,  
HILLEL, BENJAMIN, JUDITH  
& LEURS PARENTS CÉLINE ET SERGE BISMUTH

QU'HACHEM LEUR ACCORDE UNE VIE PAISIBLE  
ET REMPLIE DE BÉNÉDICTIONS  
QU'IL LES FASSE GRANDIR EN BONNE SANTÉ  
ET LES GUIDE DANS SES VOIES.



כי אתה שומע תפלת כל פה

ברכה  
והצלחה

QU'HAKADOCH BAROUKH HOU  
ACCORDE UNE BONNE SANTÉ  
ET UNE LONGUE VIE PAISIBLE À

JOSEPH & CLAUDINE SILVERA  
CLAUDE & CHANTAL SAADA

QU'ILS SOIENT TOUJOURS ENTOURÉS DE L'AMOUR  
DE LEURS ENFANTS ET PETITS-ENFANTS  
ET QU'ILS AIENT LA JOIE D'ÊTRE ARRIÈRE-GRAND-PARENTS.



כי אתה שומע תפלת כל פה

ברכה  
והצלחה

POUR LA RÉUSSITE DE

MAYANE, NAOMIE, ELIÈL SILVERA  
& LEURS PARENTS

QU'HACHEM LE COMBLE  
DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS  
POUR UNE LONGUE ET HEUREUSE VIE  
PLEINE DE TORAH ET MITSVOT



כי אתה שומע תפלת כל פה

ברכה  
והצלחה

POUR LE BONHEUR ET LA RÉUSSITE DE

MORDÉKHAÏ FRADJI BEN MOCHÉ TAÏEB  
SON ÉPOUSE DALIA LÉA BAT 'HAMSA  
& LEURS ENFANTSQU'HACHEM LE COMBLE DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS  
POUR UNE LONGUE ET HEUREUSE VIE PLEINE DE TORAH ET MITSVOT

כי אתה שומע תפלת כל פה

ברכה  
והצלחהPOUR LA RÉUSSITE DE  
MARCEL YAAKOV HALIMI  
SON ÉPOUSE & SES ENFANTSQU'HACHEM LES COMBLE  
DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS  
POUR UNE LONGUE ET HEUREUSE VIE  
PLEINE DE TORAH ET MITSVOT

כי אתה שומע תפלת כל פה

לעילוי נשמות

QUE CET OUVRAGE CONTRIBUE  
À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DEMOCHÉ ROLAND TAÏEB ז"ל  
BEN SHMOUEL 'HAÏנר תמיד תנעבה  
בהיכל ה'ברכה  
והצלחהPOUR LA RÉUSSITE DE  
DINA & MURIELLE HADJADJ  
NESSIM KRIEFQU'HACHEM LES COMBLE  
DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS  
POUR UNE LONGUE ET HEUREUSE VIE  
PLEINE DE TORAH ET MITSVOT  
ET LEUR PERMETTENT DE FAIRE  
LEUR ALYA TRÈS BIENTÔT

כי אתה שומע תפלת כל פה

ברכה  
והצלחה

POUR LA RÉUSSITE DE

ELIAHOU HADJADJ

&amp; SA FAMILLE

UNE BONNE ET HEUREUSE INTEGRATION

QU'HACHEM LES COMBLE  
DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS  
POUR UNE LONGUE ET HEUREUSE  
VIE PLEINE DE TORAH ET MITSVOT

כי אתה שומע תפלת כל פה

אל נא רפא נא לה

POUR LA GUÉRISON  
COMPLÈTE & RAPIDE DE  
ELYONE HAÏM CHLOMO  
BAR SARAHQU'HACHEM LUI ACCORDE  
UNE VIE PAISIBLE  
ET REMPLIE DE BÉNÉDICTIONS

כי אתה שומע תפלת כל פה

אל נא רפא נא לה

POUR LA GUÉRISON

COMPLÈTE &amp; RAPIDE DE

ODAYA TEHILA BAT MYRIAM BRAHA  
MYRIAM BRAHA BAT ODETTE RIVKAQU'HACHEM LEUR ACCORDE UNE VIE PAISIBLE  
ET REMPLIE DE BÉNÉDICTIONS

כי אתה שומע תפלת כל פה

ברכה  
והצלחהQU'HACHEM COMBLE  
DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS  
POUR UN FUTUR SEREIN ET BRILLANT.  
DANS LA TORAH ET LES MITSVOT  
LE BAR-MITVANATHANEL AVRAHAM  
SHALOM YOUNG

כי אתה שומע תפלת כל פה



<p><b>לעילוי נשמות</b>          QUE CET OUVRAGE CONTRIBUE          À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE</p> <p><b>MEGUIDECHE JACQUELINE SARAH ז"ל</b>  <b>BAT MESAOUDA</b></p>  <p>הגבית</p> <p><b>נר תמיד בחיבל ה'</b></p>	<p><b>ברכה והצלחה</b></p>  <p>POUR LA RÉUSSITE DE</p> <p><b>LAURENT AYACHE          &amp; SA FAMILLE</b></p> <p>QU'HACHEM LES COMBLE          DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS          POUR UNE LONGUE ET HEUREUSE VIE          PLEINE DE TORAH ET MITSVOT</p> <p><b>כי אתה שומע תפלת כל פה</b></p>
---	--

<p><b>ברכה והצלחה</b></p>  <p>POUR LA RÉUSSITE DE</p> <p><b>BELLAÏCHE FRANCK ISRAËL,          SON ÉPOUSE &amp; SES ENFANTS</b></p> <p>QU'HACHEM LES COMBLE          DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS          POUR UNE LONGUE ET HEUREUSE VIE          PLEINE DE TORAH ET MITSVOT</p> <p><b>כי אתה שומע תפלת כל פה</b></p>	<p><b>ברכה והצלחה</b></p>  <p>POUR LA RÉUSSITE DE</p> <p><b>YTZRAK MA'HLIQUÉ          CHALOM 'HAI          ODELIA MENA          SHIREL NOUNA          HADAS SOULIKA          BNEÏ SIM'HA</b></p> <p>QU'HACHEM LES COMBLE          DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS          POUR UNE LONGUE ET HEUREUSE VIE          PLEINE DE TORAH ET MITSVOT</p> <p><b>כי אתה שומע תפלת כל פה</b></p>	<p><b>ברכה והצלחה</b></p>  <p>POUR LA RÉUSSITE DE</p> <p><b>YAAKOV LELONG          &amp; SA FAMILLE</b></p> <p>QU'HACHEM LES COMBLE          DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS          POUR UNE LONGUE ET HEUREUSE VIE          PLEINE DE TORAH ET MITSVOT</p> <p><b>כי אתה שומע תפלת כל פה</b></p>
--	--	---

<p><b>ברכה והצלחה</b></p>  <p><b>ATSLAKHA, BRIOUT &amp; NA'HAT          À TOUTE          LA FAMILLE BISMUTH          ELIE, NATHALIE,          GALI, LISA &amp; SHIREL</b></p> <p>QU'HACHEM LES COMBLE          DE BONHEUR ET DE BÉNÉDICTIONS          POUR UNE LONGUE ET HEUREUSE VIE          PLEINE DE TORAH ET MITSVOT</p> <p><b>כי אתה שומע תפלת כל פה</b></p>	<p><b>ברכה והצלחה</b></p>  <p>QU' HAKADOCH BAROUKH OU          DONNE LA FORCE AU  <b>RAV ELYHAOU BOUBLI          BEN ELIANE          &amp; RUTH FETAYA BAT RIVKA</b></p> <p>DE DIFFUSER LA TORAH          ET DE RAPPROCHER LE PEUPLE          VERS NOTRE CRÉATEUR</p> <p><b>כי אתה שומע תפלת כל פה</b></p>	<p><b>לעילוי נשמות</b>          QUE CET OUVRAGE CONTRIBUE          À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE</p> <p><b>YOSSEF CHELLY ז"ל          BEN HÉLÈNE GHALIA</b></p>  <p>הגבית</p> <p><b>נר תמיד בחיבל ה'</b></p>
---	---	--

<p><b>לעילוי נשמות</b>          QUE CET OUVRAGE CONTRIBUE          À L'ÉLEVATION DE L'ÂME DE</p> <p><b>MAZAL          BAT 'HANNA          DADOUN ז"ל</b></p>  <p>הגבית</p> <p><b>נר תמיד בחיבל ה'</b></p>	<p><b>ברכה והצלחה</b></p>  <p>POUR LA RÉUSSITE DE</p> <p><b>MORGAN YITS'HAK          BEN CORINNE SARAH</b></p> <p>QU'HACHEM LUI ACCORDE          DE TROUVER TRÈS          PROCHAINEMENT SON ZIVOUG.          QU'IL FONDE UN FOYER          DE TORAH ET DE MITSVOT.          ET QU'IL AIT LE MÉRITE D'AVOIR          DE NOMBREUX ENFANTS.</p> <p><b>כי אתה שומע תפלת כל פה</b></p>	<p><b>ברכה והצלחה</b></p>  <p>QU'HACHEM ACCORDE          LA BONNE SANTÉ,          LE CHALOM BAÏT,          LA RÉUSSITE          SPIRITUELLE ET MATÉRIELLE          À TOUTE LA FAMILLE</p> <p><b>BETTACH</b></p> <p>ET UN ZIVOUG AGOUN BEKAROV          POUR YAAKOV BEN 'HANNA</p> <p><b>כי אתה שומע תפלת כל פה</b></p>
--	--	---

Ce livret vous a plu ?  
 Associez-vous à l'édition et  
 la diffusion d'autres livrets  
 et projets d'OVDHM



#### RENSEIGNEMENTS

Israël 054.841.88.36 - en France 01.77.47.66.22

[www.ovdhm.com](http://www.ovdhm.com) - [info@ovdhm.com](mailto:info@ovdhm.com)

Votre participation est déductible du Maassère

Tout au long de l'année...

OVDHM 